

SYNTHÈSE NATIONALE
des rapports au CTP
sur l'état
au 31 décembre 2001
des collectivités territoriales

Sommaire

TOME 1 : Analyses thématiques

I - Synthèses par thème.....

A. L'emploi.....

Statuts.....
Situations juridiques des non titulaires sur emplois permanents.....
Catégories hiérarchiques.....
Filières d'emplois.....
Conditions d'emploi.....
Temps partiel.....
Sexe.....
Age.....
Agents handicapés.....
Positions administratives particulières.....

B. Les mouvements de personnels.....

Motifs de départ.....
Recrutements.....
Titularisations et promotions.....

C. La durée hebdomadaire du travail.....

D. Les rémunérations.....

E. La formation.....

- Types de formation.....
- Organismes de formation.....
- Temps consacré à la formation.....

F. Les absences au travail.....

- Absences au travail.....
- Accidents du travail - Conditions d'hygiène et de sécurité.....

II - Données détaillées par grade et cadre d'emplois.....**A. Données détaillées par grade.....****B. Données détaillées par cadre d'emplois.....**

- Les effectifs.....
- Les recrutements.....
- Les journées d'absence pour accident du travail.....

I - Les résultats détaillés par type de collectivités.....

Conseils régionaux.....
Conseils généraux.....
Communes et établissements communaux de moins de 1 000 habitants
Communes et établissements communaux de 1 000 à 3 500 habitants.....
Communes et établissements communaux de 3 500 à 5 000 habitants.....
Communes et établissements communaux de 5 000 à 10 000 habitants.....
Communes et établissements communaux de 10 000 à 20 000 habitants.....
Communes et établissements communaux de 20 000 à 50 000 habitants.....
Communes et établissements communaux de 50 000 à 100 000 habitants.....
Communes et établissements communaux de plus de 100 000 habitants.....
Ensemble des communes et établissements communaux
SDIS.....
Communautés urbaines.....
Communautés d'agglomérations / SAN.....
Communautés de communes / Districts.....
Syndicats et autres établissements publics intercommunaux.....
HLM.....
CDG et CNFPT.....
Ensemble des collectivités.....

II - Annexe méthodologique.....

SYNTHÈSE NATIONALE
des rapports au CTP
sur l'état
au 31 décembre 2001
des collectivités territoriales

TOME 1 : analyses thématiques

L'ouvrage « Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état au 31 décembre 2001 des collectivités territoriales » a été élaboré dans le cadre d'un partenariat entre l'Observatoire de la fonction publique territoriale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et le Département des études et des statistiques locales de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) sous la coordination de **Max Bertrand, Dominique Baux et Jérôme Pech**.

La collecte, la normalisation des rapports et le contrôle des données ont été assurés avec la collaboration de **Charly Fiot, Jean Luc Mogade, Ghislaine Costier, Michèle Gallène et Bernard Courcoux**.

La rédaction de cet ouvrage a été assurée par **Dominique Baux, Agnès Richard et Jérôme Pech**, avec la participation de **Christophe Renou**, sous la direction de **Mohamed Amine et Olivier Lefebvre**.

Le présent rapport a été réalisé dans le cadre des missions confiées à la Formation spécialisée n°1 « Questions institutionnelles, statistiques et études » du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, et au groupe de coordination statistique sur les ressources humaines des collectivités territoriales, présidés par monsieur **Henri Jacot**. Le groupe de coordination statistique réunit des représentants de la Direction générale des collectivités locales, du Centre national de la fonction publique territoriale, de l'Association des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion de la fonction publique territoriale, de l'Institut national de la statistique et des études économiques, de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, de l'Institut de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités.

Que soient remerciés toutes celles et ceux qui ont permis l'élaboration, le rassemblement et la mise en forme des données nécessaires à la production de ce document. Des remerciements particuliers vont à toutes les collectivités qui ont établi ce rapport et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale pour leur participation à cette opération : chargés d'établir le rapport de synthèse des collectivités affiliées de moins de 50 agents, ces derniers ont aussi assuré une mission d'assistance auprès des collectivités affiliées de plus de 50 agents de leur département. De plus, une soixantaine de centres de gestion ont fourni, au-delà de l'obligation légale, des éléments détaillés pour chacune de leurs collectivités affiliées, permettant ainsi de présenter de nombreux résultats selon la catégorie d'employeurs.

Avant Propos

Le bilan social : un outil de connaissance et de dialogue social.

Chacun s'accorde aujourd'hui à constater la place essentielle qu'occupent les ressources humaines des collectivités territoriales dans la conduite des politiques publiques locales. Les personnels territoriaux sont devenus au fil des années des acteurs majeurs de la décentralisation pour le développement économique et social des territoires.

De ce point de vue, les « bilans sociaux » dressés tous les deux ans par les collectivités locales représentent un outil précieux pour la connaissance des ressources humaines des collectivités territoriales et le dialogue social.

Au niveau local tout d'abord, et c'est là leur vocation première, ils constituent une base d'informations pour la gestion des ressources humaines, présentée au comité technique paritaire de la collectivité. Ils alimentent ainsi le dialogue social par des éléments partagés de connaissance.

L'utilisation statistique de ces bilans en fait également un outil de portée nationale. Leur exploitation permet de disposer d'informations inédites (sur les statuts, les absences au travail, la formation...) qui nourrissent également le dialogue social national et les travaux, descriptifs ou prospectifs, sur la fonction publique territoriale.

L'exploitation statistique nationale apporte également à chaque collectivité des points de comparaison. C'est l'objet du second tome de cette publication, qui présente des fiches synthétiques pour chacun des 20 types de collectivités faisant l'objet de l'analyse. Ainsi une collectivité pourra facilement se comparer aux autres collectivités de sa catégorie.

Comme à l'habitude, cette 3ème édition est le fruit d'un partenariat entre le CSFPT, le CNFPT, la DGCL et les centres de gestion de la fonction publique territoriale, avec la participation active des collectivités à la collecte des informations.

L'observatoire de la fonction publique territoriale du CNFPT et le département des études et des statistiques locales de la DGCL ont réalisé ensemble cette synthèse dont les indicateurs statistiques sont particulièrement éclairants et utiles dans un contexte de réforme et de renouvellement des générations de la fonction publique territoriale.

André ROSSINOT
Maire de Nancy
Président du CNFPT

Dominique SCHMITT
Directeur Général de la direction
générale des collectivités locales

Bernard DEROISIER
Député du Nord
Président du Conseil
Général du Nord
Président du CSFPT

Résumé

Sur le champ de l'enquête des bilans sociaux (qui diffère légèrement de celle de l'Insee) les effectifs des collectivités territoriales au 31/12/2001 s'élevaient à 1 543 000, dont 1 213 000 emplois permanents (1 016 000 titulaires et 197 000 non titulaires), 55 000 assistantes maternelles, et 149 000 emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes).

L'analyse statistique des bilans sociaux dressés par les collectivités locales met en évidence une stabilité de la structure des effectifs des collectivités locales, par sexe, âge, catégories hiérarchiques et filières.

A l'inverse, plusieurs domaines de gestion des ressources humaines ont significativement évolué. Ainsi, les flux d'entrée et de sortie se sont intensifiés par rapport à 1999, en rapport avec le cycle électoral et sur un marché du travail encore porteur.

La formation s'est à la fois renforcée, avec davantage de journées de formation par agent, et internalisée, les formations étant plus souvent prises en charge par les collectivités elles-mêmes.

Le mouvement d'aménagement et de réduction du temps de travail s'est intensifié, surtout dans les collectivités les plus importantes : 40% des communes de plus de 20 000 habitants étaient à 35 heures fin 2001, contre un peu plus de 20% en 1999. En conséquence, le recours au temps partiel a diminué par rapport à 1999.

Le régime indemnitaire représentait en 2001 14,2% des rémunérations totales des titulaires et 7,8% pour les non titulaires, cette proportion variant fortement selon le type de collectivité. Titulaires et non titulaires confondus, les indemnités représentent 13,5% des rémunérations totales, part comparable à celle observée pour les agents de la Fonction Publique d'Etat.

Enfin, les bilans sociaux permettent de mieux appréhender les absences au travail. En 2001, les absences pour maladie, longue maladie, accident du travail ou maladie professionnelle représentaient en moyenne 19 journées par an et par agent, avec une forte variation selon la taille de l'employeur.

1^{ère} partie

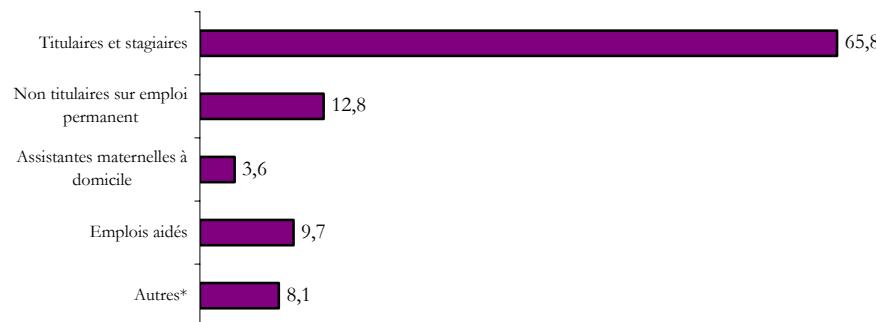
Synthèses par thème

A – L'emploi

A1 - STATUTS

1 543 042 agents ont été dénombrés au 31/12/2001 dans les collectivités et établissements territoriaux à travers l'analyse des bilans sociaux. Cette population se décompose en 1 213 000 emplois permanents (1 016 000 titulaires et 197 000 non titulaires), 55 000 assistantes maternelles à domicile, 149 000 emplois aidés et 126 000 autres personnels*.

Répartition des effectifs territoriaux par STATUT (en %)



Cette structure statutaire de l'emploi ne présente pas de variation significative par rapport à celle observée dans les bilans sociaux fin 1999.

Les **emplois aidés** représentent près de 150 000 personnes, soit un agent territorial sur dix. Ils regroupent 39 400 contrats emplois solidarité (CES), 54 000 contrats emplois consolidés (CEC), 51 300 emplois jeunes et 4 400 apprentis.

Près des trois quarts des agents travaillent dans une commune et établissement communal

Les organismes communaux emploient 74% des personnels territoriaux, les conseils généraux 11%. Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre représentent près de 5% des effectifs, à part quasi équivalente avec les syndicats et autres établissements intercommunaux.

Une répartition statutaire des effectifs variable selon le type et la taille de l'employeur

La part des titulaires est en moyenne plus élevée dans les SDIS (95%), les communautés urbaines (85%), les HLM (75%) et les communes et établissements communaux de plus de 100 000 habitants.

Les non titulaires sur emplois permanents sont eux proportionnellement plus nombreux dans les syndicats (22%), les communes de moins de 1 000 habitants** (21%), les conseils régionaux (21%) et les communautés de communes/districts.

Les assistantes maternelles à domicile se concentrent dans les conseils généraux et les communes de plus de 10 000 habitants.

Sur les 150 000 emplois aidés recensés, 80% travaillent dans une commune ou un établissement communal, occupant une place plus ou moins importante selon la taille de la collectivité. On observe en effet que plus la taille de la commune diminue, plus la part des emplois aidés est importante : ils représentent 16% des effectifs dans les communes de moins de 1 000 habitants contre seulement 5% dans celles de plus de 100 000. On constate des variations équivalentes selon la taille de l'employeur pour les établissements intercommunaux à fiscalité propre.

* Collaborateurs de cabinet (4 500), non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels (80 100), non titulaires mis à disposition par les centres de gestion (3 300), rémunérations accessoires (12 900), autres personnels non classables (25 000).

** Ces collectivités bénéficient de dispositions particulières pour recruter des agents non titulaires (article 3 alinéa 4).

Répartition des effectifs par statut et type de collectivités

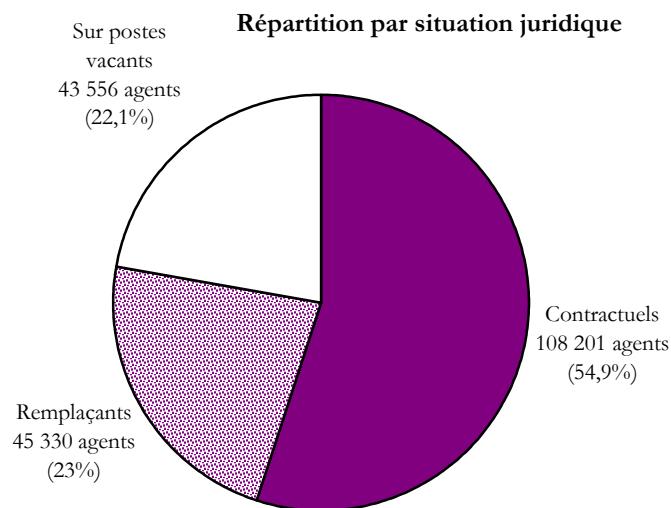
	Effectif total	Part de chaque type de collectivités (en %)	Statut (en %)					Total
			Titulaires et stagiaires	Non titulaires sur emploi permanent	Assistantes maternelles à domicile	Emplois aidés	Autres personnels*	
Conseils régionaux	11 327	0,7	69,5	20,7	0,0	2,4	7,4	100,0
Conseils généraux	174 712	11,3	65,3	7,0	20,3	3,2	4,2	100,0
Communes et établissements communaux de moins de 1 000 hab.	116 236	7,5	59,9	20,9	0,3	15,8	3,1	100,0
Communes et établissements communaux de 1 000 à 3 500 hab.	134 521	8,7	66,5	11,7	0,2	16,4	5,1	100,0
Communes et établissements communaux de 3 500 à 5 000 hab.	53 062	3,4	66,2	10,9	0,7	15,0	7,2	100,0
Communes et établissements communaux de 5 000 à 10 000 hab.	135 804	8,8	63,2	13,8	1,8	13,1	8,0	100,0
Communes et établissements communaux de 10 000 à 20 000 hab.	160 677	10,4	63,2	14,5	2,5	10,1	9,7	100,0
Communes et établissements communaux de 20 000 à 50 000 hab.	254 635	16,5	64,2	13,4	2,6	8,3	11,4	100,0
Communes et établissements communaux de 50 000 à 100 000 hab.	138 075	8,9	65,1	13,2	1,5	7,5	12,7	100,0
Communes et établissements communaux de plus de 100 000 hab.	153 406	9,9	73,6	8,6	1,8	5,5	10,5	100,0
Ensemble des communes et établissements communaux	1 146 416	74,3	65,2	13,4	1,4	10,4	9,6	100,0
SDIS	39 695	2,6	95,5	1,8	0,0	1,8	0,9	100,0
Communautés urbaines	25 516	1,7	84,9	5,8	0,1	4,6	4,6	100,0
Communautés d'agglomérations / SAN	16 847	1,1	65,4	12,0	0,6	11,9	10,1	100,0
Communautés de communes / Districts	32 092	2,1	50,7	19,1	0,2	22,0	8,1	100,0
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	65 801	4,3	59,1	22,1	0,5	13,1	5,2	100,0
HLM	21 603	1,4	74,8	15,4	0,1	4,9	4,8	100,0
CDG et CNFPT	9 033	0,6	45,1	8,0	0,0	2,0	44,8	100,0
Ensemble des collectivités	1 543 042	100,0	65,8	12,8	3,6	9,7	8,2	100,0

*Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables.

A2 - SITUATIONS JURIDIQUES DES NON TITULAIRES SUR EMPLOIS PERMANENTS

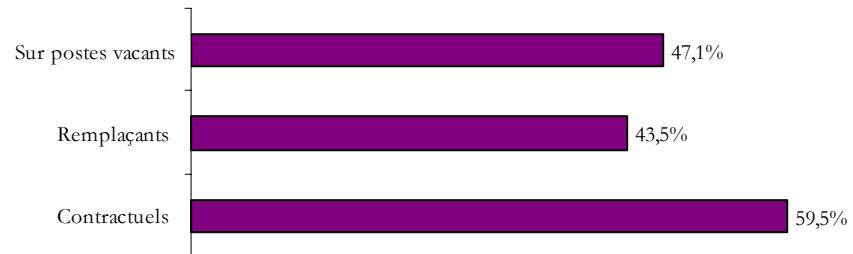
Plus de la moitié des non titulaires sur emplois permanents sont des contractuels, au nombre de 108 000 soit 55%.

La petite moitié restante se partage à parts égales entre les agents non titulaires assurant un remplacement de titulaires et les agents recrutés sur postes vacants.



Au regard de la situation juridique, la part des contractuels a légèrement diminué par rapport à 1999 (54,9% contre 58%), au profit des non titulaires en remplacement (22% en 2001 contre 19% en 1999). La part des non titulaires sur postes vacants est restée stable sur la période.

Part des agents à temps non complet par situation juridique



Globalement, ce sont 53% des non titulaires qui exercent une activité à temps non complet. Cette part est plus importante pour les contractuels (59,5%).

Une part plus importante de contractuels dans les « petites » collectivités

Dans les conseils régionaux, 8 non titulaires sur dix sont des contractuels. Cette proportion est également très élevée dans les communes de moins de 3 500 habitants ainsi que dans les communautés de communes, les districts, les syndicats intercommunaux et les HLM. Plus généralement, pour les communes et les établissements intercommunaux, la part des contractuels diminue quand la taille de la collectivité augmente.

En contrepartie, les non titulaires remplaçants sont proportionnellement plus nombreux dans l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants. Ils représentent un non titulaire sur trois dans les communes de plus de 100 000 habitants.

Répartition des effectifs non titulaires sur emplois permanents par situation juridique et type de collectivités

	Effectifs non titulaires sur emplois permanents	Situation juridique des non titulaires sur emplois permanents (en%)			
		Contractuels articles 38 et 136 article 3 - al. 3 et 4	Remplaçants article 3 - al. 1	Sur postes vacants article 3 - al. 1	Total
Conseils régionaux	2 345	80,6	10,8	8,7	100,0
Conseils généraux	12 212	44,3	28,9	26,9	100,0
Com. et étab. com. de moins de 1 000 hab.	24 286	87,7	7,5	4,8	100,0
Com. et étab. com. de 1 000 à 3 500 hab.	15 749	70,5	21,2	8,4	100,0
Com. et étab. com. de 3 500 à 5 000 hab.	5 796	58,6	27,3	14,0	100,0
Com. et étab. com. de 5 000 à 10 000 hab.	18 791	50,8	27,7	21,5	100,0
Com. et étab. com. de 10 000 à 20 000 hab.	23 355	39,4	29,3	31,3	100,0
Com. et étab. com. de 20 000 à 50 000 hab.	34 203	37,5	26,6	35,9	100,0
Com. et étab. com. de 50 000 à 100 000 hab.	18 273	37,5	32,8	29,7	100,0
Com. et étab. com. de plus de 100 000 hab.	13 123	37,5	32,7	29,8	100,0
Ensemble des communes et étab. communaux	153 576	51,6	24,8	23,6	100,0
SDIS	716	55,7	34,6	9,6	100,0
Communautés urbaines	1 476	53,4	23,8	22,8	100,0
Communautés d'agglomérations / SAN	2 029	64,4	19,1	16,5	100,0
Communautés de communes / Districts	6 122	72,3	10,3	17,4	100,0
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	14 550	78,9	11,1	10,1	100,0
HLM	3 333	73,2	11,0	15,9	100,0
CDG et CNFPT	728	56,1	25,1	18,8	100,0
Ensemble	197 087	54,9	23,0	22,1	100,0

Les modes de recrutements des agents non titulaires

Les agents contractuels :

Les agents contractuels occupant un emploi permanent sont recrutés sur la base :

- du 3^{ème} alinéa de l'article 3 (alignement sur la fonction publique de l'État)
- de l'article 38 (travailleurs handicapés contractuels)
- de l'article 136 (contractuels n'ayant pas la nationalité française)
- du 4^{ème} alinéa de l'article 3 qui définit les emplois à temps non complet pour des collectivités (communes, groupements de communes) de moins de 1 000 habitants.

Les agents assurant le remplacement momentané de titulaires :

Ces emplois sont définis au 1^{er} alinéa de l'article 3. Il permet le remplacement de titulaires exerçant leurs fonctions à temps partiel ou en congé maladie, congé maternité, congé parental ou sous les drapeaux.

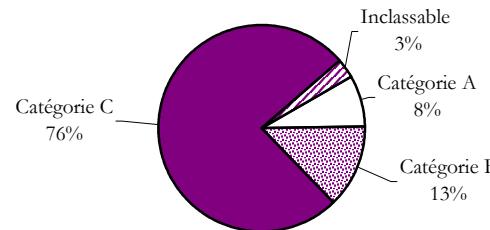
Les agents sur postes vacants :

Ces agents sont nommés pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an, à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. Ce recrutement est défini au 1^{er} alinéa de l'article 3.

A3 - CATÉGORIES HIÉRARCHIQUES

La structure par catégories hiérarchiques n'a pas significativement varié par rapport à 1999. Tous statuts confondus, les agents de catégorie C représentent plus des trois-quarts des effectifs de la FPT, ceux de la catégorie B n'en représentent que 13% et ceux de catégorie A, 8%. A titre de comparaison, dans la fonction publique de l'Etat, ces proportions étaient à la même date de 43,4% pour la catégorie A (en raison notamment de la part importante d'enseignants à l'Education nationale), de 25,8% pour la catégorie B et de 30,8% pour la catégorie C.

Répartition globale des effectifs par catégorie hiérarchique

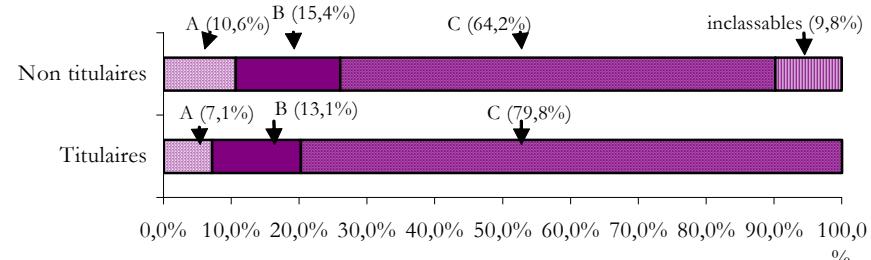


Les agents de catégorie C sont proportionnellement plus nombreux chez les titulaires avec une part de 80%, contre 64% seulement chez les non titulaires (avec une part d'inclassables de 10%).

Parmi les titulaires, la part des agents de catégorie C varie de 85% pour l'ensemble des communes (jusqu'à 91% pour les petites communes), à 46% pour les conseils généraux, à 55% pour les conseils régionaux et 56% pour les CDG et le CNFPT, alors que la moyenne pour l'ensemble des collectivités est de 80%.

La part des agents de catégorie A varie par contre de 28% pour les CDG et le CNFPT, de 26% pour les conseils régionaux et à 3% pour les communes et établissements communaux de 3 500 à 5 000 habitants (la moyenne étant d'un peu plus de 7%).

Répartition globale des effectifs par catégorie hiérarchique et par statut



Parmi les non titulaires on relève une proportion de 53% en catégorie A dans les conseils régionaux, de 42% dans les communautés urbaines mais seulement de 3% pour les communes et les établissements communaux de 1 000 à 3 500 habitants, la moyenne étant de 10% environ.

A contrario la catégorie C représente de 67 à 88% des effectifs dans les petites communes et les établissements communaux et d'un peu plus de 14% pour les conseils régionaux, contre une moyenne de 64%.

Dans la fonction publique territoriale, comme dans les autres fonctions publiques, les **agents titulaires** sont classés selon leur niveau hiérarchique ; la catégorie A recouvrant des fonctions d'encadrement et de conception, la catégorie B regroupant des emplois d'une technicité particulière et la catégorie C réunissant tous les emplois d'exécution. Ils relèvent de grades rattachés à des statuts particuliers de cadres d'emplois. Les **agents non titulaires** sont identifiés par référence à ces mêmes cadres d'emplois.

La modalité " inclassable " des catégories reprend :

- pour les titulaires, les emplois hors filières et les emplois spécifiques
- pour les non titulaires, les emplois non assimilables à un cadre d'emploi au sein d'une filière, ainsi que les emplois hors filières et les emplois spécifiques.

Répartition des effectifs par statut, catégorie hiérarchique et type de collectivités

	TITULAIRES				NON TITULAIRES					TITULAIRES ET NON TITULAIRES				
	Effectif total	Cat A (en %)	Cat B (en %)	Cat C (en %)	Effectif total	Cat A (en %)	Cat B (en %)	Cat C (en %)	Inclassable (en %)	Effectif total	Cat A (en %)	Cat B (en %)	Cat C (en %)	Inclassable (en %)
Conseils régionaux	7 869	25,6	19,3	55,1	2 345	53,1	10,8	14,6	21,5	10 214	30,4	17,1	45,3	7,2
Conseils généraux	114 150	14,1	40,2	45,6	12 212	25,8	35,6	31,9	6,7	126 362	15,4	39,7	44,3	0,6
Communes et étab. communaux de moins de 1 000 hab.	69 658	15,1	1,1	83,9	24 286	4,3	1,7	87,8	6,2	93 944	12,1	1,3	83,3	3,3
Communes et étab. communaux de 1 000 à 3 500 hab.	89 445	4,9	3,8	91,3	15 749	3,0	10,8	77,8	8,5	105 194	4,6	4,8	88,7	1,9
Communes et étab. communaux de 3 500 à 5 000 hab.	35 108	3,0	7,2	89,8	5 796	5,4	18,1	69,5	6,9	40 904	3,3	8,6	86,1	2,0
Communes et étab. communaux de 5 000 à 10 000 hab.	85 842	3,1	9,6	87,3	18 791	6,1	17,5	66,6	9,7	104 633	3,5	10,9	82,8	2,8
Communes et étab. communaux de 10 000 à 20 000 hab.	101 513	3,9	11,4	84,8	23 355	6,5	18,3	65,6	9,7	124 868	4,3	12,3	80,0	3,4
Communes et étab. communaux de 20 000 à 50 000 hab.	163 494	4,6	11,7	83,7	34 203	12,3	17,1	60,3	10,3	197 697	5,8	12,5	79,0	2,7
Communes et étab. communaux de 50 000 à 100 000 hab.	89 927	5,6	11,6	82,8	18 273	9,4	13,3	67,1	10,2	108 200	6,1	11,7	79,1	3,1
Communes et étab. communaux de plus de 100 000 hab.	112 944	6,6	12,8	80,5	13 123	10,4	12,6	61,7	15,3	126 067	6,9	12,4	78,0	2,7
Ensemble des communes et étab. communaux	747 931	5,7	9,4	84,9	153 576	9,6	15,0	66,0	9,4	901 507	5,9	9,9	81,4	2,8
SDIS	37902	4,7	7,7	87,6	716	31,8	15,9	50,3	1,9	38 618	5,2	7,8	86,6	0,4
Communautés urbaines	21 662	8,0	13,3	78,6	1 476	42,3	23,4	33,0	1,3	23 138	9,8	13,7	75,4	1,1
Communautés d'agglomérations/SAN	11 010	12,8	16,1	71,0	2 029	34,9	25,3	30,6	9,3	13 039	15,5	17,0	63,9	3,6
Communautés de communes / Districts	16 268	7,4	9,1	83,5	6 122	10,8	21,2	50,3	17,7	22 390	8,0	11,8	72,9	7,3
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	38 872	8,6	9,2	82,2	14 550	12,3	17,6	56,7	13,4	53 422	9,3	11,1	73,7	5,9
HLM	16 158	5,4	11,3	83,3	3 333	12,3	9,0	71,8	7,0	19 491	6,5	10,8	80,9	1,8
CDG et CNFPT	4077	28,0	15,8	56,2	728	55,3	14,4	29,6	0,7	4 805	31,9	15,5	51,9	0,7
Ensemble des collectivités	1 015 899	7,1	13,1	79,8	197 087	10,6	15,4	64,2	9,8	1 212 986	7,6	13,3	76,4	2,7

A4 – FILIÈRES D'EMPLOIS

Les filières d'emplois regroupent les statuts particuliers des 59 cadres d'emplois selon les fonctions exercées ou les domaines de compétences.

La structure des effectifs des collectivités locales par filières est stable par rapport à celle de 1999.

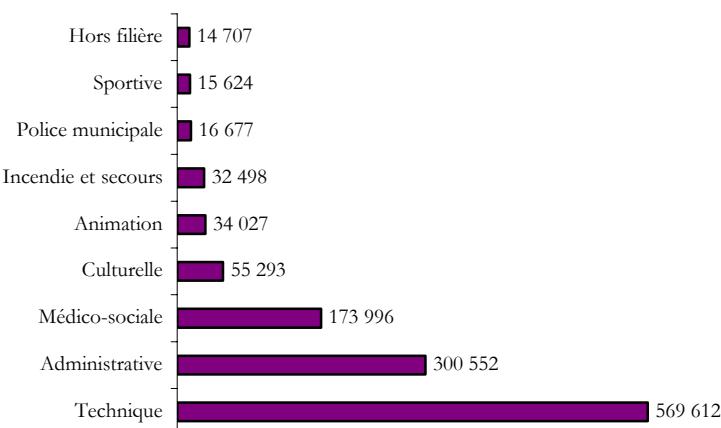
La filière technique, avec 569 612 personnes, emploie près de la moitié des agents permanents (47%) ; cette part atteignant 71% pour les effectifs titulaires des communautés urbaines et près de 60% pour les petites communes. Cette filière est aussi bien représentée dans les organismes d'HLM pour les effectifs non titulaires (74%).

La filière administrative, avec un contingent bien moins important (25%), est la deuxième filière la plus représentée en effectif (300 552 agents permanents) ; elle garde, cependant, le premier rang dans les conseils régionaux, les conseils généraux, les centres de gestion et le CNFPT.

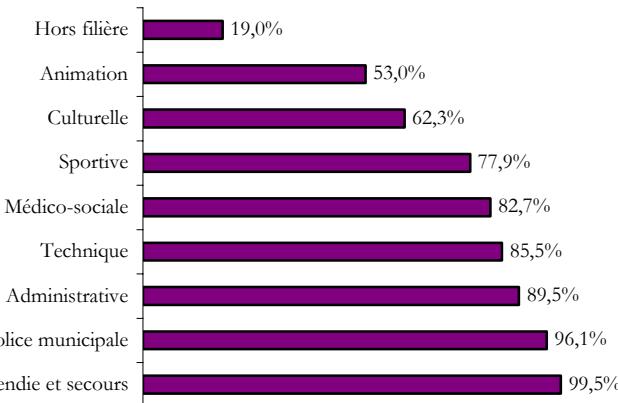
La filière médico-sociale ne regroupe que 14% des effectifs (173 996 agents permanents). Cependant, elle est bien représentée dans les conseils généraux.

Au total, les filières technique, administrative et médico-sociale regroupent à elle trois 86% des effectifs titulaires et non titulaires sur emplois permanents. Les 14% restant se partagent entre les filières culturelle, animation, incendie et secours, police municipale et sportive.

Répartition globale des effectifs par filière



Répartition des titulaires dans chaque filière



La part des non titulaires est très variable d'une filière à l'autre. Les non titulaires représentent la moitié des personnels de la filière animation, plus d'un tiers de la filière culturelle et plus de 20% de la filière sportive. A contrario, les agents titulaires composent la quasi-totalité des effectifs des filières police municipale et incendie et secours. On note aussi une faible proportion de non titulaires dans les filières administrative et technique.

Regroupement des cadres d'emplois selon les filières

Filière administrative	catégorie hiérarchique	
Secrétaire général ou directeur et secrétaire adjoint	A	
Administrateur (deux grades)	A	
Attaché (trois grades)	A	
Secrétaire de mairie (un grade)	A	
Rédacteur (trois grades)	B	
Adjoint administratif (trois grades)	C	
Agent administratif (deux grades)	C	
Filière technique		
Directeur général et directeur des services techniques	A	
Ingénieur (trois grades)	A	
Technicien (trois grades)	B	
Contrôleur de travaux (deux grades)	B	
Agent de maîtrise (trois grades)	C	
Agent technique (quatre grades)	C	
Conducteur de véhicules (cinq grades)	C	
Agent de salubrité (quatre grades)	C	
Gardien d'immeuble (quatre grades)	C	
Agent d'entretien (deux grades)	C	
Filière culturelle		
Conserveur du patrimoine (trois grades)	A	
Conserveur des bibliothèques (trois grades)	A	
Attaché de conservation du patrimoine (un grade)	A	
Bibliothécaire (un grade)	A	
Directeur d'établissement d'enseignement artistique (deux grades)	A	
Professeur d'établissement d'enseignement artistique (deux grades)	A	
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques (trois grades)	B	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique (un grade)	B	
Assistant d'enseignement artistique (un grade)	B	
Agent qualifié du patrimoine (trois grades)	C	
Agent du patrimoine (deux grades)	C	
Filière sportive		
Conseillers des activités physiques et sportives (deux grades)	A	
Educateur des activités physiques et sportives (trois grades)	B	
Opérateur des activités physiques et sportives (quatre grades)	C	
Filière sociale, médico-sociale et médico-technique		
Conseiller socio-éducatif (un grade)	A	
Assistant socio-éducatif (deux grades)	B	
Educateur de jeunes enfants (trois grades)	B	
Moniteur éducateur (un grade)	B	
Agent spécialisé des écoles maternelles (deux grades)	C	
Agent social (trois grades)	C	
Médecin territorial (trois grades)	A	
Psychologue (deux grades)	A	
Sage-femme (trois grades)	A	
Coordinatrice de crèches (un grade)	A	
Puéricultrice (trois grades)	B	
Infirmier (trois grades)	B	
Rééducateur (trois grades)	B	
Auxiliaire de puériculture (deux grades)	C	
Auxiliaire de soins (deux grades)	C	
Biologiste, vétérinaire, pharmacien (quatre grades)	A	
Assistant médico-technique (trois grades)	B	
Aide médico-technique (deux grades)	C	
Filière police municipale		
Chef de service de police municipale (trois grades)	B	
Agent de police municipale (cinq grades)	C	
Garde-champêtre (deux grades)	C	
Filière sapeurs pompiers professionnels		
Capitaine, commandant, lieutenant-colonel, colonel (quatre grades)	A	
Médecin, pharmacien (trois grades)	A	
Infirmier (trois grades)	B	
Lieutenant, (deux grades)	B	
Sapeur-pompier professionnel non officier (cinq grades)	C	
Filière animation		
Animateur (trois grades)	B	
Adjoint d'animation (trois grades)	C	
Agent d'animation (deux grades)	C	

Répartition des effectifs par statut, filière et type de collectivités (titulaires)

	TITULAIRES										
	Effectif total	Administrative (en %)	Technique (en %)	Culturelle (en %)	Sportive (en %)	Médico-sociale (en %)	Police (en %)	Pompiers (en %)	Animation (en %)	Autres (en %)	
Conseils régionaux	7 869	81,3	16,4	1,7	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
Conseils généraux	114 150	43,3	19,1	3,0	0,2	34,3	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Communes et établissements communaux de moins de 1 000 hab.	69 658	36,0	55,9	0,2	0,0	5,9	1,1	0,0	0,3	0,8	
Communes et établissements communaux de 1 000 à 3 500 hab.	89 445	22,8	59,8	1,1	0,5	12,0	2,4	0,0	1,2	0,2	
Communes et établissements communaux de 3 500 à 5 000 hab.	35 108	20,4	58,1	2,5	1,0	12,6	2,9	0,0	2,2	0,3	
Communes et établissements communaux de 5 000 à 10 000 hab.	85 842	21,5	55,8	3,2	1,6	12,5	2,6	0,0	2,6	0,2	
Communes et établissements communaux de 10 000 à 20 000 hab.	101 513	22,2	53,2	4,1	2,1	13,2	2,3	0,0	2,7	0,2	
Communes et établissements communaux de 20 000 à 50 000 hab.	163 494	23,0	50,4	4,6	2,0	14,5	1,7	0,0	3,5	0,3	
Communes et établissements communaux de 50 000 à 100 000 hab.	89 927	22,7	49,0	4,8	1,5	16,3	2,0	0,0	3,4	0,4	
Communes et établissements communaux de plus de 100 000 hab.	112 944	21,8	51,7	6,1	1,3	15,0	2,4	0,0	1,4	0,3	
Ensemble des communes et établissements communaux	747 931	23,5	53,4	3,7	1,4	13,2	2,1	0,0	2,3	0,3	
SDIS	37 902	10,2	4,2	0,0	0,0	0,1	0,0	85,2	0,0	0,3	
Communautés urbaines	21 662	20,3	71,4	2,7	0,7	3,8	0,7	0,0	0,4	0,0	
Communautés d'agglomérations / SAN	11 010	35,8	50,4	9,1	2,0	1,5	0,0	0,0	1,1	0,2	
Communautés de communes / Districts	16 268	27,0	55,7	3,5	2,8	9,2	0,0	0,0	1,5	0,2	
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	38 872	26,5	59,1	2,9	1,6	8,6	0,0	0,0	0,4	0,8	
HLM	16 158	41,2	58,0	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,1	
CDG et CNFPT	4 077	82,7	12,9	1,6	0,4	1,7	0,1	0,0	0,1	0,6	
Ensemble des collectivités	1 015 899	26,5	48,0	3,4	1,2	14,2	1,6	3,2	1,8	0,3	

Répartition des effectifs par statut, filière et type de collectivités (non titulaires)

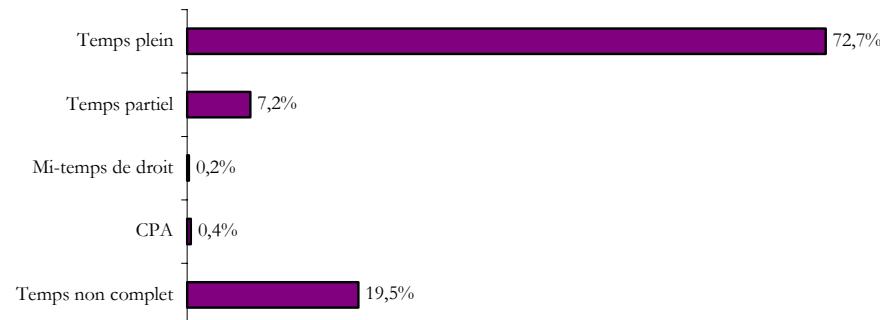
	Effectif total	NON TITULAIRES									
		Administrative (en %)	Technique (en %)	Culturelle (en %)	Sportive (en %)	Médico-sociale (en %)	Police (en %)	Pompiers (en %)	Animation (en %)	Autres (en %)	
Conseils régionaux	2 345	76,0	11,5	0,6	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	11,6
Conseils généraux	12 212	36,5	26,0	3,7	0,3	33,0	0,0	0,0	0,5	0,0	
Communes et établissements communaux de moins de 1 000 hab.	24 286	21,5	62,4	1,2	0,2	7,6	0,2	0,0	1,9	5,0	
Communes et établissements communaux de 1 000 à 3 500 hab.	15 749	8,3	53,1	8,9	0,9	18,8	0,2	0,0	5,9	3,9	
Communes et établissements communaux de 3 500 à 5 000 hab.	5 796	8,6	43,9	18,2	1,8	13,9	0,2	0,0	7,5	6,1	
Communes et établissements communaux de 5 000 à 10 000 hab.	18 791	8,5	43,0	17,0	2,2	12,7	0,5	0,0	10,8	5,3	
Communes et établissements communaux de 10 000 à 20 000 hab.	23 355	10,2	37,9	13,5	2,5	14,3	0,6	0,0	12,4	8,6	
Communes et établissements communaux de 20 000 à 50 000 hab.	34 203	12,7	36,4	12,9	2,6	16,1	0,6	0,0	14,1	4,5	
Communes et établissements communaux de 50 000 à 100 000 hab.	18 273	13,5	38,8	8,4	2,4	16,8	0,5	0,0	12,4	7,3	
Communes et établissements communaux de plus de 100 000 hab.	13 123	13,6	36,3	16,3	1,3	12,4	0,1	0,0	10,2	9,8	
Ensemble des communes et établissements communaux	153 576	12,8	43,8	11,2	1,8	14,0	0,4	0,0	9,9	6,1	
SDIS	716	39,1	33,0	0,0	0,0	3,8	0,0	19,4	0,0	4,7	
Communautés urbaines	1 476	19,3	41,0	12,3	2,8	8,6	0,0	0,0	1,0	15,0	
Communautés d'agglomérations / SAN	2 029	31,9	24,3	20,5	3,4	5,7	0,0	0,0	0,4	13,8	
Communautés de communes / Districts	6 122	18,7	27,0	12,7	4,1	21,2	0,0	0,0	6,3	9,9	
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	14 550	16,9	41,5	12,2	1,8	17,8	0,2	0,0	2,4	7,2	
HLM	3 333	22,2	73,6	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	3,3	
CDG et CNFPT	728	40,0	21,2	4,9	0,0	33,2	0,0	0,0	0,3	0,4	
Ensemble des collectivités	197 087	16,1	41,8	10,6	1,8	15,2	0,3	0,1	8,1	6,0	

A5 - CONDITIONS D'EMPLOI

Dans les collectivités et établissements territoriaux, 20% des emplois correspondent à des postes à temps non complet (emplois créés pour des durées de travail inférieures à la durée hebdomadaire de référence). 73% des agents occupent un emploi à temps complet et exercent une activité à temps plein, 7% sur emploi à temps complet ont choisi une activité à temps partiel.

Moins de 1% des agents permanents sont en cessation progressive d'activité ou en mi-temps de droit.

Répartition des effectifs titulaires et non titulaires sur emploi permanent par CONDITION D'EMPLOI (en %)



Cette répartition des effectifs par conditions d'emplois est équivalente à celle de 1999, avec néanmoins une légère diminution des temps partiels.

Les conditions d'activité des emplois permanents :

- Activités à temps complet : le service à temps plein, l'activité à temps partiel (temps de travail choisi par l'agent), la cessation progressive d'activité (CPA), le mi-temps de droit.
- Activité à temps non complet : emplois créés pour une durée inférieure à la durée hebdomadaire de référence (moins de 19h30, 19h30 à moins de 31h30, 31h30 et plus).

La moitié des agents à temps non complet sont non titulaires

Si deux agents sur dix travaillent à temps non complet, cette part varie fortement selon le statut : elle passe de 13% chez les titulaires à 53% chez les non titulaires. Ainsi sur les 236 000 agents à temps non complet, 104 000 sont non titulaires, soit près de la moitié.

Une part très élevée d'agents à temps non complet dans les « petites » collectivités

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, deux titulaires sur trois et la quasi totalité des non titulaires exercent une activité à temps non complet. Cette part est également importante dans les communes de 1 000 à 5 000 habitants ainsi que dans les communautés de communes, les districts et les syndicats intercommunaux.

On constate plus généralement que la proportion des agents à temps non complet diminue quand la taille de la collectivité augmente dans les communes et les établissements intercommunaux.

On observe le phénomène inverse pour les agents à temps partiel : 1,4% des titulaires sont à temps partiel dans les communes de moins de 1 000 habitants contre 8,6% dans celles de plus de 100 000 habitants.

La part des agents à temps partiel est la plus élevée dans les conseils régionaux et généraux où près d'un agent titulaire sur cinq est concernée. Ce sont également dans ces collectivités que l'on trouve un fort taux de féminisation.

Répartition des effectifs par statut, condition d'emploi et type de collectivités

	TITULAIRES							NON TITULAIRES						
	Effectifs	Répartition par conditions d'emploi (en %)						Effectifs	Répartition par conditions d'emploi (en %)					
		Temps plein	Temps partiel	Mi-temps de droit	CPA	Temps non complet	Total		Temps plein	Temps partiel	Mi-temps de droit	CPA	Temps non complet	Total
Conseils régionaux	7 869	82,4	17,0	0,1	0,1	0,4	100,0	2 345	89,7	7,9	0,0	0,1	2,3	100,0
Conseils généraux	114 150	74,4	23,2	0,3	0,7	1,4	100,0	12 212	82,8	6,2	0,0	0,1	10,9	100,0
Communes et établissements communaux de moins de 1 000 hab.	69 658	33,0	1,4	0,1	0,2	65,3	100,0	24 286	4,3	1,1	0,0	0,0	94,6	100,0
Communes et établissements communaux de 1 000 à 3 500 hab.	89 445	66,7	3,7	0,3	0,4	28,9	100,0	15 749	18,7	1,8	0,0	0,0	79,5	100,0
Communes et établissements communaux de 3 500 à 5 000 hab.	35 108	74,6	5,8	0,2	0,4	19,0	100,0	5 796	29,9	2,0	0,0	0,0	68,0	100,0
Communes et établissements communaux de 5 000 à 10 000 hab.	85 842	79,9	6,8	0,2	0,5	12,6	100,0	18 791	34,9	3,4	0,0	0,0	61,7	100,0
Communes et établissements communaux de 10 000 à 20 000 hab.	101 513	83,9	7,8	0,2	0,5	7,6	100,0	23 355	41,2	3,4	0,0	0,0	55,3	100,0
Communes et établissements communaux de 20 000 à 50 000 hab.	163 494	87,7	7,1	0,2	0,4	4,6	100,0	34 203	58,4	1,3	0,0	0,0	40,3	100,0
Communes et établissements communaux de 50 000 à 100 000 hab.	89 927	87,3	7,2	0,2	0,5	4,9	100,0	18 273	63,0	2,7	0,6	0,1	33,5	100,0
Communes et établissements communaux de plus de 100 000 hab.	112 944	86,2	8,6	0,2	0,6	4,3	100,0	13 123	66,0	2,0	0,1	0,1	31,8	100,0
Ensemble des communes et établissements communaux	747 931	77,8	6,4	0,2	0,4	15,1	100,0	153 576	40,4	2,1	0,1	0,0	57,3	100,0
SDIS	37 902	98,2	1,3	0,0	0,0	0,4	100,0	716	75,7	9,3	0,0	0,0	14,9	100,0
Communautés urbaines	21 662	92,2	6,7	0,0	0,5	0,6	100,0	1 476	77,9	3,1	0,0	0,0	19,0	100,0
Communautés d'agglomérations / SAN	11 010	88,8	8,0	0,1	0,3	2,8	100,0	2 029	78,8	4,0	0,0	0,0	17,2	100,0
Communautés de communes / Districts	16 268	69,5	4,0	0,2	0,2	26,0	100,0	6 122	35,9	1,7	0,0	0,0	62,4	100,0
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	38 872	65,6	3,3	0,4	0,3	30,5	100,0	14 550	33,2	3,4	0,0	0,0	63,3	100,0
HLM	16 158	89,7	8,0	0,1	0,6	1,6	100,0	3 333	77,9	4,7	0,0	0,1	17,3	100,0
CDG et CNFPT	4 077	80,6	15,6	0,5	0,3	3,1	100,0	728	66,2	1,0	0,1	0,0	32,8	100,0
Ensemble des collectivités	1 015 899	78,3	8,1	0,2	0,5	13,0	100,0	197 087	44,5	2,6	0,1	0,0	52,8	100,0

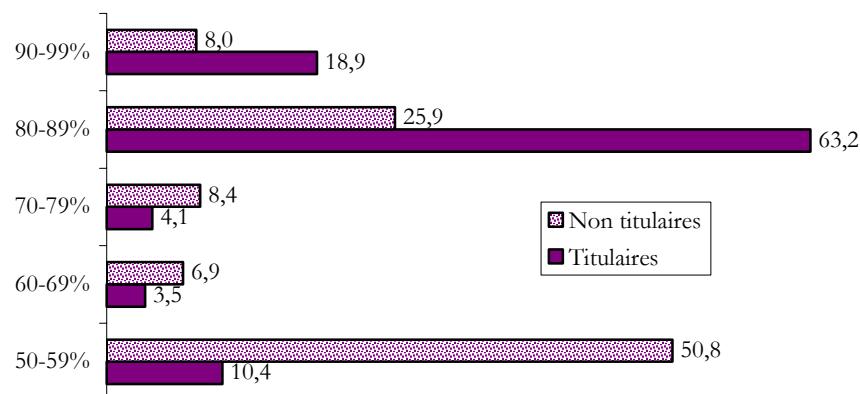
A6 - TEMPS PARTIEL

Le nombre d'agents exerçant une activité à temps partiel est en diminution par rapport à 1999, surtout chez les non titulaires : ils représentaient 5,5% des personnels en 1999, contre seulement 2,6% en 2001. L'effectif de non titulaires à temps partiel a diminué de moitié sur la période. Cette diminution est moins marquée pour les titulaires : 8,7% des agents étaient à temps partiel en 1999, contre 8,1% en 2001.

D'autre part, on assiste sur la période à une légère augmentation des quotités de travail, quel que soit le statut des agents.

Ces deux phénomènes, diminution du nombre d'agents à temps partiel et augmentation des quotités de travail, peuvent s'expliquer en partie par la poursuite du mouvement d'aménagement et de réduction du temps de travail entre 1999 et 2001 (Cf. fiche sur la durée hebdomadaire du travail page 41).

Répartition des agents à temps partiel par quotité de travail et statut



Quand ils exercent leur activité à temps partiel, les agents non titulaires ont plus fréquemment une quotité de travail inférieure à celle des titulaires : ce sont la moitié des non titulaires qui ont un temps de travail compris entre 50 et 59% d'un temps plein, contre seulement 10% des titulaires. Pour ces derniers, la quotité de travail la plus fréquente est comprise entre 80% et 89% : elle regroupe 63% des agents.

Les fréquences des temps partiel et les quotités de travail augmentent avec la taille de la collectivité

La proportion d'agents à temps partiel est la plus élevée dans les conseils régionaux et généraux (près d'un agent sur cinq) et dans les communes et établissements intercommunaux ; cette part augmente avec la taille de la collectivité.

Pour les titulaires, la quotité de travail la plus fréquente est 80-89% quel que soit l'employeur considéré.

Si, toutes collectivités confondues, les non titulaires à temps partiel travaillent le plus fréquemment entre 50% et 59% d'un temps plein, ce n'est pas vrai pour tous les employeurs. En effet, parmi les plus importants d'entre eux (conseils généraux, conseils régionaux, communes de plus de 50 000 habitants, SAN, communautés urbaines et d'agglomérations), la quotité la plus fréquente est plus élevée, comprise entre 80% et 89% d'un temps plein.

Quel que soit le statut des agents à temps partiel, les quotités de travail croissent avec la taille de l'employeur. Ce sont 41,8% des titulaires qui travaillent entre 80% et 89% d'un temps plein dans les communes de moins de 1 000 habitants, contre 60,3% dans celles de plus de 100 000 habitants.

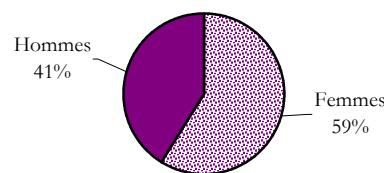
Répartition des effectifs par statut, quotité de temps partiel et type de collectivités

	TITULAIRES						NON TITULAIRES							
	Nombre d'agents à temps partiel	Répartition par quotité (en %)					Nombre d'agents à temps partiel	Répartition par quotité (en %)						
		50-59%	60-69%	70-79%	80-89%	90-99%		50-59%	60-69%	70-79%	80-89%	90-99%		
Conseils régionaux	1 339	4,8	2,3	2,2	74,7	15,9	100,0	185	11,0	3,4	8,5	62,7	14,4	100,0
Conseils généraux	26 435	6,4	3,3	2,8	67,9	19,5	100,0	762	27,2	8,0	7,0	44,6	13,2	100,0
Communes et établissements communaux de moins de 1 000 hab.	1 005	21,2	8,9	10,2	41,8	17,9	100,0	257	65,1	14,3	6,5	10,3	3,9	100,0
Communes et établissements communaux de 1 000 à 3 500 hab.	3 316	13,5	5,7	8,7	54,0	18,2	100,0	281	51,9	1,9	13,5	20,2	12,5	100,0
Communes et établissements communaux de 3 500 à 5 000 hab.	2 027	16,7	4,0	6,3	56,1	16,9	100,0	118	58,0	6,0	12,0	16,0	8,0	100,0
Communes et établissements communaux de 5 000 à 10 000 hab.	5 820	13,4	3,9	6,9	56,6	19,2	100,0	633	74,4	7,2	6,5	10,9	1,0	100,0
Communes et établissements communaux de 10 000 à 20 000 hab.	7 911	12,9	3,3	5,1	59,6	19,1	100,0	786	56,6	7,6	9,0	19,0	7,8	100,0
Communes et établissements communaux de 20 000 à 50 000 hab.	11 642	12,5	2,9	3,3	63,1	18,2	100,0	445	54,9	5,5	6,9	25,8	6,9	100,0
Communes et établissements communaux de 50 000 à 100 000 hab.	6 470	12,4	2,9	3,7	62,3	18,7	100,0	495	35,1	7,6	7,0	38,7	11,6	100,0
Communes et établissements communaux de plus de 100 000 hab.	9 695	10,7	2,6	3,4	63,7	19,6	100,0	266	31,4	7,6	8,1	42,2	10,8	100,0
Ensemble des communes et établissements communaux	47 885	12,8	3,4	4,8	60,3	18,8	100,0	3 280	55,3	7,2	8,2	22,1	7,2	100,0
SDIS	506	11,5	1,8	1,8	68,5	16,4	100,0	67	77,8	0,0	0,0	16,7	5,6	100,0
Communautés urbaines	1 448	7,3	3,6	3,5	61,7	23,9	100,0	46	5,6	0,0	11,1	55,6	27,8	100,0
Communautés d'agglomérations / SAN	881	10,8	3,0	5,9	61,0	19,3	100,0	82	40,8	2,0	8,2	46,9	2,0	100,0
Communautés de communes / Districts	648	14,2	4,1	3,6	60,6	17,5	100,0	105	90,4	0,0	0,0	7,2	2,4	100,0
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	1 270	15,2	7,6	9,6	59,4	8,2	100,0	500	66,5	5,1	10,9	12,1	5,4	100,0
HLM	1 297	7,6	4,8	3,2	66,9	17,6	100,0	156	33,6	16,4	20,0	21,8	8,2	100,0
CDG et CNFPT	635	6,3	3,5	1,8	66,2	22,2	100,0	7	0,0	0,0	0,0	76,0	24,0	100,0
Ensemble des collectivités	82 344	10,4	3,5	4,1	63,2	18,9	100,0	5 190	50,8	6,9	8,4	25,9	8,0	100,0

A7 - SEXE

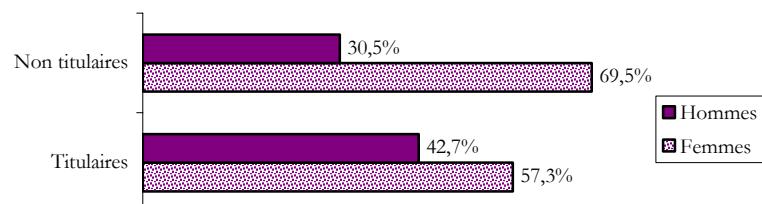
Le taux de féminisation est de 59% pour l'ensemble des titulaires et non titulaires sur emploi permanent. On retrouve la même proportion qu'en 1999. Dans la fonction publique d'Etat et la fonction publique hospitalière, les femmes sont également majoritaires. Elles occupent respectivement 50% et 75% des emplois.

Répartition globale par sexe (en %)



La part des femmes est nettement plus élevée pour les personnels non titulaires sur emploi permanent puisqu'elle atteint près de 70%, contre 57% pour les titulaires et stagiaires.

Répartition par sexe et par statut



Au regard du type d'employeurs, la part des personnels féminins présente d'importantes variations.

Pour les titulaires et stagiaires, tous types de collectivités confondus, 57% des agents sont des femmes.

Ce taux de féminisation est largement supérieur dans les conseils régionaux, les conseils généraux et les centres de gestion et le CNFPT, puisqu'il dépasse les 70%. Il atteint 63,9% dans les communes et établissements communaux de moins de 1 000 habitants.

Par contre, la proportion de femmes est nettement moins importante dans les SDIS (11%) et les communautés urbaines (29%).

Pour les non titulaires sur emplois permanents, tous types de collectivités confondus, la part des femmes est de 69,5%.

En comparaison avec ce pourcentage moyen, le taux de féminisation est largement supérieur dans les communes et établissements communaux de moins de 1 000 habitants et ceux de 1 000 à 3 500 habitants, avec respectivement 82% et 81% d'agents non titulaires féminins.

En comparant la proportion de femmes parmi les titulaires et les non titulaires par type de collectivités, on peut distinguer deux groupes d'employeurs :

- Les conseils généraux, les conseils régionaux, les centres de gestion et le CNFPT où le pourcentage des femmes est plus fort chez les titulaires que chez les non titulaires ;
- Les autres types de collectivités et établissements territoriaux où la part des personnels féminins parmi les non titulaires est plus importante que celle observée parmi les titulaires.

Le taux de féminisation varie selon la catégorie hiérarchique. C'est pour la catégorie B qu'il est le plus élevé, en raison notamment de la forte féminisation des cadres d'emplois de catégorie B de la filière médico-sociale.

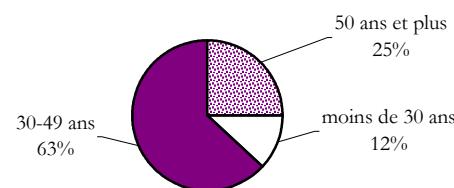
Répartition des effectifs par type de collectivités, statut et sexe

	TITULAIRES			NON TITULAIRES		
	Effectif total	Hommes (en %)	Femmes (en %)	Effectif total	Hommes (en %)	Femmes (en %)
Conseils régionaux	7 869	26,3	73,7	2 345	39,9	60,1
Conseils généraux	114 150	23,5	76,5	12 212	32,3	67,7
Communes et établissements communaux de moins de 1 000 hab.	69 658	36,1	63,9	24 286	18,1	81,9
Communes et établissements communaux de 1 000 à 3 500 hab.	89 445	39,4	60,6	15 749	18,9	81,1
Communes et établissements communaux de 3 500 à 5 000 hab.	35 108	41,2	58,8	5 796	26,2	73,8
Communes et établissements communaux de 5 000 à 10 000 hab.	85 842	42,8	57,2	18 791	28,0	72,0
Communes et établissements communaux de 10 000 à 20 000 hab.	101 513	42,9	57,1	23 355	29,3	70,7
Communes et établissements communaux de 20 000 à 50 000 hab.	163 494	41,2	58,8	34 203	34,5	65,5
Communes et établissements communaux de 50 000 à 100 000 hab.	89 927	41,4	58,6	18 273	36,4	63,6
Communes et établissements communaux de plus de 100 000 hab.	112 944	46,2	53,8	13 123	38,7	61,3
Ensemble des communes et établissements communaux	747 931	42,3	57,7	153 576	31,0	69,0
SDIS	37 902	89,1	10,9	716	59,4	40,6
Communautés urbaines	21 662	70,6	29,4	1 476	53,4	46,6
Communautés d'agglomérations / SAN	11 010	54,9	45,1	2 029	49,4	50,6
Communautés de communes / Districts	16 268	47,8	52,2	6 122	30,5	69,5
Syndicats et autres établissements publics intercommunaux	38 872	51,1	48,9	14 550	33,7	66,3
HLM	16 158	54,9	45,1	3 333	47,5	52,5
CDG et CNFPT	4 077	25,7	74,3	728	34,5	65,5
Ensemble des collectivités	1 015 899	42,7	57,3	197 087	30,5	69,5

A8 - AGE

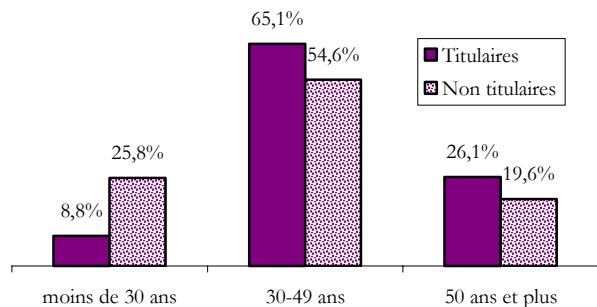
La structure par âge est proche de celle de 1999. La pyramide des âges présente, comme dans l'ensemble de la population active, une forte proportion de 30-49 ans. Cette classe d'âge regroupe près des deux tiers des effectifs (63%, contre 64% en 1999). Un quart des agents sont âgés de 50 ans ou plus (24% en 1999) et seulement 12% ont moins de 30 ans (12% en 1999).

Répartition globale par classe d'âge (en %)



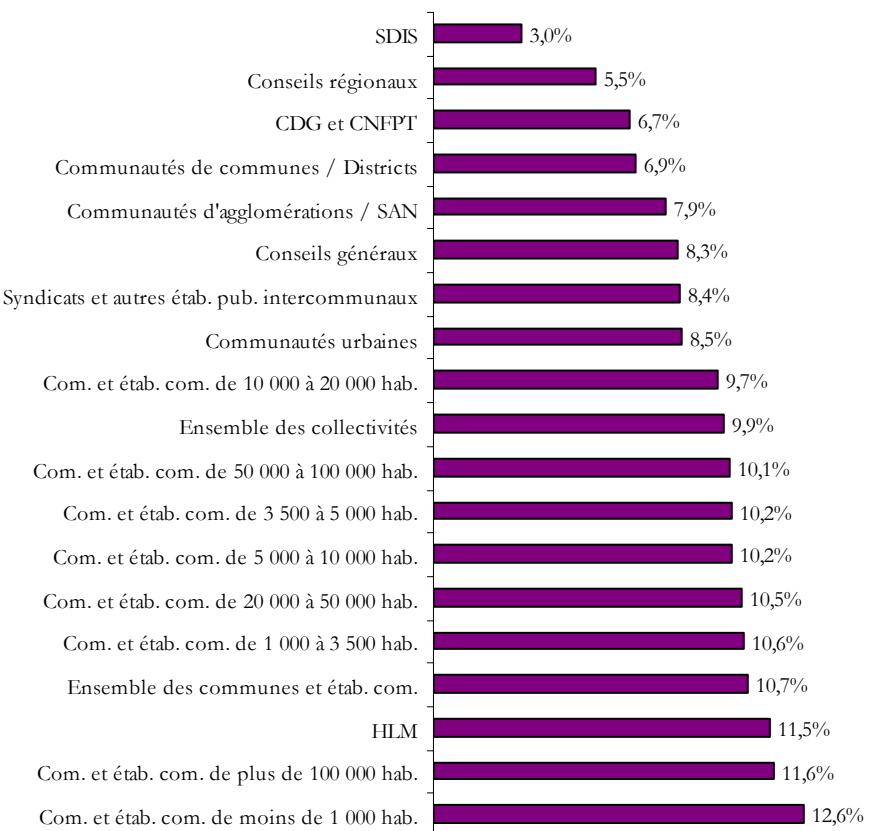
Les personnels non titulaires présentent une structure par âge plus jeune que celle des titulaires : près d'un quart d'entre eux ont moins de 30 ans, contre 9% des titulaires. Le poids des plus de 50 ans est nettement plus faible pour les non titulaires, avec 20% des effectifs, contre 26% pour les titulaires.

Répartition par classe d'âge et par statut au 31/12/2001



Dans une perspective de GPEEC et d'anticipation de départs en retraite, une analyse plus fine de la structure par âges peut s'avérer pertinente. Titulaires et non titulaires confondus, un agent sur dix a plus de 55 ans. Cette proportion varie très sensiblement selon le type de collectivité : de 3% pour les SDIS et 5,5% pour les conseils régionaux à 12,6% pour les communes et établissements communaux de moins de 1 000 habitants (cf. graphique).

Part des agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent âgés de 55 ans ou plus



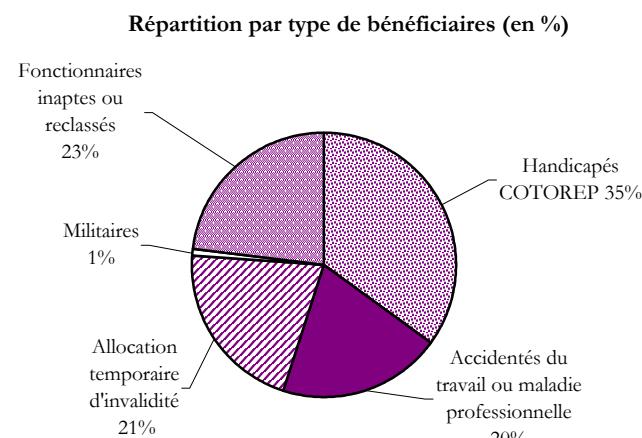
Répartition des effectifs par type de collectivités, statut et classe d'âge

	TITULAIRES				NON TITULAIRES			
	Effectif total	< 30 ans (en %)	30-49 ans (en %)	50 ans et + (en %)	Effectif total	< 30 ans (en %)	30-49 ans (en %)	50 ans et + (en %)
Conseils régionaux	7 869	11,0	74,6	14,3	2 345	16,0	65,6	18,4
Conseils généraux	114 150	8,4	67,7	24,0	12 212	33,1	50,3	16,6
Communes et établissements communaux de moins de 1 000 hab.	69 658	5,0	64,8	30,2	24 286	12,7	60,4	26,9
Communes et établissements communaux de 1 000 à 3 500 hab.	89 445	7,6	65,1	27,3	15 749	21,5	56,3	22,2
Communes et établissements communaux de 3 500 à 5 000 hab.	35 108	8,2	64,6	27,2	5 796	27,5	54,3	18,2
Communes et établissements communaux de 5 000 à 10 000 hab.	85 842	8,3	65,3	26,4	18 791	28,3	53,4	18,3
Communes et établissements communaux de 10 000 à 20 000 hab.	101 513	7,9	65,4	26,8	23 355	29,3	52,8	17,9
Communes et établissements communaux de 20 000 à 50 000 hab.	163 494	8,6	64,8	26,6	34 203	29,4	52,0	18,6
Communes et établissements communaux de 50 000 à 100 000 hab.	89 927	9,6	64,5	25,9	18 273	29,0	51,4	19,6
Communes et établissements communaux de plus de 100 000 hab.	112 944	7,8	62,5	29,7	13 123	31,4	52,7	15,9
Ensemble des communes et établissements communaux	747 931	8,0	64,6	27,4	153 576	25,9	54,1	20,0
SDIS	37 902	22,8	61,5	15,7	716	36,7	49,0	14,3
Communautés urbaines	21 662	11,1	64,3	24,6	1 476	24,9	54,4	20,7
Communautés d'agglomérations / SAN	11 010	12,5	64,7	22,9	2 029	28,1	57,0	14,9
Communautés de communes / Districts	16 268	11,9	67,8	20,3	6 122	26,8	56,9	16,3
Syndicats et autres établissements pub. intercommunaux	38 872	9,0	67,7	23,2	14 550	20,9	61,6	17,5
HLM	16 158	6,7	64,6	28,7	3 333	18,3	49,3	32,3
CDG et CNFPT	4 077	12,0	68,5	19,5	728	31,5	53,1	15,4
Ensemble des collectivités	1 015 899	8,8	65,1	26,1	197 087	25,8	54,6	19,6

A9 – AGENTS HANDICAPÉS

L'emploi des travailleurs handicapés a progressé par rapport à 1999. De 3,8% en 1999, le taux d'emploi de personnes handicapées s'élève en 2001, dans les collectivités employant au moins 20 agents, à 4,4% (soit 44 000 bénéficiaires). Ce taux prend en compte également, à hauteur de 0,3% des « emplois indirects », c'est à dire la valorisation en « équivalents bénéficiaires » de la passation de marchés avec des ateliers protégés.

La répartition par type de bénéficiaires de l'obligation d'emploi d'agents handicapés montre que la catégorie « handicapés COTOREP » en constitue la part la plus importante (35%) et qu'elle progresse (31% en 1999). Elle devance nettement les autres catégories (les accidentés du travail ou maladie professionnelle, les titulaires d'une allocation d'invalidité et les fonctionnaires inaptes ou reclassés) qui se répartissent selon des proportions à peu près identiques (20%, 21% et 23%). La catégorie « anciens militaires titulaires » est de loin la moins importante avec 1%.



- La proportion de bénéficiaires appartenant à la catégorie A (2%) est inférieure à la proportion des agents territoriaux de cette catégorie exerçant leurs fonctions dans l'ensemble des collectivités de 20 agents et plus (7,6%).

En revanche, 91,9% des bénéficiaires appartiennent à la catégorie C, alors que la part des agents territoriaux de cette catégorie dans l'ensemble des collectivités d'au moins 20 agents et plus n'est que de 77,4%.

- La proportion de non titulaires parmi les bénéficiaires (10%) est inférieure à celle des non titulaires exerçant leurs fonctions dans les collectivités d'au moins 20 agents (14,4%). Leur répartition se caractérise par une forte majorité de handicapés COTOREP (78%). En revanche, la proportion est moindre pour les accidentés du travail et les titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité et résiduelle pour les militaires titulaires d'une pension d'invalidité (1,2%).
- C'est dans la catégorie « handicapés COTOREP » que l'on trouve la proportion la plus élevée de non titulaires (22,1%). Cela peut s'expliquer par l'existence d'une procédure dérogatoire prévue à l'article 38 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoyant un recrutement de travailleurs handicapés sur contrat spécifique donnant vocation à titularisation.
- Les femmes représentent 33,3% des bénéficiaires. Elles représentent, dans la catégorie A, 36,7% des bénéficiaires, dans la catégorie B, 45,9% et dans la catégorie C, 33,2%.
- C'est dans les communautés urbaines, les communes et établissements communaux de plus de 20 000 habitants et les SDIS que le taux d'emploi des travailleurs handicapés est le plus élevé.

Taux d'emplois des travailleurs handicapés par type de collectivités

	Taux d'emplois (en %)
Conseils régionaux	2,1
Conseils généraux	2,7
Communes et établissements communaux de moins de 1 000 hab.	Hors champ
Communes et établissements communaux de 1 000 à 3 500 hab.	3,8
Communes et établissements communaux de 3 500 à 5 000 hab.	4,1
Communes et établissements communaux de 5 000 à 10 000 hab.	3,6
Communes et établissements communaux de 10 000 à 20 000 hab.	4,2
Communes et établissements communaux de 20 000 à 50 000 hab.	4,7
Communes et établissements communaux de 50 000 à 100 000 hab.	4,8
Communes et établissements communaux de plus de 100 000 hab.	6,0
Ensemble des communes et établissements communaux	4,6
SDIS	6,5
Communautés urbaines	8,2
Communautés d'agglomérations / SAN	3,4
Communautés de communes / Districts	2,5
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	3,5
HLM	4,6
CDG et CNFPT	1,6
Ensemble des collectivités	4,4

Définitions

La loi n°87-517 du 10 juillet 1987 impose aux collectivités locales de vingt agents et plus **une obligation d'emploi**, à hauteur de 6% de leurs effectifs, de handicapés et « assimilés », dits « bénéficiaires de l'obligation ». Ainsi, l'exploitation statistique des informations collectées se limite à ces collectivités.

Toutefois, cette obligation fait référence à un concept différent, puisqu'il est tenu compte de la gravité du handicap pour la comptabilisation du nombre de travailleurs handicapés.

Sur un concept de handicap et un champ comparables à ceux du Bilan social, pour l'année 2000, l'enquête sur l'emploi des handicapés recensait 3,6% de personnes handicapés employées par les collectivités locales (en ajoutant les emplois directs et les emplois induits dans les ateliers protégés) et 5,8% « d'unités bénéficiaires », obtenues en tenant compte de la gravité du handicap.

Parmi les **bénéficiaires**, sont recensés les travailleurs handicapés, les accidentés du travail ou victimes de maladies professionnelles, les fonctionnaires bénéficiant d'une allocation temporaire d'invalidité (ATI), les fonctionnaires inaptes ou reclassés.

Les « **équivalents bénéficiaires** » sont calculés comme le nombre de « bénéficiaires » évalué par rapport au montant des marchés qu'une collectivité passe avec des structures d'ateliers protégés permettant de rémunérer indirectement des handicapés.

A10 - POSITIONS ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

Agents originaires de la collectivité (hors position d'activité) :

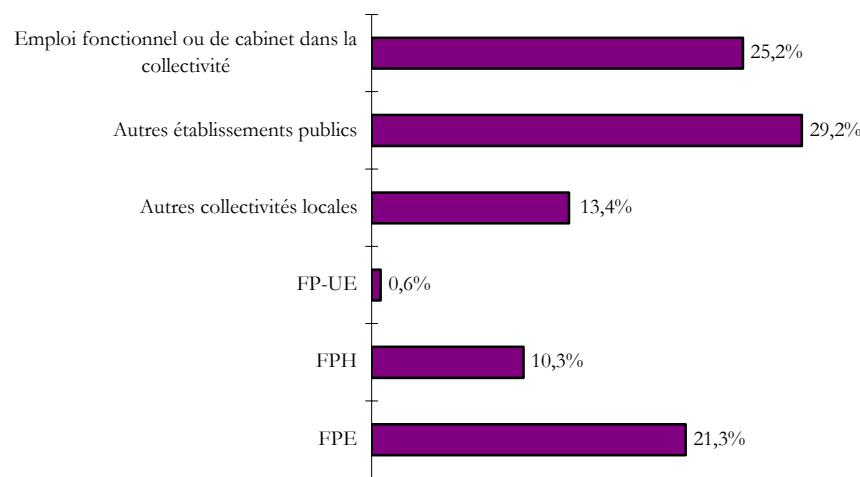
Sur 1 000 agents titulaires et non titulaires originaires de la collectivité, on dénombre fin 2001 :

- 8 agents en congé parental,
- 18 agents en disponibilité,
- 8 agents en congé de fin d'activité,

Sur 1 000 agents titulaires originaires de la collectivité, on compte fin 2001 :

- 10 agents détachés dans une autre structure,
- 10 agents mis à disposition dans une autre collectivité.

Répartition des agents détachés de la collectivité



Parmi les agents détachés, un quart restent dans leur collectivité sur des emplois fonctionnels ou de cabinet et près d'un tiers se tournent vers la fonction publique de l'État ou la fonction publique hospitalière.

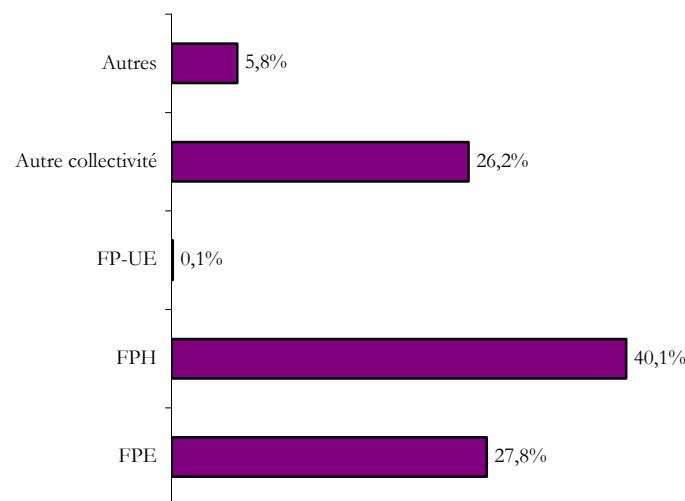
Les détachements vers la Fonction publique d'un autre État de l'Union européenne sont marginaux.

Agents en activité originaires d'une autre collectivité :

Sur 1 000 agents titulaires travaillant dans la collectivité, on recense fin 2001 :

- 3 agents détachés originaires d'une autre structure,
- 2 agents mis à disposition de la collectivité par une autre structure.

Répartition des agents détachés d'une autre structure



Parmi les agents détachés, les deux tiers proviennent de la fonction publique de l'État ou la fonction publique hospitalière.

Les agents originaires de la fonction publique d'un autre État de l'Union européenne sont très peu nombreux.

B – Les mouvements de personnels

B1 – MOTIFS DE DÉPART

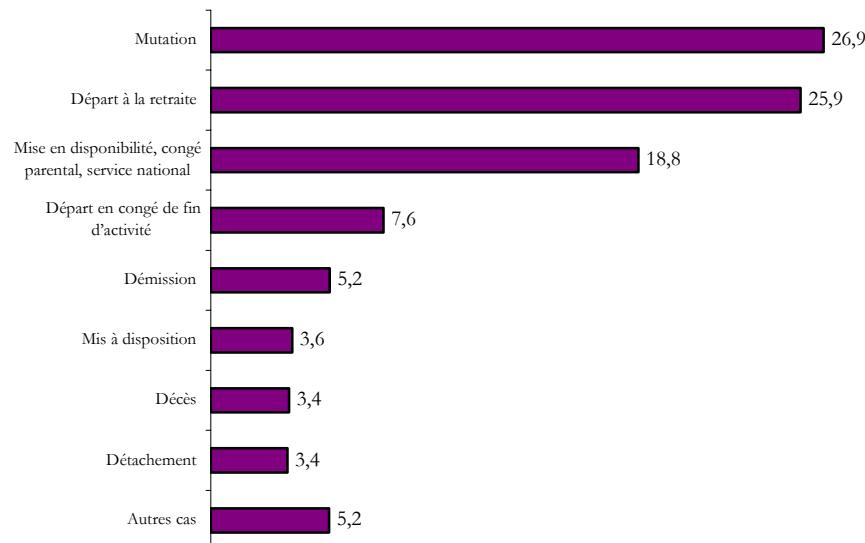
Pour les titulaires

Pour 100 agents titulaires et stagiaires présents en fin d'année 2001, 6 avaient quitté la collectivité au cours de l'année.

Ce taux de départ est sensiblement le même quel que soit la catégorie d'employeur considéré.

Cette proportion d'agents ayant quitté la collectivité est équivalente à celle observée en 1999.

TITULAIRES - Répartition par motifs de départ (en %)



Un tiers des départs de titulaires sont dus à des départs à la retraite ou à des congés de fin d'activité. Ce type de départ est plus important dans les communes de moins 1 000 habitants, celles de plus de 100 000 habitants, dans les SDIS ainsi que les communautés urbaines.

Les deux autres principaux motifs de départs sont les mutations (qui sont en augmentation par rapport à 1999) et les mises en disponibilités, congés parentaux, services nationaux.

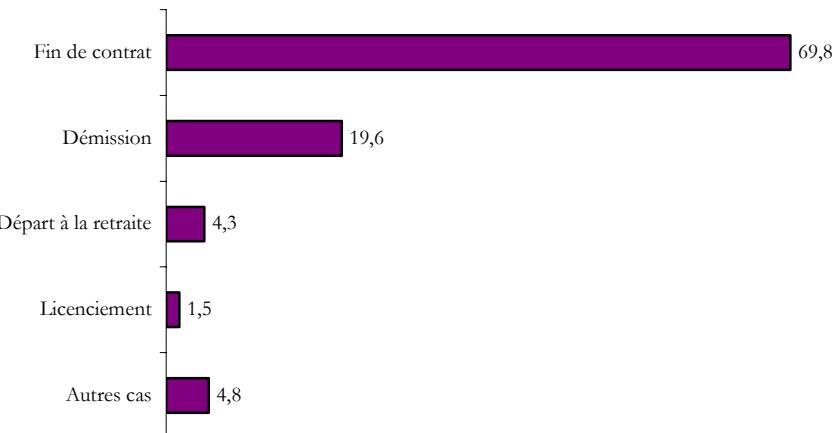
La part des mutations est très élevée dans les communautés d'agglomérations, les SAN, les districts et les communautés de communes où elles concernent près d'un départ sur deux.

Pour les non titulaires

On estime à 20 le nombre de non titulaires ayant quitté la collectivité au cours de l'année 2001, pour 100 agents présents au 31 décembre. Ce taux de départ est en augmentation par rapport à 1999 où seulement 12% des non titulaires avaient quitté la collectivité.

Quel que soit l'employeur, la part d'agents partis de leur collectivité est relativement homogène.

NON TITULAIRES - Répartition par motifs de départ (en %)



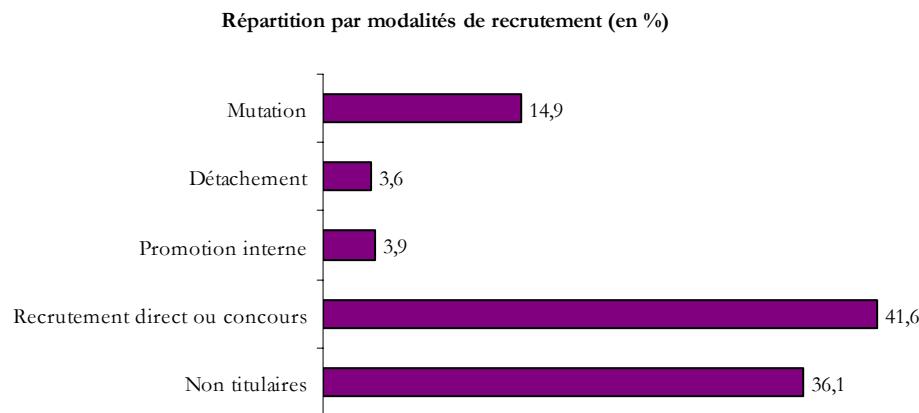
Les fins de contrat représentent sept départs sur dix. Elles sont en augmentation par rapport à 1999, à la différence des démissions qui ne regroupent que 19,6% des départs (contre 23,8% en 1999).

Principaux motifs de départ par statut et type de collectivités (en %)

	TITULAIRES					NON TITULAIRES					
	Taux de départ (en %)	Répartition par motif (en %)				Taux de départ (en %)	Répartition par motif (en %)				
		Mutation	Départ à la retraite	Mise en disponibilité, congé parental, service national	Autres motifs		Fin de contrat	Démission	Autres motifs	Total	
Conseils régionaux	4,4	41,7	6,6	24,4	27,3	100,0	14,6	59,3	31,1	9,5	100,0
Conseils généraux	5,1	23,6	21,3	25,4	29,7	100,0	20,1	63,6	22,8	13,7	100,0
Communes et étab. communaux de moins de 1 000 hab.	5,1	14,8	33,6	14,2	37,4	100,0	11,7	57,2	26,2	16,6	100,0
Communes et étab. communaux de 1 000 à 3 500 hab.	4,4	22,6	28,6	19,6	29,2	100,0	19,8	78,2	14,3	7,4	100,0
Communes et étab. communaux de 3 500 à 5 000 hab.	5,7	25,8	26,1	21,2	26,8	100,0	21,4	80,9	12,0	7,0	100,0
Communes et étab. communaux de 5 000 à 10 000 hab.	6,2	24,2	25,6	21,8	28,3	100,0	23,3	76,6	15,4	8,0	100,0
Communes et étab. communaux de 10 000 à 20 000 hab.	6,2	28,9	26,4	20,3	24,4	100,0	25,2	72,7	17,4	9,9	100,0
Communes et étab. communaux de 20 000 à 50 000 hab.	6,9	30,2	25,4	19,6	24,8	100,0	19,9	62,1	25,1	12,8	100,0
Communes et étab. communaux de 50 000 à 100 000 hab.	7,1	29,7	23,6	18,4	28,3	100,0	23,0	72,8	18,0	9,2	100,0
Communes et étab. communaux de plus de 100 000 hab.	5,5	18,5	30,9	16,1	34,5	100,0	16,9	68,1	18,9	13,0	100,0
Ensemble des communes et étab. communaux	6,0	25,5	27,0	19,0	28,5	100,0	20,0	70,0	19,3	10,7	100,0
SDIS	4,6	39,4	35,6	4,7	20,3	100,0	20,1	89,4	6,4	4,3	100,0
Communautés urbaines	4,6	30,1	30,7	13,0	26,2	100,0	24,8	56,7	30,1	13,1	100,0
Communautés d'agglomérations / SAN	5,8	46,7	19,3	12,0	22,0	100,0	22,4	75,6	17,4	7,0	100,0
Communautés de communes / Districts	6,3	48,4	15,9	12,4	23,3	100,0	19,6	70,5	23,8	5,7	100,0
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	6,1	32,2	17,4	16,9	33,6	100,0	22,0	76,0	16,5	7,5	100,0
HLM	5,8	25,8	27,3	16,1	30,8	100,0	17,6	54,6	21,9	23,5	100,0
CDG et CNFPT	8,3	46,4	10,5	18,5	24,7	100,0	38,3	76,2	22,4	1,4	100,0
Ensemble des collectivités	5,8	26,9	25,9	18,8	28,4	100,0	20,2	69,9	19,6	10,5	100,0

B2 – RECRUTEMENTS

Sur 100 agents titulaires et non titulaires présents fin 2001, 8 ont été recrutés au cours de l'année (7 l'avaient été au cours de l'année 1999). Ce taux de recrutement est plus important dans les conseils régionaux (10,9%), les SDIS (12,7%), les communautés d'agglomération/SAN (14,1%), les communautés de communes/districts (11,3%) et les centres de gestion/CNFPT (15%).



Quatre recrutements sur dix se sont faits par recrutement direct ou concours. Plus d'un tiers l'ont été en qualité de non titulaires. Cette répartition par modalité de recrutement est semblable à celle observée en 1999, avec cependant une légère augmentation en 2001 de la part des mutations, des détachements et des recrutements de non titulaires aux dépends des autres modalités de recrutement.

La part des non titulaires dans les recrutements est plus importante dans les communes de moins de 1 000 habitants et dans celles de 20 000 à 50 000 habitants où près d'un recrutement sur 2 est un non titulaire. Cette part est également élevée dans les HLM (44,5%).

Autre élément remarquable, les mutations sont beaucoup plus fréquentes dans les établissements intercommunaux à fiscalité propre (hors communautés urbaines). On peut y voir les premiers effets de la loi du

12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale qui a pu se traduire par des transferts de personnel des communes vers les structures intercommunales.

Part des recrutement et modalités de recrutement par catégorie hiérarchique et filières d'emploi

Part de recrutement (en %) *	Répartition par modalités de recrutement					
	Mutation	Détachement	Promotion interne	Recrutement direct ou concours	Non titulaires	
CATÉGORIE						
A	9,5	25,7	6,3	5,7	21,0	41,3
B	9,6	24,1	9,9	4,4	20,1	41,5
C	7,6	11,0	1,6	3,5	49,0	34,8
FILIÈRE D'EMPLOI						
Administrative	8,3	21,1	4,3	4,6	39,6	30,4
Technique	7,2	8,5	1,6	5,3	48,2	36,4
Culturelle	9,3	11,5	1,4	2,5	32,5	52,1
Sportive	8,2	22,9	1,0	3,8	12,6	59,7
Médico-sociale	7,4	15,1	11,0	0,7	30,0	43,2
Police municipale	11,3	55,5	2,5	1,3	38,4	2,3
Sapeurs-pompiers	11,5	38,2	3,0	1,5	56,4	0,9
Animation	14,9	3,5	0,9	1,3	31,1	63,2

Note de lecture du tableau : sur 100 agents de catégorie A titulaires et non titulaires sur emploi permanent présents au 31/12/01, 10 ont été recrutés au cours de l'année. Parmi ces recrutements, 41,3% sont des non titulaires, 25,7% des mutations, 21% des recrutements directs ou sur concours, 6,3% proviennent de détachement et 5,7% des promotions internes.

* nombre de recrutements au cours de l'année rapporté à l'effectif titulaires et non titulaires sur emploi permanent recensé fin 2001.

Principaux motifs de recrutement par statut et type de collectivités (en %)

	Part de recrutement (en %)	Répartition par type de recrutement (en %)					
		Mutation	Détachement	Promotion interne	Recrutement direct ou concours	Non titulaires	Total
Conseils régionaux	10,9	18,5	12,7	5,4	37,7	25,7	100,0
Conseils généraux	8,4	17,3	10,1	5,6	36,8	30,2	100,0
Communes et étab. communaux de moins de 1 000 hab.	6,5	5,7	1,1	0,8	45,1	47,4	100,0
Communes et étab. communaux de 1 000 à 3 500 hab.	6,7	12,3	2,2	1,3	58,3	25,8	100,0
Communes et étab. communaux de 3 500 à 5 000 hab.	7,8	16,1	3,3	3,5	52,3	24,8	100,0
Communes et étab. communaux de 5 000 à 10 000 hab.	8,9	13,1	2,3	3,2	43,3	38,1	100,0
Communes et étab. communaux de 10 000 à 20 000 hab.	8,0	14,1	2,6	4,1	32,8	46,4	100,0
Communes et étab. communaux de 20 000 à 50 000 hab.	7,6	11,7	3,0	5,2	32,0	48,2	100,0
Communes et étab. communaux de 50 000 à 100 000 hab.	7,4	13,3	3,0	4,9	37,6	41,3	100,0
Communes et étab. communaux de plus de 100 000 hab.	5,6	10,2	3,6	5,2	54,4	26,7	100,0
Ensemble des communes et étab. communaux	7,3	12,0	2,6	3,8	41,8	39,7	100,0
SDIS	12,7	36,4	3,3	2,0	55,2	3,0	100,0
Communautés urbaines	6,0	13,4	3,7	8,6	52,0	22,3	100,0
Communautés d'agglomérations / SAN	14,1	38,1	2,1	2,0	31,1	26,6	100,0
Communautés de communes / Districts	11,3	22,2	2,3	1,0	40,2	34,3	100,0
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	9,5	13,4	2,0	5,5	40,3	38,8	100,0
HLM	8,8	13,0	3,0	2,5	37,1	44,5	100,0
CDG et CNFPT	15,0	19,3	3,4	1,3	28,9	47,1	100,0
Ensemble des collectivités	7,9	14,9	3,6	3,9	41,6	36,1	100,0

B3 - TITULARISATIONS ET PROMOTIONS

Promotion

Au cours de l'année 2001, 7,1% des titulaires ont bénéficié d'un avancement de grade et le tiers d'entre eux d'un avancement d'échelon. Ces proportions d'agents promus sont équivalentes à celles relevées en 1999.

La part des titulaires ayant bénéficié d'un avancement de grade est moins importante dans les communes de 1 000 habitants. Par contre, elle est deux fois plus élevée dans les SDIS (14,9%).

La part des agents ayant bénéficié d'un avancement d'échelon est sensiblement la même quel que soit l'employeur, sauf dans les conseils régionaux où elle est un peu plus importante.

Titularisation

En 2001, 17,4% des non titulaires ont été nommés stagiaires dans l'année et 1,3% ont été titularisés sans stage sur un emploi permanent de titulaires. Là encore, peu de différence avec les proportions observées en 1999 (NB : la part des non titulaires titularisés sans stage présentée en 1999 présentait des incohérences qui ont été corrigées pour 2001. La comparaison de cet indicateur entre les deux années n'est pas possible).

La part des non titulaires nommés stagiaires est en moyenne plus importante dans les conseils généraux et les SDIS. C'est également dans ces derniers que la proportion de non titulaires titularisés sans stage est la plus élevée.

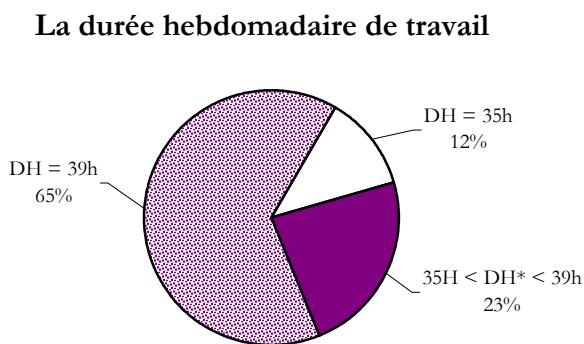
Titularisations et promotions par type de collectivités (en %)

	TITULAIRES		NON TITULAIRES	
	Avancement de grade (en %)	Avancement d'échelon (en %)	Nommés stagiaires (en %)	Titularisés sans stage (en %)
Conseils régionaux	6,1	39,4	12,0	1,3
Conseils généraux	5,1	35,1	22,7	0,8
Communes et étab. communaux de moins de 1 000 hab.	3,7	31,5	8,7	1,6
Communes et étab. communaux de 1 000 à 3 500 hab.	6,2	33,3	20,0	2,4
Communes et étab. communaux de 3 500 à 5 000 hab.	9,1	33,4	19,1	1,7
Communes et étab. communaux de 5 000 à 10 000 hab.	8,2	35,0	18,4	1,3
Communes et étab. communaux de 10 000 à 20 000 hab.	7,7	34,5	16,8	0,5
Communes et étab. communaux de 20 000 à 50 000 hab.	7,3	34,1	17,8	1,4
Communes et étab. communaux de 50 000 à 100 000 hab.	6,7	34,2	18,9	0,6
Communes et étab. communaux de plus de 100 000 hab.	7,8	29,4	22,6	0,2
Ensemble des communes et étab. communaux	7,1	33,2	17,3	1,2
SDIS	14,9	30,0	60,4	9,0
Communautés urbaines	9,4	29,7	16,7	0,1
Communautés d'agglomérations / SAN	7,3	30,6	21,9	1,2
Communautés de communes / Districts	5,9	30,4	13,7	1,8
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	5,6	27,7	10,7	1,4
HLM	9,5	32,0	16,0	1,2
CDG et CNFPT	7,3	36,6	10,5	1,8
Ensemble des collectivités	7,1	33,0	17,4	1,3

C – La durée hebdomadaire du travail

C - LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

Le mouvement d'aménagement et de réduction du temps de travail s'est poursuivi entre 1999 et 2001. Ainsi, 12% des collectivités étaient à 35 heures en 2001, contre 3% en 1999. Environ 23% des collectivités présentaient une durée hebdomadaire comprise entre 35 et 39 heures, et 65% d'entre elles étaient encore aux 39 heures.



* DH = durée hebdomadaire du travail offerte dans la collectivité

Des écarts apparaissent au regard des différents types de collectivités et établissements territoriaux.

- Dans les communes et établissements communaux, plus la taille de ceux-ci augmente, plus la durée hebdomadaire du travail diminue : 74% des communes et établissements communaux de moins de 1 000 habitants ont déclaré une durée hebdomadaire du travail de 39 heures, contre seulement 12% des communes et établissements communaux de plus de 100 000 habitants. C'est dans les communes et établissements communaux de plus de 100 000 habitants que la

proportion de collectivités offrant une durée hebdomadaire de travail de 35 heures est la plus importante.

- La mise en place de la réduction du temps de travail s'intensifie dans les conseils régionaux et généraux. En effet, 28% des conseils régionaux et 29% des conseils généraux étaient à 35 heures au 31/12/2001. En 1999, les proportions correspondantes étaient très faibles (inférieures à 5%).
- Les communes et établissements communaux de 1 000 à 3 500 habitants, les communautés de communes et les syndicats et autres établissements publics intercommunaux présentent une répartition de la durée hebdomadaire du travail proche de l'ensemble des collectivités.

La durée hebdomadaire de travail par type de collectivités

	Données non redressées		
	Répartition en % de collectivités		
	DH=35h	35h<DH<39h	DH=39h
Conseils régionaux	28	17	55
Conseils généraux	29	11	60
Communes et établissements communaux de moins de 1 000 hab.	5	21	74
Communes et établissements communaux de 1 000 à 3 500 hab.	12	19	69
Communes et établissements communaux de 3 500 à 5 000 hab.	20	29	51
Communes et établissements communaux de 5 000 à 10 000 hab.	30	31	39
Communes et établissements communaux de 10 000 à 20 000 hab.	37	35	28
Communes et établissements communaux de 20 000 à 50 000 hab.	41	39	20
Communes et établissements communaux de 50 000 à 100 000 hab.	39	42	19
Communes et établissements communaux de plus de 100 000 hab.	45	43	12
Ensemble des communes et établissements communaux	12	23	65
SDIS	17	23	60
Communautés urbaines	73	18	9
Communautés d'agglomérations/SAN	36	28	36
Communautés de communes/Districts	11	16	73
Syndicats et autres établissements publics intercommunaux	10	24	66
HLM	20	43	37
CDG et CNFPT	19	43	38
Ensemble des collectivités	12	23	65

Note de lecture du tableau : Pour les communes et établissements communaux de 5 000 à 10 000 habitants, la durée hebdomadaire de travail est : de 35 heures pour 30% d'entre eux, comprises entre 35 et 39 heures pour 31% d'entre eux, de 39 heures pour 39% d'entre eux.

D – Les rémunérations

D1 - RÉMUNÉRATIONS

Le régime indemnitaire représente 13,5% de la rémunération totale : 14,2% pour les titulaires, et 7,8% pour les non titulaires. Pour les titulaires, la majeure partie de ces indemnités, soit 9,2% sur 14,2% relèvent de l'article 88 de la loi de 1984 (homologie avec les corps de la fonction publique d'Etat) ; 4,3% relèvent de l'article 111 (maintien des avantages acquis avant la loi de 1984) ou rémunèrent des heures supplémentaires. Enfin, la nouvelle bonification indiciaire (NBI) représente 0,7% de la rémunération totale des titulaires.

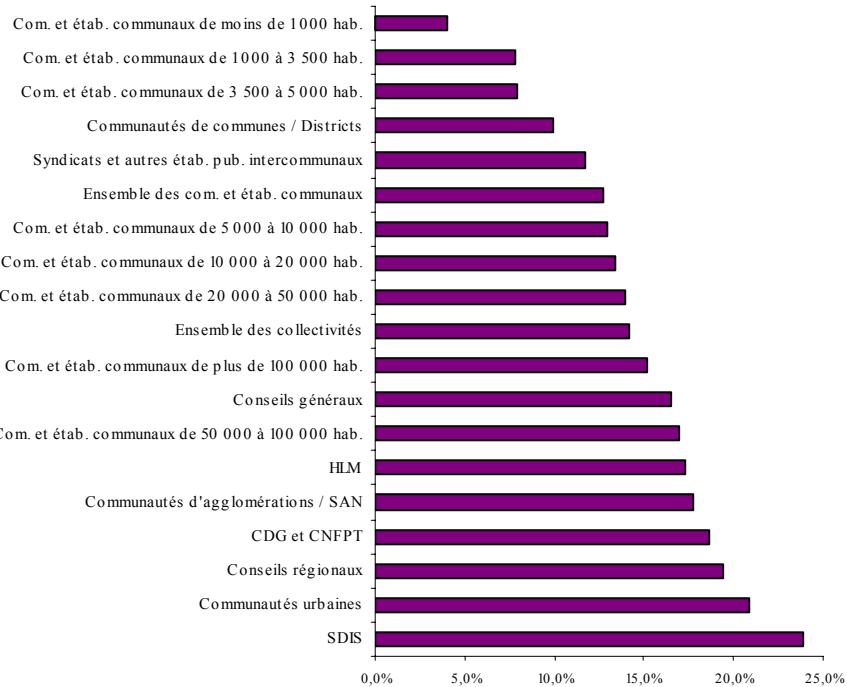
C'est dans les SDIS que la part du régime indemnitaire dans la rémunération des titulaires est la plus élevée (environ un quart des rémunérations). Les conseils régionaux, généraux, offices HLM, centres de gestion et CNFPT se situent entre 15% et 20%.

Pour les communes et les structures intercommunales, la part des indemnités dans la rémunération croît avec la taille de la structure : de 4% pour les communes de moins de 1 000 habitants à 15,2% pour les communes de plus de 100 000 habitants (le taux étant légèrement plus élevé, avec 17%, pour les communes de 50 000 à 100 000 habitants) ; il est de 20% pour les communautés urbaines.

Pour ce qui concerne les non titulaires, on retrouve les mêmes disparités selon la taille des communes. C'est dans les communautés d'agglomération que la part des indemnités dans les rémunérations des non titulaires (un peu plus de 20%) est la plus forte.

Titulaires et non titulaires confondus, la part du régime indemnitaire dans les rémunérations est voisine de celle observée pour les agents de l'Etat (13,8% en 2001).

Part de l'ensemble des indemnités dans la rémunération des titulaires



Les régimes indemnitaire dont peuvent bénéficier les agents des collectivités locales sont définis dans deux articles de la loi du 26 janvier 1984 :

- l'article 88 fixe ces indemnités par référence à celles dont bénéficient les différents services de l'Etat.
- l'article 111 autorise le maintien des avantages collectivement acquis avant la promulgation de la loi ; dans les bilans sociaux, ces indemnités ont été regroupées avec les heures supplémentaires.

Une nouvelle bonification indiciaire (NBI) est accordée depuis 1991 à raison de leurs fonctions à certains fonctionnaires exerçant des tâches particulières.

Structure des rémunérations par statut et type de collectivités

	TITULAIRES				NON TITULAIRES
	Part des primes article 111 (en %)	Part des primes article 88 (en %)	Part NBI (en %)	Part de l'ensemble des indemnités (en %)	Part des primes (en %)
Conseils régionaux	4,1	14,7	0,6	19,4	5,4
Conseils généraux	4,2	11,4	0,9	16,5	11,6
Communes et établissements communaux de moins de 1 000 hab.	1,0	2,1	0,9	4,0	1,3
Communes et établissements communaux de 1 000 à 3 500 hab.	2,5	4,8	0,6	7,8	4,2
Communes et établissements communaux de 3 500 à 5 000 hab.	2,7	4,8	0,4	7,9	4,7
Communes et établissements communaux de 5 000 à 10 000 hab.	4,5	7,9	0,5	12,9	6,4
Communes et établissements communaux de 10 000 à 20 000 hab.	5,1	7,7	0,6	13,4	8,0
Communes et établissements communaux de 20 000 à 50 000 hab.	5,1	7,9	0,8	13,9	8,5
Communes et établissements communaux de 50 000 à 100 000 hab.	5,7	10,4	0,9	17,0	11,8
Communes et établissements communaux de plus de 100 000 hab.	4,9	9,5	0,7	15,2	9,4
Ensemble des communes et établissements communaux	4,4	7,6	0,7	12,7	7,1
SDIS	3,9	19,7	0,3	23,9	12,2
Communautés urbaines	5,6	14,6	0,7	20,9	13,2
Communautés d'agglomérations / SAN	6,2	11,1	0,6	17,8	21,4
Communautés de communes / Districts	2,8	6,7	0,5	9,9	3,4
Syndicats et autres étab. pub. Intercommunaux	2,9	8,4	0,4	11,7	6,9
HLM	5,0	10,8	1,5	17,3	11,4
CDG et CNFPT	5,6	12,6	0,4	18,6	12,1
Ensemble des collectivités	4,3	9,2	0,7	14,2	7,8

Note pour la lecture du tableau : dans les rémunérations totales versées par les conseils régionaux aux agents titulaires, les indemnités versées au titre de l'article 111 représentaient 4,1%, celles versées au titre de l'article 88, 14,7% et la nouvelle bonification indiciaire (NBI) représentait 0,6%. Les indemnités versées par les conseils régionaux aux agents titulaires représentaient donc 19,4% de leurs rémunérations totales. Les indemnités versées aux agents non titulaires représentaient 5,4% de leurs rémunérations totales.

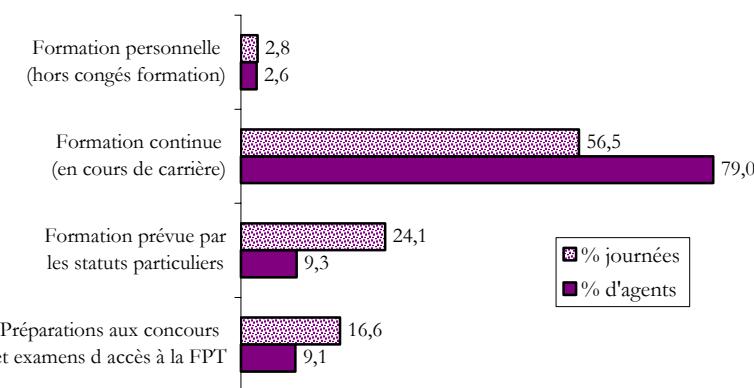
E – La formation

E1 – TYPES DE FORMATION

Au regard des types de formation, la formation continue occupe comme en 1999 une place prépondérante ; elle regroupe 79% des agents qui ont suivi une formation au cours de l'année 2001 et représente 57% des journées de formation.

En revanche, les formations prévues par les statuts particuliers (formations initiales) se sont particulièrement développées : 9,3% des agents formés et 24% des journées de formation en 2001 contre respectivement 6,7% des agents et 20,6% des journées en 1999.

**Répartition par types de formation
(en % d'agents et % de journées)**



Préparation aux concours et examens de la FPT : participation aux préformations, remises à niveau, y.c les journées de participation aux concours ou examens.

Formations prévues par les statuts particuliers : formations initiales d'application (Formation Avant Titularisation, Formation d'Adaptation à l'Emploi).

Formations continues : perfectionnement professionnel, formations réalisées en intra, formations diplômantes).

Formations personnelles : formations à l'initiative de l'agent, à l'exclusion des stages de formation continue et des congés formation.

Par catégorie hiérarchique

Le poids des formations prévues par les statuts particuliers est plus important dans les catégories A et B, aux dépens des formations continues en cours de carrière.

Comparativement à l'ensemble des agents, les préparations aux concours et aux examens de la FPT occupent une place importante pour les personnels de catégorie C.

**Répartition des agents et des journées de formation
par types de formation et catégorie hiérarchique (en %)**

% agents % journées	Préparations aux concours et examens d'accès à la FPT	Formation prévue par les statuts particuliers	Formation continue (en cours de carrière)	Formation personnelle (hors congés formation)	Ensemble des formations
Catégorie A	4,7 8,2	16,7 43,0	76,0 46,4	2,6 2,4	100,0 100,0
Catégorie B	6,6 10,8	17,1 39,9	73,9 46,8	2,4 2,5	100,0 100,0
Catégorie C	11,2 22,0	4,3 10,8	81,8 64,2	2,7 3,0	100,0 100,0

Note de lecture du tableau : parmi les agents de catégorie A ayant suivi une formation au cours de l'année 2001, la formation continue regroupe 76% des agents et représente 46,4% des journées de formation suivies par ces agents.

Par type de collectivités

Comparativement à la répartition globale, la part de certains types de formation est plus importante selon le type et la taille de l'employeur :

- les préparations aux concours et examens de la FPT dans les communautés urbaines et les communautés de communes / districts,
- les formations prévues par les statuts particuliers dans les conseils régionaux, les SDIS et les communautés d'agglomérations / SAN,
- les formations continues dans les conseils généraux et les HLM,
- les formations personnelles dans les communes et établissements communaux de moins de 5 000 habitants.

Répartition des agents et des journées formation par type de formation et type de collectivités

% d'agents en formation % de journées de formation	Préparations aux concours et examens d'accès à la FPT	Formation prévue par les statuts particuliers	Formation continue (en cours de carrière)	Formation personnelle (hors congés formation)	Ensemble des formations
Conseils régionaux	8,7 15,3	18,7 33,2	71,5 49,7	1,1 1,8	100,0 100,0
Conseils généraux	6,6 13,8	8,3 18,8	82,9 63,3	2,2 4,1	100,0 100,0
Communes et étab. communaux de moins de 1 000 hab.	8,2 18,3	7,0 15,7	73,4 56,3	11,4 9,7	100,0 100,0
Communes et étab. communaux de 1 000 à 3 500 hab.	10,7 21,4	10,2 26,2	71,1 47,5	8,0 4,9	100,0 100,0
Communes et étab. communaux de 3 500 à 5 000 hab.	12,4 25,1	8,6 24,0	70,8 45,1	8,2 5,8	100,0 100,0
Communes et étab. communaux de 5 000 à 10 000 hab.	13,3 20,9	8,4 23,8	72,9 51,7	5,4 3,6	100,0 100,0
Communes et étab. communaux de 10 000 à 20 000 hab.	10,4 18,0	7,4 23,7	80,4 56,2	1,8 2,1	100,0 100,0
Communes et étab. communaux de 20 000 à 50 000 hab.	11,1 17,9	5,7 22,5	80,6 57,2	2,6 2,4	100,0 100,0
Communes et étab. communaux de 50 000 à 100 000 hab.	12,6 19,6	6,3 22,7	79,4 55,0	1,7 2,7	100,0 100,0
Communes et étab. communaux de plus de 100 000 hab.	7,8 18,5	7,8 21,6	83,6 58,8	0,8 1,1	100,0 100,0
Ensemble des communes et étab. communaux	10,4 19,1	7,1 22,8	78,9 55,2	3,6 2,9	100,0 100,0
SDIS	2,7 2,9	27,0 37,9	69,7 58,8	0,6 0,4	100,0 100,0
Communautés urbaines	7,1 28,0	6,0 20,6	86,2 49,5	0,7 1,9	100,0 100,0
Communautés d'agglomérations / SAN	11,3 20,8	13,6 32,4	70,3 46,0	4,8 0,8	100,0 100,0
Communautés de communes / Districts	16,5 27,2	19,5 28,9	57,8 41,4	6,2 2,5	100,0 100,0
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	12,3 22,4	11,8 27,9	71,3 45,2	4,6 4,5	100,0 100,0
HLM	8,9 16,4	9,1 17,8	81,1 65,1	0,9 0,7	100,0 100,0
CDG et CNFPT	16,5 22,7	15,7 34,1	65,2 39,5	2,6 3,7	100,0 100,0
Ensemble des collectivités	9,1 16,6	9,3 24,1	79,0 56,5	2,6 2,8	100,0 100,0

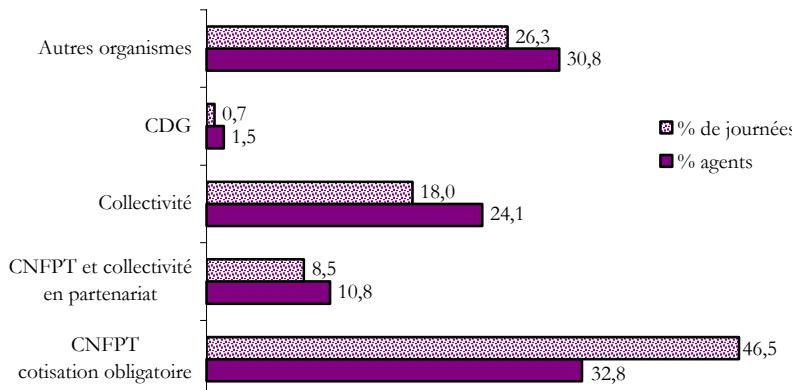
E2 – ORGANISMES DE FORMATION

Au regard des organismes de formation, le CNFPT occupe toujours en 2001 une place prépondérante, malgré une légère baisse, puisqu'il assure à lui seul près de 47% des journées de formation (54% en 1999). Cela concerne 33% des agents ayant suivi une formation au cours de l'année (contre 35% en 1999).

De même, les collectivités ont légèrement moins recours à d'autres organismes de formation (hors CNFPT, collectivité et CDG), avec 26% des journées formation et 31% des agents formés en 2001 contre 27% des journées formation et 35% des agents formés en 1999.

En revanche, on constate qu'un agent formé sur quatre l'est dans le cadre d'une formation organisée directement par sa collectivité (contre 17% en 1999), ce qui représente 18% des journées de formation contre 9% en 1999.

Répartition par organismes de formation
(en % d'agents et % de journées)



Par catégorie hiérarchique

Comparée à la répartition globale par organisme de formation, peu de disparités apparaissent par catégorie hiérarchique, comme en 1999.

Répartition des agents et des journées formation par organismes de formation et catégorie hiérarchique (en %)

% agents / % journées	CNFPT cotisation obligatoire	CNFPT et collectivité en partenariat	Collectivité	CDG	Autres	Ensemble des formations
Catégorie A	32,9 52,4	8,6 5,9	17,1 9,2	1,4 0,6	40,0 31,9	100,0 100,0
Catégorie B	34,1 55,1	9,8 6,9	19,8 9,9	0,6 0,4	35,7 27,7	100,0 100,0
Catégorie C	32,3 40,6	11,7 10,0	27,6 24,5	1,8 1,0	26,6 23,9	100,0 100,0

Note de lecture du tableau : parmi les agents de catégorie A ayant suivi une formation au cours de l'année 2001, le CNFPT au titre de la cotisation obligatoire regroupe 32,9% des agents et représente 52,4% des journées de formation suivies par les agents

Par type de collectivités

Le recours à certains organismes est plus fréquent pour certaines catégories d'employeurs au regard de la répartition moyenne :

- le CNFPT (au titre de la cotisation obligatoire) est présent dans l'ensemble des communes et établissements communaux de moins de 50 000 habitants,
- la collectivité seule ou en partenariat avec le CNFPT dans les SDIS,
- les centres de gestion dans les communes et établissements communaux de moins de 3 500 habitants,
- les "autres organismes" de formation (publics ou privés) dans les conseils régionaux, les conseils généraux et les offices publics d'HLM.

Répartition des agents et des journées formation par organisme de formation et type de collectivités

% d'agents en formation	CNFPT cotisation obligatoire	CNFPT et collectivité en partenariat	Collectivité	CDG	Autres organismes	Ensemble des organismes
% de journées de formation						
Conseils régionaux	23,0 39,8	5,4 3,4	31,4 18,6	0,0 0,0	40,2 38,2	100,0 100,0
Conseils généraux	21,3 34,3	9,8 8,0	24,1 14,0	0,2 0,1	44,6 43,6	100,0 100,0
Com. et étab. communaux de moins de 1 000 hab.	52,7 59,2	11,5 11,5	1,9 2,5	10,0 6,8	23,9 20,0	100,0 100,0
Com. et étab. communaux de 1 000 à 3 500 hab.	58,9 66,6	8,3 9,1	3,9 2,1	5,6 3,4	23,3 18,8	100,0 100,0
Com. et étab. communaux de 3 500 à 5 000 hab.	58,9 71,3	13,0 8,1	4,7 2,3	4,1 1,6	19,3 16,7	100,0 100,0
Com. et étab. communaux de 5 000 à 10 000 hab.	59,3 69,1	10,2 8,5	6,1 2,8	2,2 1,2	22,2 18,4	100,0 100,0
Com. et étab. communaux de 10 000 à 20 000 hab.	47,5 62,0	12,0 8,9	10,2 5,2	1,1 0,6	29,2 23,3	100,0 100,0
Com. et étab. communaux de 20 000 à 50 000 hab.	37,6 57,0	13,5 9,8	18,7 8,8	2,0 0,7	28,2 23,7	100,0 100,0
Com. et étab. communaux de 50 000 à 100 000 hab.	32,9 51,8	12,1 10,9	23,4 11,5	1,9 0,4	29,7 25,4	100,0 100,0
Com. et étab. communaux de plus de 100 000 hab.	29,0 48,1	12,7 11,7	34,8 19,5	0,3 0,1	23,2 20,6	100,0 100,0
Ensemble des communes et étab. communaux	40,5 57,7	12,2 10,0	19,0 9,2	2,1 1,1	26,2 22,0	100,0 100,0
SDIS	5,1 4,8	3,3 2,6	81,7 79,7	0,5 0,3	9,4 12,6	100,0 100,0
Communautés urbaines	18,5 47,0	11,7 6,6	21,8 7,2	0,0 0,0	48,0 39,2	100,0 100,0
Communautés d'agglomérations / SAN	39,4 63,2	4,2 2,4	11,3 4,2	0,6 0,6	44,5 29,6	100,0 100,0
Communautés de communes / Districts	60,2 70,2	6,2 6,0	3,6 2,5	3,9 2,4	26,1 18,9	100,0 100,0
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	39,1 59,9	12,2 8,8	5,8 3,1	2,6 1,5	40,3 26,7	100,0 100,0
HLM	32,6 41,1	14,5 16,6	14,7 6,4	1,5 0,7	36,7 35,2	100,0 100,0
CDG et CNFPT	28,3 42,4	2,9 2,2	43,7 39,7	5,6 3,1	19,5 12,6	100,0 100,0
Ensemble des collectivités	32,8 46,5	10,8 8,5	24,1 18,0	1,5 0,7	30,8 26,3	100,0 100,0

E3 – TEMPS CONSACRÉ A LA FORMATION

Nombre moyen de journées de formation par agent

On constate une légère augmentation par rapport à 1999, puisque ce sont en moyenne 2,7 journées de formation qui ont été suivies par les agents de la FPT au cours de l'année 2001, contre 2,4 auparavant.

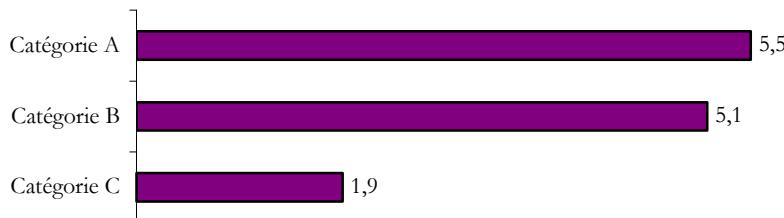
Cette moyenne correspond à l'effectif total de journées formation suivies en 2001 rapporté à l'effectif total d'agents titulaires, stagiaires et non titulaires sur emplois permanents, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année.

Au regard de cet indicateur, de fortes disparités apparaissent selon la catégorie hiérarchique ou le type d'employeur considéré.

Par catégories hiérarchiques :

En 2001, le nombre moyen de journées de formation par agent a augmenté pour les agents de catégorie A (5,5 jours contre 4,8 en 1999) et dans une moindre mesure pour les catégories C (1,9 jour contre 1,7). Il est en revanche resté stable pour les agents de catégorie B.

Nombre moyen de journées de formation
par catégorie hiérarchique

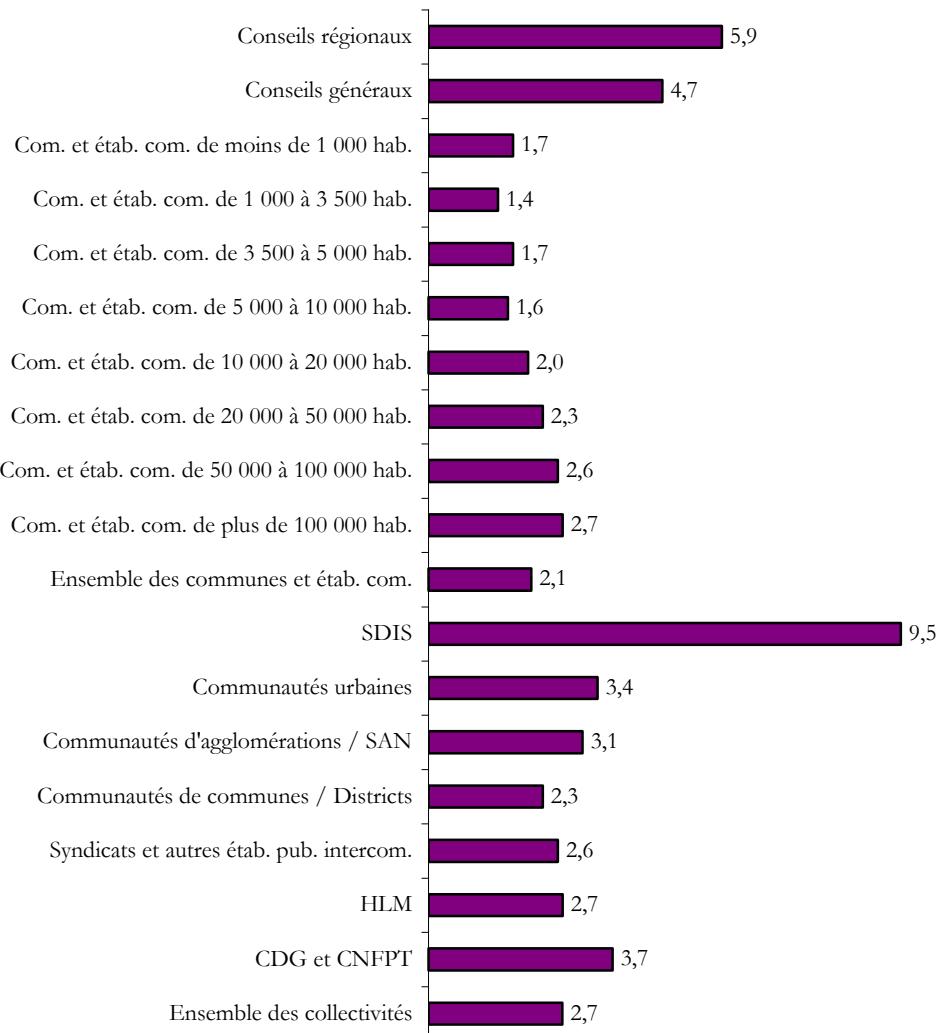


Par type de collectivités :

Comme en 1999, ce sont les SDIS qui offrent à leurs agents les plus importantes opportunités de formation. Les conseils régionaux et les conseils généraux arrivent loin derrière. Le nombre moyen de journées de formation suivies par agent est largement supérieur à la moyenne (2,7) : 9,5 jours pour les SDIS ; pour les conseils régionaux et généraux

(respectivement 5,9 et 4,7 journées en moyenne), cela s'explique par la forte proportion de cadres A.

Nombre moyen de journées formation par type de collectivités



Durée moyenne des formations

Globalement, la durée moyenne des formations suivies par les agents titulaires, stagiaires et non titulaires sur emploi permanent en 2001 est, comme en 1999, de 4,2 journées.

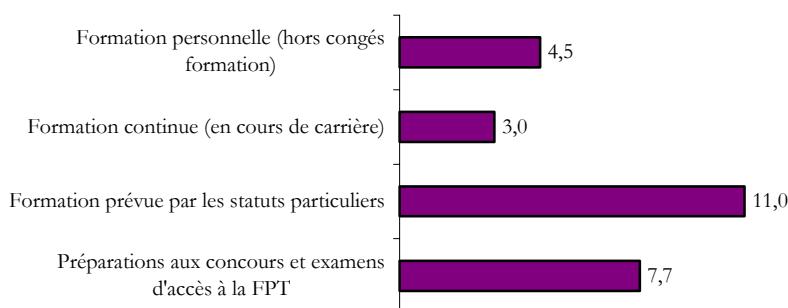
La durée moyenne des formations est le rapport du nombre de journées formations par le nombre d'agents (titulaires, stagiaires et non titulaires sur emploi permanent) ayant suivi une formation au cours de l'année 2001.

Par type de formation :

En moyenne, les formations prévues par les statuts particuliers sont les plus longues, avec près de 11 journées par agent (contre 13 en 1999).

Viennent ensuite les préparations aux concours et examens de la FPT.

Durée moyenne des formations par type



Préparation aux concours et examens de la FPT : participation aux préformations, remises à niveau, y compris les journées de participation aux concours ou examens.

Formations prévues par les statuts particuliers : formations initiales d'application (Formation Avant Titularisation, Formation d'Adaptation à l'Emploi).

Formations continues : perfectionnement professionnel, formations réalisées en intra, formations diplômantes).

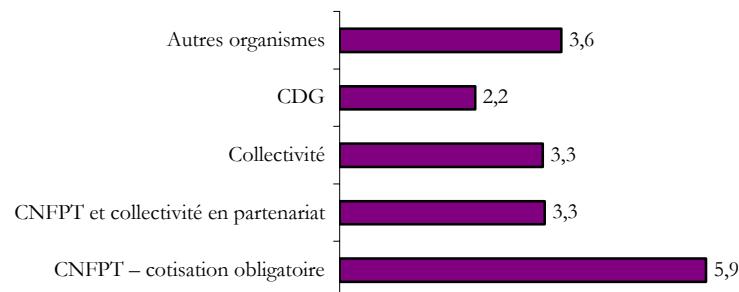
Formations personnelles : formations à l'initiative de l'agent, à l'exclusion des stages de formation continue et des congés formation.

Par organisme de formation :

Les collectivités organisent soit directement, soit en partenariat avec le CNFPT, soit en confiant à d'autres prestataires (publics ou privés) des formations d'une durée moyenne de 3,5 jours.

Le CNFPT, quand à lui, propose des formations d'une durée moyenne plus longue de 6 journées par agent (en raison du poids des formations statutaires organisées exclusivement par le CNFPT).

Durée moyenne des formations par organisation

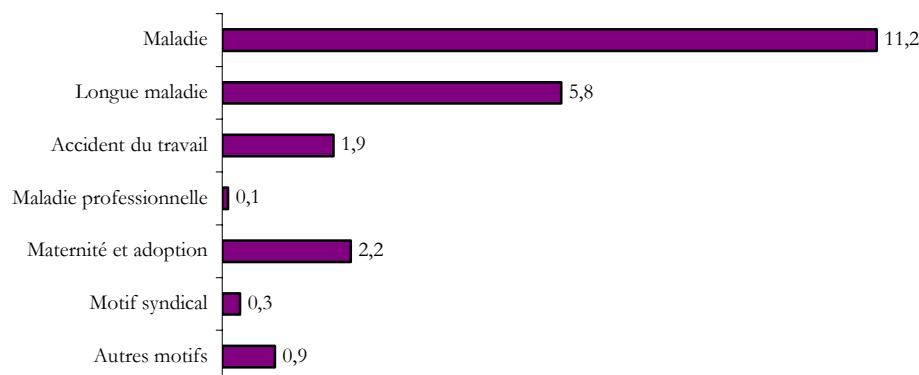


F – Les absences au travail

F1 - ABSENCES AU TRAVAIL

Quel que soit le statut des agents, les absences pour **raisons de santé** sont les principaux motifs d'absence. Elles regroupent près de 85% des journées en 2001 et représentent **19 journées d'absence** (décomptées en jours ouvrés) par agent et par an. La maladie concentre 11 journées, la longue maladie 6 journées et les accidents du travail 2 journées.

Nombre moyen de journées* d'absence par agents (titulaires et non titulaires sur emploi permanent) et par motif

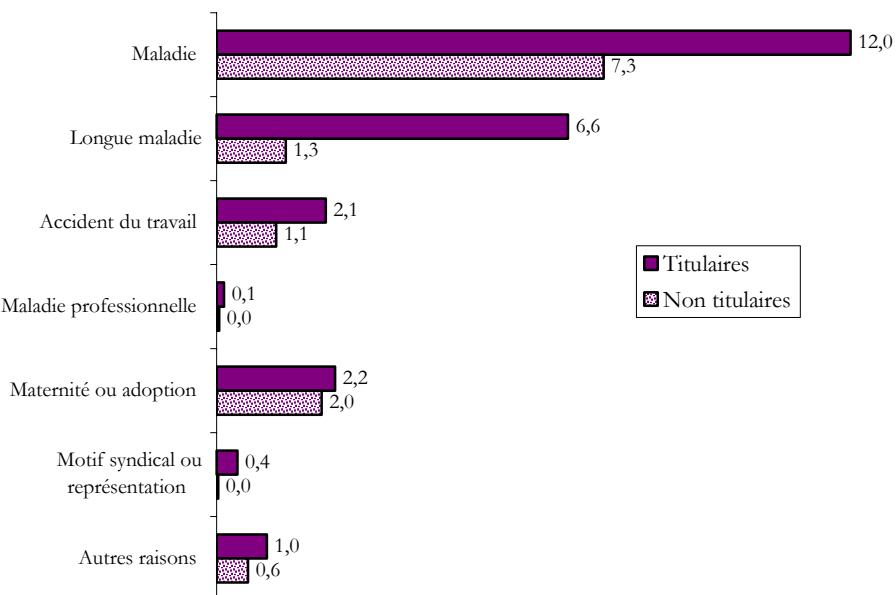


*Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

Les autres motifs d'absence comprennent les formations personnelles et les autorisations d'absence pour événements familiaux, fonctions électives ou participation au comité des œuvres sociales.

De fortes disparités apparaissent au regard du statut des agents : on dénombre en effet 20,8 journées d'absence pour raisons de « santé » en moyenne pour les titulaires contre 9,8 chez les non titulaires. Cet écart s'explique en partie par des caractéristiques professionnelles (catégorie hiérarchique, filière d'emploi) et une structure par âge différentes. Cette différence est surtout marquée pour les absences pour longues maladies : 6,6 journées en moyenne pour les titulaires, contre 1,3 pour les non titulaires.

Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par an selon le statut



Quel que soit le statut des agents, **on note des variations importantes du nombre moyen de journées d'absence au travail selon l'employeur considéré.**

Dans les communes et établissements intercommunaux, les journées d'absences pour « risques santé » croissent avec la taille de l'employeur : on en dénombre en moyenne 8,2 pour les titulaires des communes de moins de 1 000 habitants contre 27,1 dans celles de plus de 100 000 habitants. Ce nombre est également élevé dans les HLM.

D'un type de collectivité à l'autre, les différences observées dans la part des congés maternités s'expliquent par la structure par sexe et âge, celles sur les accidents du travail par la filière dominante au sein de la collectivité, celles sur les absences pour motifs syndicaux par la taille de la collectivité.

TITULAIRES – Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par an selon le type de collectivités

TITULAIRES	Maladie	Longue maladie	Accident du travail	Maladie professionnelle	Ensemble des absences pour "risques santé"	Maternité ou adoption	Motif syndical ou représentation	Autres motifs
Conseils régionaux	9,4	3,4	0,4	0,0	13,2	5,0	0,2	1,2
Conseils généraux	10,5	5,1	0,6	0,0	16,3	3,9	0,5	0,7
Communes et étab. communaux de moins de 1 000 hab.	3,9	3,4	0,8	0,1	8,2	0,9	0,0	0,1
Communes et étab. communaux de 1 000 à 3 500 hab.	9,4	6,4	1,5	0,2	17,5	1,8	0,1	0,4
Communes et étab. communaux de 3 500 à 5 000 hab.	10,7	7,0	1,7	0,1	19,4	1,7	0,1	0,6
Communes et étab. communaux de 5 000 à 10 000 hab.	12,6	6,5	2,2	0,2	21,5	2,1	0,4	1,2
Communes et étab. communaux de 10 000 à 20 000 hab.	13,8	7,2	2,4	0,2	23,7	2,1	0,5	1,2
Communes et étab. communaux de 20 000 à 50 000 hab.	14,6	8,0	2,7	0,1	25,4	2,6	0,4	1,6
Communes et étab. communaux de 50 000 à 100 000 hab.	14,7	8,7	2,7	0,1	26,3	2,7	0,5	1,1
Communes et étab. communaux de plus de 100 000 hab.	15,4	8,8	2,8	0,2	27,1	2,1	0,7	1,1
Ensemble des communes et étab. communaux	12,6	7,3	2,3	0,2	22,2	2,1	0,4	1,0
SDIS	8,0	3,0	3,1	0,0	14,1	0,5	0,1	0,9
Communautés urbaines	16,1	7,0	2,5	0,3	25,9	1,2	0,9	1,4
Communautés d'agglomérations / SAN	12,7	5,6	2,5	0,3	21,0	2,3	0,7	0,7
Communautés de communes / Districts	7,5	5,1	1,5	0,2	14,3	2,4	0,2	0,4
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	7,9	4,4	1,9	0,2	14,4	1,3	0,2	0,4
HLM	14,5	7,0	2,3	0,2	24,0	1,9	0,5	0,8
CDG et CNFPT	8,5	4,1	0,5	0,0	13,2	3,1	0,1	0,2
Ensemble des collectivités	12,0	6,6	2,1	0,1	20,8	2,2	0,4	1,0

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

NON TITULAIRES – Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par an selon le type de collectivités

NON TITULAIRES	Maladie	Longue maladie	Accident du travail	Maladie professionnelle	Ensemble des absences pour "risques santé"	Maternité ou adoption	Motif syndical ou représentation	Autres motifs
Conseils régionaux	4,4	0,5	0,1	0,0	5,0	2,9	0,0	0,9
Conseils généraux	6,7	0,9	0,6	0,1	8,3	2,5	0,1	0,5
Communes et étab. communaux de moins de 1 000 hab.	2,1	0,7	0,3	0,0	3,1	0,9	0,0	0,1
Communes et étab. communaux de 1 000 à 3 500 hab.	3,7	0,9	0,6	0,1	5,3	1,0	0,0	0,2
Communes et étab. communaux de 3 500 à 5 000 hab.	4,5	0,4	0,8	0,0	5,8	1,1	0,0	0,1
Communes et étab. communaux de 5 000 à 10 000 hab.	8,2	1,2	1,2	0,0	10,7	1,6	0,1	0,6
Communes et étab. communaux de 10 000 à 20 000 hab.	9,3	1,4	1,4	0,1	12,2	2,3	0,1	0,6
Communes et étab. communaux de 20 000 à 50 000 hab.	9,7	1,8	1,6	0,1	13,2	2,8	0,0	0,9
Communes et étab. communaux de 50 000 à 100 000 hab.	9,6	1,9	1,6	0,1	13,1	2,5	0,0	1,8
Communes et étab. communaux de plus de 100 000 hab.	12,6	2,5	1,9	0,0	17,0	3,1	0,0	0,5
Ensemble des communes et étab. communaux	7,7	1,4	1,2	0,0	10,4	2,0	0,0	0,7
SDIS	1,9	0,0	0,4	0,0	2,3	0,2	0,0	0,3
Communautés urbaines	6,7	3,4	0,4	0,3	10,8	3,0	0,0	0,8
Communautés d'agglomérations / SAN	10,7	1,3	1,8	0,0	13,8	4,0	0,0	0,6
Communautés de communes / Districts	4,7	0,7	0,8	0,0	6,1	1,4	0,0	0,2
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	4,2	0,4	0,7	0,0	5,3	1,4	0,0	0,1
HLM	13,4	2,2	2,6	0,1	18,4	1,1	0,1	0,4
CDG et CNFPT	2,7	0,2	0,1	0,0	3,0	1,6	0,0	0,3
Ensemble	7,3	1,3	1,1	0,0	9,8	2,0	0,0	0,6

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

F2 – ACCIDENTS DU TRAVAIL CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITE

En 2001, les absences consécutives à un accident du travail représentent 9% du nombre total de journées d'absence enregistrées, quel que soit le statut des agents. 10% de ces journées d'absences sont liées à un accident de trajet.

Pour les titulaires, on dénombre au cours de l'année 2001 en moyenne 2,1 journées d'absence consécutives à un accident du travail.

D'un cadre d'emploi à l'autre, les disparités sont importantes. Certains cadres d'emploi sont plus touchés que d'autres ; il s'agit de :

- L'ensemble des cadres d'emplois de catégorie C de la filière technique (en particulier les agents de salubrité et les gardiens d'immeuble qui ont en moyenne plus de 5 journées d'absence pour accident du travail).
- Chefs de service de police municipale.
- Sapeurs-pompiers professionnels non officiers.
- Agents sociaux.
- Agents de police municipale.
- Opérateurs des Activités Physiques et Sportives (A.P.S.)
- Educateurs des A.P.S.

Pour les non titulaires, on compte au cours de l'année 2001 en moyenne 1,1 journée d'absence liée à un accident du travail.

Là encore, des disparités apparaissent d'un cadre d'emploi à l'autre. Les plus touchés sont :

- L'ensemble des cadres d'emplois de catégorie C de la filière technique, hors agents de maîtrise (en particulier les agents de salubrité qui ont en moyenne 4,8 journées d'absence pour accident du travail).
- Gardes-champêtres
- Agents de police municipale.
- Animateurs.
- Opérateurs des A.P.S.
- Agents sociaux.

Au regard des absences consécutives à un accident du travail, certains employeurs présentent des moyennes supérieures à celle observée pour l'ensemble des collectivités. Il s'agit :

- de l'ensemble des communes de plus de 20 000 habitants,
- des SDIS,
- des intercommunalités d'agglomérations.

L'ensemble de ces résultats ne présente pas de différence notable par rapport à ceux observés en 1999.

LES CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

Pour 10 000 agents titulaires ou non titulaires sur emploi permanent rémunérés au 31/12/2001, on a dénombré au cours de l'année :

- 868 victimes d'accidents du travail,
- 36 agents souffrant de maladies professionnelles imputables au service,
- 11 agents ayant bénéficié d'allocations temporaires d'invalidité concédées au cours de l'année,
- 4 agents mis à la retraite pour invalidité imputable au service,
- 0,4 décès imputable au service.

D'autre part, sur 10 000 agents recensés fin 2001 :

- 770 agents manipulent de manière régulière des produits toxiques ou présentant des risques pour la santé,
- 92 agents sont affectés à la prévention et à la sécurité.

Journées d'absence au travail par statut et type de collectivités

	TITULAIRES		NON TITULAIRES	
	Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	Part des accidents de trajet	Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	Part des accidents de trajet
Conseils régionaux	0,4	27%	0,1	23%
Conseils généraux	0,6	26%	0,6	35%
Communes et établissements communaux de moins de 1 000 hab.	0,8	6%	0,3	15%
Communes et établissements communaux de 1 000 à 3 500 hab.	1,5	8%	0,6	8%
Communes et établissements communaux de 3 500 à 5 000 hab.	1,7	6%	0,8	2%
Communes et établissements communaux de 5 000 à 10 000 hab.	2,2	7%	1,2	11%
Communes et établissements communaux de 10 000 à 20 000 hab.	2,4	10%	1,4	11%
Communes et établissements communaux de 20 000 à 50 000 hab.	2,7	9%	1,6	11%
Communes et établissements communaux de 50 000 à 100 000 hab.	2,7	14%	1,6	16%
Communes et établissements communaux de plus de 100 000 hab.	2,8	16%	1,9	16%
Ensemble des communes et établissements communaux	2,3	10%	1,2	12%
SDIS	3,1	2%	0,4	8%
Communautés urbaines	2,5	9%	0,4	2%
Communautés d'agglomérations / SAN	2,5	11%	1,8	0%
Communautés de communes / Districts	1,5	3%	0,8	5%
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	1,9	9%	0,7	7%
HLM	2,3	12%	2,6	4%
CDG et CNFPT	0,5	6%	0,1	0%
Ensemble des collectivités	2,1	10%	1,1	12%

Note de lecture du tableau : pour l'ensemble des communes et établissements communaux, au cours de l'année 2001, on recense en moyenne 2,3 journées d'absence pour accidents du travail par agent titulaire (dont 10% dues à des accidents de trajet), et 1,2 journée pour accidents du travail par agent non titulaire (dont 12% dues à des accidents de trajet).

2^{ème} partie

Données détaillées
par grade et cadre d'emplois

A – Données détaillées par grade

Libellé du grade	Effectif estimé	Poids du grade dans le cadre d'emplois (en %)	Part des agents à temps non complet (en %)
Filière ADMINISTRATIVE			
Directeur général ou secrétaire général	2 543	68,0	2,4
Directeur général adjoint ou secrétaire général adjoint	1 194	32,0	0,4
Emplois fonctionnels administratifs	3 737	100,0	1,7
Administrateur hors classe	300	48,0	1,8
Administrateur 1ère classe	194	31,2	1,2
Administrateur 2ème classe	119	19,0	5,9
Administrateur stagiaire	11	1,8	-
Administrateurs	624	100,0	2,4
Directeur	3 383	14,4	0,1
Attaché principal de 1ère classe	979	4,2	1,4
Attaché principal de 2ème classe	2 607	11,1	0,5
Attaché	14 648	62,5	0,9
Attaché stagiaire	1 830	7,8	1,7
Attachés	23 447	100,0	0,8
Secrétaire de mairie	14 151	99,1	65,1
Secrétaire de mairie stagiaire	124	0,9	61,6
Secrétaires de mairie	14 275	100,0	65,1
Rédacteur chef	8 919	23,1	0,9
Rédacteur principal	7 427	19,2	1,0
Rédacteur	20 543	53,2	2,1
Rédacteur stagiaire	1 748	4,5	2,9
Rédacteurs	38 637	100,0	1,6
Adjoint adm. principal de 1ère classe	14 499	16,5	5,3
Adjoint adm. principal de 2ème classe	26 851	30,6	12,0
Adjoint administratif	44 783	51,0	12,3
Adjoint administratif stagiaire	1 631	1,9	25,9
Adjoints administratifs	87 764	100,0	11,3
Receveur principal, chef de standard	351	0,3	0,9
Agent administratif qualifié	23 833	23,7	6,9
Agent administratif	67 013	66,8	11,6
Agent administratif stagiaire	9 184	9,2	13,7
Agents administratifs	100 381	100,0	10,7

Libellé du grade	Effectif estimé	Poids du grade dans le cadre d'emplois (en %)	Part des agents à temps non complet (en %)
Filière TECHNIQUE			
Directeur général des services techniques	205	51,1	-
Directeur des services techniques	196	48,9	-
Emplois fonctionnels techniques	401	100,0	-
Ingénieur en chef de 1ère catégorie hors classe	681	6,7	0,5
Ingénieur en chef de 1ère catégorie 1ère classe	452	4,4	-
Ingénieur en chef de 1ère catégorie 2ème classe	199	2,0	-
Ingénieur en chef de 1ère catégorie stagiaire	40	0,4	-
Ingénieur en chef	4 240	41,8	0,1
Ingénieur subdivisionnaire	3 639	35,9	0,7
Ingénieur subdivisionnaire stagiaire	890	8,8	0,6
Ingénieurs	10 141	100,0	0,4
Technicien chef	8 037	54,5	0,1
Technicien principal	2 155	14,6	0,2
Technicien	4 215	28,6	0,1
Technicien stagiaire	347	2,3	-
Techniciens	14 754	100,0	0,1
Contrôleur principal	1 988	25,6	0,2
Contrôleur	5 621	72,5	0,1
Contrôleur stagiaire	147	1,9	-
Contrôleurs de travaux	7 756	100,0	0,1
Agent de maîtrise principal	7 852	17,9	0,3
Agent de maîtrise qualifié	10 032	22,8	0,2
Agent de maîtrise	25 764	58,7	0,4
Agent de maîtrise stagiaire	254	0,6	-
Agents de maîtrise	43 902	100,0	0,3
Agent technique chef	9 639	9,4	0,5
Agent technique principal	47 057	45,8	1,1
Agent technique qualifié	24 646	24,0	2,5
Agent technique qualifié stagiaire	417	0,4	5,6
Agent technique	19 645	19,1	4,8
Agent technique stagiaire	1 319	1,3	2,6
Agents techniques	102 723	100,0	2,1

Libellé du grade	Effectif estimé	Poids du grade dans le cadre d'emplois (en %)	Part des agents à temps non complet (en %)
Chef de garage principal	1 766	6,6	1,2
Chef de garage	3 327	12,4	0,7
Conducteur spécialisé de 2ème niveau	9 686	36,2	5,0
Conducteur spécialisé de 2ème niveau stagiaire	733	2,7	11,0
Conducteur spécialisé de 1er niveau	9 400	35,1	1,2
Conducteur spécialisé de 1er niveau stagiaire	747	2,8	4,6
Conducteur	1 038	3,9	9,2
Conducteur stagiaire	77	0,3	16,8
Conducteurs de véhicules	26 774	100,0	3,2
Agent de salubrité chef	1 518	6,2	-
Agent de salubrité principal	3 857	15,6	-
Agent de salubrité qualifié	7 774	31,5	0,6
Agent de salubrité qualifié stagiaire	146	0,6	3,7
Agent de salubrité	9 899	40,2	2,9
Agent de salubrité stagiaire	1 443	5,9	6,7
Agents de salubrité	24 637	100,0	1,8
Gardien d'immeuble en chef	52	5,5	-
Gardien d'immeuble principal	237	25,3	-
Gardien d'immeuble qualifié	231	24,7	1,8
Gardien d'immeuble	376	40,1	0,9
Gardien d'immeuble stagiaire	41	4,4	15,1
Gardiens d'immeuble	937	100,0	1,5
Agent d'entretien qualifié	90 706	35,5	13,1
Agent d'entretien	144 436	56,6	34,3
Agent d'entretien stagiaire	20 074	7,9	30,4
Agents d'entretien	255 216	100,0	26,5
Filière CULTURELLE			
Conserveur du patrimoine en chef	193	28,2	-
Conserveur du patrimoine de 1ère classe	349	51,0	2,9
Conserveur du patrimoine de 2ème classe	134	19,6	7,3
Conserveur du patrimoine stagiaire	8	1,2	-
Conserveurs du patrimoine	684	100,0	2,9

Libellé du grade	Effectif estimé	Poids du grade dans le cadre d'emplois (en %)	Part des agents à temps non complet (en %)
Conservateur des bibliothèques en chef	250	38,0	-
Conservateur des bibliothèques de 1ère classe	273	41,6	-
Conservateur des bibliothèques de 2ème classe	119	18,1	1,3
Conservateur des bibliothèques stagiaire	15	2,3	-
Conservateurs des bibliothèques	657	100,0	0,2
Attaché de conservation du patrimoine	775	89,4	1,0
Attaché de conservation du patrimoine stagiaire	92	10,6	5,9
Attachés de conservation du patrimoine	867	100,0	1,5
Bibliothécaire	1 634	94,9	2,0
Bibliothécaire stagiaire	87	5,1	-
Bibliothécaires	1 721	100,0	1,9
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère cat.	77	40,5	6,7
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère cat. stagiaire	11	5,8	29,2
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème cat.	98	51,6	-
Directeur d'établissement d'enseignement artistique stagiaire	4	2,1	-
Directeurs d'établissement d'enseignement artistique	190	100,0	4,4
Professeur d'établissement d'enseignement artistique hors classe	681	15,1	3,9
Professeur d'établissement d'enseignement artistique classe normale	3 765	83,3	10,4
Professeur d'établissement d'enseignement artistique stagiaire	73	1,6	15,8
Professeurs d'établissement d'enseignement artistique	4 519	100,0	9,5
Assistant qualifié de conservation hors classe	396	9,8	1,2
Assistant qualifié de conservation 1ère classe	623	15,4	0,5
Assistant qualifié de conservation 2ème classe	2 946	72,8	2,5
Assistant qualifié de conservation stagiaire	83	2,0	6,4
Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques	4 048	100,0	2,2
Assistant de conservation hors classe	407	14,3	1,7
Assistant de conservation de 1ère classe	505	17,7	3,6
Assistant de conservation de 2ème classe	1 473	51,6	5,6
Assistant de conservation stagiaire	468	16,4	3,1
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	2 853	100,0	4,3
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	4 375	96,6	32,8
Assistant spécialisé d'enseignement artistique stagiaire	155	3,4	46,2
Assistants spécialisés d'enseignement artistique	4 530	100,0	33,2

Libellé du grade	Effectif estimé	Poids du grade dans le cadre d'emplois (en %)	Part des agents à temps non complet (en %)
Assistant d'enseignement artistique	2 271	82,2	58,5
Assistant d'enseignement artistique stagiaire	493	17,8	70,5
Assistants d'enseignement artistique	2 764	100,0	60,6
Agent qualifié du patrimoine hors classe	529	13,0	0,6
Agent qualifié du patrimoine de 1ère classe	2 401	59,2	4,0
Agent qualifié du patrimoine de 2ème classe	1 015	25,0	12,7
Agent qualifié du patrimoine stagiaire	113	2,8	19,0
Agents qualifiés du patrimoine	4 058	100,0	6,2
Agent du patrimoine de 1ère classe	1 795	23,7	9,0
Agent du patrimoine de 2ème classe	4 866	64,4	16,4
Agent du patrimoine stagiaire	897	11,9	18,4
Agents du patrimoine	7 558	100,0	14,9
Filière SPORTIVE			
Conseiller des APS principal 1ère classe	47	5,9	-
Conseiller des APS principal 2ème classe	66	8,3	7,1
Conseiller des APS	611	76,8	0,4
Conseiller des APS stagiaire	72	9,0	-
Conseillers des activités physiques et sportives	796	100,0	0,9
Educateur des APS hors classe	2 203	22,2	0,3
Educateur des APS de 1ère classe	2 242	22,6	0,6
Educateur des APS de 2ème classe	5 384	54,4	2,5
Educateur des APS stagiaire	79	0,8	5,6
Educateurs des activités physiques et sportives	9 908	100,0	1,6
Opérateur des APS principal	140	9,6	1,3
Opérateur des APS qualifié	266	18,2	2,3
Opérateur des APS	807	55,3	6,5
Opérateur des APS stagiaire	91	6,2	1,6
Aide-opérateur des APS	156	10,7	2,1
Opérateurs des activités physiques et sportives	1 460	100,0	4,5
Filière MEDICO SOCIALE			
Conseiller socio-éducatif	3 102	96,6	0,3
Conseiller socio-éducatif stagiaire	110	3,4	-
Conseillers socio-éducatif	3 212	100,0	0,2

Libellé du grade	Effectif estimé	Poids du grade dans le cadre d'emplois (en %)	Part des agents à temps non complet (en %)
Assistant socio-éducatif principal	7 810	36,1	0,3
Assistant socio-éducatif	12 756	58,9	0,9
Assistant socio-éducatif stagiaire	1 083	5,0	0,5
Assistants socio-éducatifs	21 649	100,0	0,7
Educateur chef de jeunes enfants	925	15,9	2,9
Educateur principal de jeunes enfants	667	11,5	3,0
Educateur de jeunes enfants	3 903	67,2	7,5
Educateur de jeunes enfants stagiaire	310	5,4	6,4
Educateurs de jeunes enfants	5 805	100,0	6,2
Moniteur-éducateur	263	84,6	3,2
Moniteur-éducateur stagiaire	48	15,4	7,1
Moniteurs-éducateurs	311	100,0	3,8
ATSEM de 1ère classe	14 714	27,3	17,5
ATSEM de 2è classe	37 284	69,3	22,0
ATSEM stagiaire	1 823	3,4	28,0
Agents spécialisés des écoles maternelles	53 821	100,0	20,9
Agent social qualifié de 1ère classe	537	3,7	12,2
Agent social qualifié de 2ème classe	3 238	22,3	24,4
Agent social qualifié de 2ème classe stagiaire	376	2,6	72,6
Agent social	3 304	22,8	38,5
Agent social stagiaire	7 035	48,6	45,9
Agents sociaux	14 490	100,0	38,9
Médecin hors classe	301	11,8	2,1
Médecin de 1ère classe	1 409	55,0	7,3
Médecin de 2ème classe	688	26,9	14,7
Médecin stagiaire	162	6,3	5,8
Médecins	2 560	100,0	8,6
Psychologue hors classe	258	20,0	3,1
Psychologue de classe normale	931	72,3	6,2
Psychologue stagiaire	99	7,7	7,5
Psychologues	1 288	100,0	5,7

Libellé du grade	Effectif estimé	Poids du grade dans le cadre d'emplois (en %)	Part des agents à temps non complet (en %)
Sage-femme hors classe	132	16,8	1,2
Sage-femme de 1ère classe	191	24,3	-
Sage-femme de 2ème classe	454	57,8	1,9
Sage-femme stagiaire	9	1,1	-
Sage-femmes	786	100,0	1,3
Coordinatrice de crèches	484	92,7	0,9
Coordinatrice de crèches stagiaire	38	7,3	-
Coordinatrices de crèches	522	100,0	0,8
Puéricultrice hors classe	3 292	46,5	0,3
Puéricultrice de classe supérieure	470	6,6	-
Puéricultrice de classe normale	3 136	44,3	1,7
Puéricultrice stagiaire	180	2,6	-
Puéricultrices	7 078	100,0	0,9
Infirmier hors classe	1 301	21,9	0,5
Infirmier de classe supérieure	730	12,3	1,9
Infirmier de classe normale	3 743	63,1	7,0
Infirmier stagiaire	159	2,7	20,4
Infirmiers	5 933	100,0	5,3
Rééducateur hors classe	47	17,1	7,9
Rééducateur de classe supérieure	28	10,2	18,6
Rééducateur de classe normale	179	65,1	14,3
Rééducateur stagiaire	21	7,6	24,6
Rééducateurs	275	100,0	14,5
Auxiliaire de puériculture chef	1 150	6,1	1,4
Auxiliaire de puériculture principal	4 953	26,4	2,3
Auxiliaire de puériculture	11 775	62,6	4,4
Auxiliaire de puériculture stagiaire	919	4,9	5,9
Auxiliaires de puériculture	18 797	100,0	3,8
Auxiliaire de soins chef	254	5,0	3,1
Auxiliaire de soins principal	1 103	21,7	5,6
Auxiliaire de soins	3 550	69,7	23,4
Auxiliaire de soins stagiaire	185	3,6	45,1
Auxiliaires de soins	5 092	100,0	19,3

Libellé du grade	Effectif estimé	Poids du grade dans le cadre d'emplois (en %)	Part des agents à temps non complet (en %)
Biolog./vétér./pharmac. de classe exceptionnelle	38	26,0	-
Biolog./vétér./pharmac. hors classe	27	18,5	-
Biolog./vétér./pharmac. de 1ère classe	25	17,1	-
Biolog./vétér./pharmac. de 2ème classe	45	30,8	-
Biolog./vétér./pharmac. stagiaire	11	7,6	-
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	146	100,0	-
Assistant médico-technique hors classe	585	32,9	0,3
Assistant médico-technique de classe supérieure	166	9,3	-
Assistant médico-technique de classe normale	953	53,6	0,8
Assistant médico-technique stagiaire	74	4,2	-
Assistants médico-techniques	1 778	100,0	0,5
Aide médico-technique qualifié	187	44,0	0,8
Aide médico-technique	185	43,5	2,6
Aide médico-technique stagiaire	53	12,5	-
Aides médico-techniques	425	100,0	1,5
Filière POLICE MUNICIPALE		0,0	
Chef de service de police municipale classe exceptionnelle	6	2,4	-
Chef de service de police municipale classe supérieure	72	28,2	-
Chef de service de police municipale de classe normale	175	68,6	0,7
Chef de service de police municipale stagiaire	2	0,8	-
Chefs de service de police municipale	255	100,0	0,5
Chef de police municipale	904	6,6	0,6
Brigadier-chef principal	2 631	19,0	0,2
Brigadier et brigadier-chef	3 511	25,4	0,1
Gardien principal	4 194	30,3	0,9
Gardien	1 809	13,1	1,0
Gardien stagiaire	778	5,6	0,9
Agents de police municipale	13 827	100,0	0,5
Garde-champêtre principal	917	47,2	8,3
Garde-champêtre	1 003	51,6	28,1
Garde-champêtre stagiaire	24	1,2	-
Garde-champêtres	1 944	100,0	18,4

Libellé du grade	Effectif estimé	Poids du grade dans le cadre d'emplois (en %)	Part des agents à temps non complet (en %)
Filière INCENDIE ET SECOURS			
Colonel	117	7,6	nc
Lieutenant-colonel	241	15,7	nc
Commandant	636	41,5	nc
Capitaine	430	28,0	nc
Capitaine stagiaire	111	7,2	nc
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels, colonels	1 535	100,0	nc
Médecin/pharmacien de classe exceptionnelle	3	30,0	nc
Médecin/pharmacien hors classe	4	40,0	nc
Médecin/pharmacien de 1ère classe	0	0,0	nc
Médecin/pharmacien de 2ème classe	2	20,0	nc
Médecin/pharmacien stagiaire	1	10,0	nc
Médecins, pharmaciens	10	100,0	nc
Infirmier chef	6	16,2	nc
Infirmier principal	3	8,1	nc
Infirmier	28	75,7	nc
Infirmier stagiaire	0	0,0	nc
Infirmiers	37	100,0	nc
Lieutenant hors classe	536	24,8	nc
Lieutenant de 1ère classe	500	23,2	nc
Lieutenant de 2ème classe	962	44,6	nc
Lieutenant stagiaire	160	7,4	nc
Lieutenants	2 158	100,0	nc
Adjudant	6 170	21,6	nc
Sergent	5 351	18,7	nc
Caporal	11 617	40,6	nc
Sapeur de 1ère classe	1 951	6,8	nc
Sapeur de 2ème classe	1 868	6,5	nc
Sapeur stagiaire	1 647	5,8	nc
Sapeurs pompiers professionnels non officiers	28 604	100,0	nc

Libellé du grade	Effectif estimé	Poids du grade dans le cadre d'emplois (en %)	Part des agents à temps non complet (en %)
Filière ANIMATION			
Animateur chef	181	9,4	3,2
Animateur principal	142	7,4	-
Animateur	1 305	67,9	3,4
Animateur stagiaire	294	15,3	2,5
Animateurs	1 922	100,0	3,0
Adjoint d'animation principal	125	2,6	1,2
Adjoint d'animation qualifié	468	9,7	4,0
Adjoint d'animation	3 942	81,5	11,3
Adjoint d'animation stagiaire	303	6,2	13,4
Adjoints d'animation	4 838	100,0	10,5
Agent d'animation qualifié	1 143	10,1	6,7
Agent d'animation	8 067	71,7	25,5
Agent d'animation stagiaire	2 048	18,2	38,0
Agents d'animation	11 258	100,0	25,9
Autres cas hors filière	2 824	-	23,0
Toutes filières + Autres cas	1 015 899	-	12,9

B – Données détaillées par cadre d'emploi

B1 – Les effectifs par cadre d'emplois

Libellé du cadre d'emplois	TITULAIRES ET NON TITULAIRES				TITULAIRES			NON TITULAIRES		
	Effectif estimé	Poids des non titulaires (en %)	Part des agents à temps non complet (en%)	Taux de féminisation (en %)	Effectif estimé	Part des agents à temps non complet (en%)	Taux de féminisation (en %)	Effectif estimé	Part des agents à temps non complet (en%)	Taux de féminisation (en %)
Emplois fonctionnels administratifs	4 118	9,4	3,0	29,6	3 737	1,7	28,8	381	14,5	38,1
Administrateurs	864	34,2	3,3	27,7	624	2,4	27,6	240	5,0	27,9
Attachés	30 864	23,8	1,6	57,4	23 447	0,8	58,7	7 417	3,9	53,4
Secrétaires de mairie	15 413	7,4	67,0	83,9	14 275	65,1	84,2	1 138	90,3	79,3
Rédacteurs	41 815	7,5	2,5	81,3	38 637	1,6	82,2	3 178	12,5	69,9
Adjointes administratives	92 769	5,2	14,3	91,6	87 764	11,3	91,6	5 005	68,6	91,6
Agents administratifs	111 502	9,8	12,6	88,9	100 381	10,7	88,9	11 121	30,3	88,9
Emplois non classables	3 207	100,0	27,4	61,0	8		50,0	3 199	27,4	61,0
FILIERE ADMINISTRATIVE	300 552	10,4	13,4	83,9	268 873	11,5	85,0	31 679	29,7	74,9
Emplois fonctionnels techniques	454	12,0	1,4	6,6	401	-	5,5	53	12,1	15,1
Ingénieurs	13 096	22,7	0,7	26,1	10 141	0,4	24,9	2 955	1,8	29,9
Techniciens	17 921	17,3	0,6	18,0	14 754	0,1	17,2	3 167	2,7	21,8
Contrôleurs des travaux	7 977	2,9	0,2	4,5	7 756	0,1	4,3	221	3,5	13,1
Agents de maîtrise	44 420	1,2	0,4	6,5	43 902	0,3	6,5	518	7,9	7,5
Agents techniques	106 701	3,0	2,6	15,6	102 723	2,1	15,4	3 978	19,0	22,1
Conducteurs de véhicules	27 592	2,9	4,3	2,7	26 774	3,2	2,2	818	38,5	17,8
Agents de salubrité	26 067	5,9	3,1	1,4	24 637	1,8	0,8	1 430	24,8	12,2
Gardiens d'immeuble	1 557	45,9	11,8	44,6	937	1,5	38,2	620	24,1	54,4
Agents d'entretien	319 648	19,9	34,0	61,6	255 216	26,5	58,0	64 432	64,3	75,7
Emplois non classables	4 179	100,0	59,2	57,6	6		16,7	4 173	59,2	57,7
FILIERE TECHNIQUE	569 612	14,3	20,4	40,0	487 247	14,6	35,6	82 365	55,5	66,0
Conserveurs du patrimoine	741	7,9	4,2	62,3	684	2,9	63,6	57	20,3	47,4
Conserveurs des bibliothèques	676	2,3	0,2	79,9	657	0,2	79,8	19		84,2
Attachés de conservation du patrimoine	1 176	26,7	3,2	69,0	867	1,5	70,2	309	8,0	65,7
Bibliothécaires	1 843	6,4	3,4	84,4	1 721	1,9	84,7	122	26,3	80,3
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	361	45,0	23,8	22,7	190	4,4	10,0	171	47,5	36,8
Professeurs d'établissements d'enseignement artistique	8 012	44,7	36,5	39,9	4 519	9,5	38,8	3 493	69,9	41,5
Assistants qualifiés de conservation patrimoine et bibliothèque	4 403	8,5	3,6	86,1	4 048	2,2	86,7	355	18,7	80,0
Assistants de conservation patrimoine et bibliothèque	3 475	18,1	6,7	78,3	2 853	4,3	78,6	622	17,8	77,0
Assistants spécialisés d'enseignement artistique	8 686	48,4	54,8	51,8	4 530	33,2	51,6	4 156	77,8	52,0
Assistants d'enseignement artistique	9 577	72,4	78,2	45,2	2 764	60,6	47,4	6 813	84,9	44,3

Libellé du cadre d'emplois	TITULAIRES ET NON TITULAIRES				TITULAIRES			NON TITULAIRES		
	Effectif estimé	Poids des non titulaires (en %)	Part des agents à temps non complet (en%)	Taux de féminisation (en %)	Effectif estimé	Part des agents à temps non complet (en%)	Taux de féminisation (en %)	Effectif estimé	Part des agents à temps non complet (en%)	Taux de féminisation (en %)
Agents qualifiés du patrimoine	4 181	3,4	7,5	70,3	4 058	6,2	70,5	123	45,8	63,4
Agents du patrimoine	8 713	12,7	18,7	68,2	7 558	14,9	67,4	1 155	44,5	73,9
Emplois non classables	3 449	100,0	51,3	49,3	9		22,2	3 440	51,3	49,4
FILIERE CULTURELLE	55 293	38,9	35,7	58,9	34 458	15,3	64,3	20 835	67,8	50,1
Conseillers des A.P.S.	883	10,8	3,4	15,6	796	0,9	15,5	87	24,8	17,2
Educateurs des A.P.S.	12 396	20,0	6,2	25,9	9 908	1,6	24,3	2 488	24,8	32,5
Opérateurs des A.P.S.	1 835	19,2	10,7	25,2	1 460	4,5	23,6	375	37,1	31,2
Emplois non classables	510	100,0	73,3	44,5				510	73,3	44,5
FILIERE SPORTIVE	15 624	21,6	8,5	25,9	12 164	1,9	23,6	3 460	32,4	33,7
Conseillers socio-éducatifs	3 335	4,1	0,9	81,8	3 212	0,2	82,7	123	15,3	58,5
Assistants socio-éducatifs	24 460	11,1	1,5	90,1	21 649	0,7	90,6	2 811	8,6	86,6
Educateurs de jeunes enfants	6 799	14,4	10,0	97,6	5 805	6,2	97,8	994	32,8	96,8
Moniteurs-éducateurs	375	23,7	6,4	74,9	311	3,8	76,2	64	14,7	68,8
Agents spécialisés des écoles maternelles	57 945	6,4	23,7	99,6	53 821	20,9	99,6	4 124	64,3	99,4
Agents sociaux	23 907	40,0	56,4	98,6	14 490	38,9	98,4	9 417	82,9	99,0
Médecins	4 921	49,1	39,6	75,3	2 560	8,6	89,6	2 361	71,7	59,7
Psychologues	1 829	31,0	22,9	86,7	1 288	5,7	86,5	541	61,2	87,1
Sage-femmes	861	8,5	3,1	100,0	786	1,3	100,0	75	22,2	100,0
Coordinatrices de crèches	532	2,8	1,5	100,0	522	0,8	100,0	10	28,6	100,0
Puéricultrices	7 399	4,2	1,9	98,6	7 078	0,9	98,6	321	24,6	97,8
Infirmiers	6 699	11,2	9,7	96,2	5 933	5,3	96,5	766	44,6	93,9
Rééducateurs	504	49,4	38,0	86,9	275	14,5	88,0	229	62,3	85,6
Auxiliaires de puériculture	21 629	13,2	6,5	99,7	18 797	3,8	99,7	2 832	24,2	99,6
Auxiliaires de soins	6 905	25,8	27,6	95,2	5 092	19,3	95,8	1 813	51,6	93,4
Biologistes / Vétérinaires / Pharmaciens	184	20,8	3,9	50,5	146	-	47,3	38	17,9	63,2
Assistants médico-techniques	2 153	16,7	1,0	75,2	1 778	0,5	76,0	375	3,3	71,7
Aides médico-techniques	536	17,3	3,1	72,2	425	1,5	73,2	111	11,0	68,5
Emplois non classables	3 023	100,0	63,9	84,0	1		100,0	3 022	63,9	84,0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	173 996	17,3	21,3	95,7	143 969	13,8	96,6	30 027	57,7	91,7
Chefs de service de police municipale	263	2,9	0,5	3,8	255	0,5	3,9	8		0,0
Agents de police municipale	13 999	0,7	0,8	16,2	13 827	0,5	15,6	172	41,9	64,5
Garde-champêtres	2 008	3,6	19,2	6,8	1 944	18,4	6,5	64	41,7	15,6

Libellé du cadre d'emplois	TITULAIRES ET NON TITULAIRES				TITULAIRES			NON TITULAIRES		
	Effectif estimé	Poids des non titulaires (en %)	Part des agents à temps non complet (en%)	Taux de féminisation (en %)	Effectif estimé	Part des agents à temps non complet (en%)	Taux de féminisation (en %)	Effectif estimé	Part des agents à temps non complet (en%)	Taux de féminisation (en %)
Empris non classables	407	100,0	62,0	63,9				407	62,1	63,9
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE	16 677	3,7	4,6	16,0	16 026	2,7	14,3	651	55,7	58,5
Capitaines, Commandants, Lieutenants-colonels, Colonels	1 543	0,4	0,0	2,3	1 535	nc	2,3	8		0,0
Médecins / Pharmaciens	135	92,1	32,2	14,1	10	nc	20,0	125	34,8	13,6
Infirmiers	46	37,2	17,3	45,7	37	nc	32,4	9	47,6	100,0
Lieutenants	2 158	0,0	0,0	2,6	2 158	nc	2,6	0		0,0
Sapeurs-pompiers professionnels non officiers	28 604	0,0	0,0	1,6	28 604	nc	1,6	0		0,0
Empris non classables	12	100,0	53,0	75,0				12	51,4	75,0
FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	32 498	0,6	0,2	1,9	32 344	nc	1,8	154	38,1	22,7
Animateurs	4 072	55,8	28,4	55,7	1 922	3,0	54,2	2 150	48,5	57,1
Adjoints d'animation	6 111	21,5	21,0	68,2	4 838	10,5	71,0	1 273	59,1	57,5
Agents d'animation	20 421	44,6	48,0	72,1	11 258	25,9	71,9	9 163	75,5	72,3
Empris non classables	3 423	100,0	86,1	72,5	2		0,0	3 421	86,1	72,5
FILIÈRE ANIMATION	34 027	47,3	44,4	69,4	18 020	19,3	69,7	16 007	72,2	69,1
AUTRES CAS HORS FILIÈRES	14 707	79,0	37,1	64,7	2 798	23,0	48,4	11 909	40,8	68,6
ENSEMBLE	1 212 986	16,2	19,5	59,3	1 015 899	12,9	57,3	197 087	53,1	69,5

B2 – Répartition des non titulaires par cadre d'emplois et type de recrutement

Libellé du cadre d'emplois	Effectif de non titulaires	% de contractuels	% de remplaçants	% de non titulaires sur postes vacants	Ensemble
Emplois fonctionnels administratifs	381	92,7	1,0	6,3	100,0
Administrateurs	240	91,0	0,3	8,7	100,0
Attachés	7 417	78,1	4,2	17,7	100,0
Secrétaires de mairie	1 138	82,9	11,1	6,0	100,0
Rédacteurs	3 179	49,0	15,6	35,4	100,0
Adjoints administratifs	5 005	70,2	18,5	11,3	100,0
Agents administratifs	11 121	29,8	54,2	16,0	100,0
Emplois non classables	3 199	89,2	3,8	7,0	100,0
FILIERE ADMINISTRATIVE	31 679	58,5	25,3	16,2	100,0
Emplois fonctionnels techniques	53	94,8	0,0	5,2	100,0
Ingénieurs	2 955	84,3	2,4	13,3	100,0
Techniciens	3 167	48,6	5,8	45,6	100,0
Contrôleurs des travaux	221	57,7	3,4	38,9	100,0
Agents de maîtrise	518	53,4	11,5	35,1	100,0
Agents techniques	3 978	45,2	14,8	40,0	100,0
Conducteurs de véhicules	818	60,0	24,1	15,9	100,0
Agents de salubrité	1 430	51,6	33,9	14,5	100,0
Gardiens d'immeuble	620	47,9	26,4	25,7	100,0
Agents d'entretien	64 432	50,4	34,9	14,7	100,0
Emplois non classables	4 173	77,9	7,1	15,0	100,0
FILIERE TECHNIQUE	82 365	53,0	29,8	17,2	100,0
Conservateurs du patrimoine	58	81,4	5,1	13,5	100,0
Conservateurs des bibliothèques	20	60,0	6,7	33,3	100,0
Attachés de conservation du patrimoine	310	62,1	7,3	30,6	100,0
Bibliothécaires	122	62,2	10,1	27,7	100,0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	171	72,1	0,0	27,9	100,0
Professeurs d'établissements d'enseignement artistique	3 493	60,5	4,8	34,7	100,0
Assistants qualifiés de conservation patrimoine et bibliothèque	355	28,3	18,5	53,2	100,0
Assistants de conservation patrimoine et bibliothèque	622	22,2	30,7	47,1	100,0
Assistants spécialisés d'enseignement artistique	4 157	48,2	8,5	43,3	100,0
Assistants d'enseignement artistique	6 814	60,9	5,3	33,8	100,0
Agents qualifiés du patrimoine	123	46,2	20,7	33,1	100,0
Agents du patrimoine	1 156	26,5	49,8	23,7	100,0
Emplois non classables	3 441	79,4	4,1	16,5	100,0
FILIERE CULTURELLE	20 835	58,4	8,9	32,7	100,0

Libellé du cadre d'emplois	Effectif de non titulaires	% de contractuels	% de remplaçants	% de non titulaires sur postes vacants	Ensemble
Conseillers des A.P.S.	87	67,0	4,8	28,2	100,0
Educateurs des A.P.S.	2 488	33,7	19,9	46,4	100,0
Opérateurs des A.P.S.	375	36,7	24,7	38,6	100,0
Emplois non classables	511	71,7	19,1	9,2	100,0
FILIERE SPORTIVE	3 460	40,0	19,8	40,2	100,0
Conseillers socio-éducatifs	123	65,2	12,3	22,5	100,0
Assistants socio-éducatifs	2 811	22,3	32,5	45,2	100,0
Educateurs de jeunes enfants	994	22,5	36,1	41,4	100,0
Moniteurs-éducateurs	64	37,5	10,4	52,1	100,0
Agents spécialisés des écoles maternelles	4 124	53,5	28,6	17,9	100,0
Agents sociaux	9 417	59,9	25,7	14,4	100,0
Médecins	2 361	67,4	6,3	26,3	100,0
Psychologues	541	44,0	10,8	45,2	100,0
Sage-femmes	75	29,2	30,5	40,3	100,0
Coordinatrices de crèches	10	40,0	46,7	13,3	100,0
Puéricultrices	321	23,3	38,2	38,5	100,0
Infirmiers	766	26,5	37,6	35,9	100,0
Rééducateurs	229	41,5	8,1	50,4	100,0
Auxiliaires de puériculture	2 832	13,4	48,9	37,7	100,0
Auxiliaires de soins	1 813	24,8	50,2	25,0	100,0
Biologistes / Vétérinaires / Pharmaciens	38	71,8	7,7	20,5	100,0
Assistants médico-techniques	376	23,5	36,2	40,3	100,0
Aides médico-techniques	111	31,5	40,2	28,3	100,0
Emplois non classables	3 022	72,5	4,0	23,5	100,0
FILIERE SOCIALE	30 027	47,7	26,7	25,6	100,0
Chefs de service de police municipale	8	62,5	0,0	37,5	100,0
Agents de police municipale	172	54,3	25,5	20,2	100,0
Garde-champêtres	64	90,4	4,1	5,5	100,0
Emplois non classables	407	68,3	5,7	26,0	100,0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	651	68,7	8,5	22,8	100,0
Capitaines, Commandants, Lieutenants-colonels, Colonels	8	100,0	0,0	0,0	100,0
Médecins / Pharmaciens	125	75,0	0,0	25,0	100,0
Infirmiers	9	59,1	9,1	31,8	100,0
Lieutenants	0	-	-	-	-
Sapeurs-pompiers professionnels non officiers	0	-	-	-	-
Emplois non classables	12	75,0	13,9	11,1	100,0
FILIERE POMPIER PROFESSIONNEL	154	74,0	3,5	22,5	100,0

Libellé du cadre d'emplois	Effectif de non titulaires	% de contractuels	% de remplaçants	% de non titulaires sur postes vacants	Ensemble
Animateurs	2 150	66,5	2,5	31,0	100,0
Adjoints d'animation	1 273	49,2	5,9	44,9	100,0
Agents d'animation	9 163	38,4	18,8	42,8	100,0
Emplois non classables	3 421	61,9	3,8	34,3	100,0
FILIERE ANIMATION	16 007	48,3	12,2	39,5	100,0
AUTRES CAS HORS FILIÈRES	11 909	81,9	4,7	13,4	100,0
ENSEMBLE	197 087	55,0	23,0	22,0	100,0

B3 – Les journées d'absence pour accident du travail par cadre d'emplois

Cadre d'emplois / Filière	TITULAIRES		NON TITULAIRES	
	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	Part des accidents de trajet	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	Part des accidents de trajet
Emplois fonctionnels administratifs	0,0	19%	0,1	0%
Administrateurs	0,2	27%	0,0	-
Attachés	0,3	33%	0,2	38%
Secrétaires de mairie	0,1	19%	0,1	0%
Rédacteurs	0,4	35%	0,2	53%
Adjoints administratifs	0,5	37%	0,2	11%
Agents administratifs	0,7	31%	0,6	18%
Emplois non classables	-	-	0,8	17%
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	0,5	33%	0,4	21%
Emplois fonctionnels techniques	0,5	3%	0,0	-
Ingénieurs	0,1	15%	0,1	1%
Techniciens	0,3	31%	0,4	27%
Contrôleurs des travaux	1,4	7%	0,8	-
Agents de maîtrise	2,6	7%	0,9	7%
Agents techniques	3,7	8%	3,0	6%
Conducteurs de véhicules	3,8	6%	1,7	0%
Agents de salubrité	5,8	4%	4,8	2%
Gardiens d'immeuble	5,5	11%	2,0	14%
Agents d'entretien	2,9	9%	1,6	10%
Emplois non classables	-	-	1,2	9%
FILIÈRE TECHNIQUE	3,1	8%	1,6	10%
Conservateurs du patrimoine	0,2	41%	0,0	-
Conservateurs des bibliothèques	0,3	5%	0,0	-
Attachés de conservation du patrimoine	0,1	68%	0,1	8%
Bibliothécaires	0,3	33%	0,0	0%
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0,2	0%	0,1	0%
Professeurs d'établissements d'enseignement artistique	0,2	49%	0,1	64%
Assistants qualifiés de conservation patrimoine et bibliothèque	0,4	49%	0,3	45%
Assistants de conservation patrimoine et bibliothèque	0,4	39%	0,0	-
Assistants spécialisés d'enseignement artistique	0,2	22%	0,1	8%
Assistants d'enseignement artistique	0,1	35%	0,1	0%
Agents qualifiés du patrimoine	1,1	27%	0,0	-
Agents du patrimoine	1,0	20%	0,7	27%
Emplois non classables	-	-	0,3	0%
FILIÈRE CULTURELLE	0,5	28%	0,1	15%

Cadre d'emplois / Filière	TITULAIRES		NON TITULAIRES	
	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	Part des accidents de trajet	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	Part des accidents de trajet
Conseillers des A.P.S.	0,3	5%	0,0	-
Educateurs des A.P.S.	2,3	16%	1,2	6%
Opérateurs des A.P.S.	2,5	9%	1,6	13%
Emplois non classables	-	-	0,3	13%
FILIÈRE SPORTIVE	2,2	15%	1,1	8%
Conseillers socio-éducatifs	0,6	17%	1,0	19%
Assistants socio-éducatifs	0,4	37%	0,2	44%
Educateurs de jeunes enfants	0,8	16%	0,6	11%
Moniteurs-éducateurs	2,2	0%	0,9	0%
Agents spécialisés des écoles maternelles	1,8	13%	0,5	12%
Agents sociaux	3,0	13%	1,5	16%
Médecins	0,4	36%	0,3	29%
Psychologues	0,4	76%	0,7	97%
Sage-femmes	0,2	43%	0,1	0%
Coordinatrices de crèches	0,6	59%	1,4	0%
Puéricultrices	0,5	19%	0,9	5%
Infirmiers	0,9	20%	0,3	4%
Rééducateurs	1,2	51%	0,0	-
Auxiliaires de puériculture	1,3	21%	0,4	32%
Auxiliaires de soins	2,7	2%	0,4	12%
Biologistes / Vétérinaires / Pharmaciens	0,2	88%	0,0	-
Assistants médico-techniques	0,2	10%	0,3	50%
Aides médico-techniques	0,5	40%	0,1	0%
Emplois non classables	-	-	2,0	22%
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE	1,4	15%	0,9	20%
Chefs de service de police municipale	4,7	7%	10,0	0%
Agents de police municipale	3,0	12%	2,7	0%
Garde-champêtres	1,8	19%	5,0	0%
Emplois non classables	-	-	1,9	67%
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE	2,9	13%	2,5	36%
Capitaines, Commandants, Lieutenants-colonels, Colonels	2,2	0%	0,0	-
Médecins / Pharmaciens	0,0	0%	0,0	-
Infirmiers	0,0	0%	0,0	-
Lieutenants	2,2	7%	0,0	-
Sapeurs-pompiers professionnels non officiers	4,0	1%	-	-

Cadre d'emplois / Filière	TITULAIRES		NON TITULAIRES	
	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	Part des accidents de trajet	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	Part des accidents de trajet
Emplois non classables	-	-	0,0	-
FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	3,8	2%	0,0	-
Animateurs	1,4	3%	1,8	6%
Adjoints d'animation	1,9	8%	0,9	12%
Agents d'animation	1,4	14%	0,7	9%
Emplois non classables	-	-	0,8	14%
FILIÈRE ANIMATION	1,5	11%	0,9	9%
AUTRES CAS HORS FILIÈRES	1,6	29%	1,8	12%
ENSEMBLE	2,1	10%	1,1	12%

SYNTHÈSE NATIONALE
des rapports au CTP
sur l'état

au 31 décembre 2001
des collectivités territoriales

TOME 2 : éléments par type de collectivités

PRÉSENTATION

En complément au tome 1 de la synthèse nationale des rapports au CTP qui retenait une logique de présentation par thème, ce tome 2 privilégie une entrée par type de collectivités, permettant à chaque collectivité de se comparer plus facilement à des collectivités de même type.

Cette présentation reprend, sous la forme de fiches de quatre pages, déclinées pour chacun des 20 types de collectivités, les résultats tirés de l'exploitation statistique des bilans sociaux, et reprenant les thèmes déclinés dans le tome 1 : emplois, mouvements de personnels, durée hebdomadaire du travail, rémunérations, formation et absence au travail. Les éléments présentés ci-après sont enrichis de données sexuées par catégories hiérarchiques et filières d'emplois.

1^{ère} partie

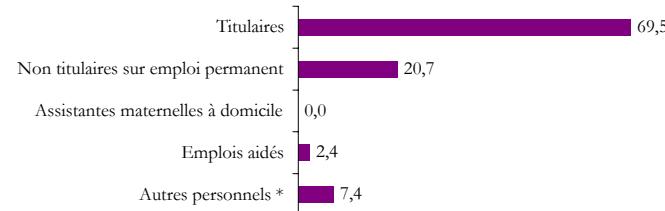
Les résultats détaillés par type de collectivités

> A - EMPLOI

Combien sont-ils : 11 327 agents

71% des titulaires et non titulaires sur emploi permanent sont des **femmes**.

Répartition par statuts (en %) :



Situations juridiques des non titulaires sur emploi permanent

	%
Contractuels	80,5
Remplaçants	10,8
Sur poste vacant	8,7
Total	100,0

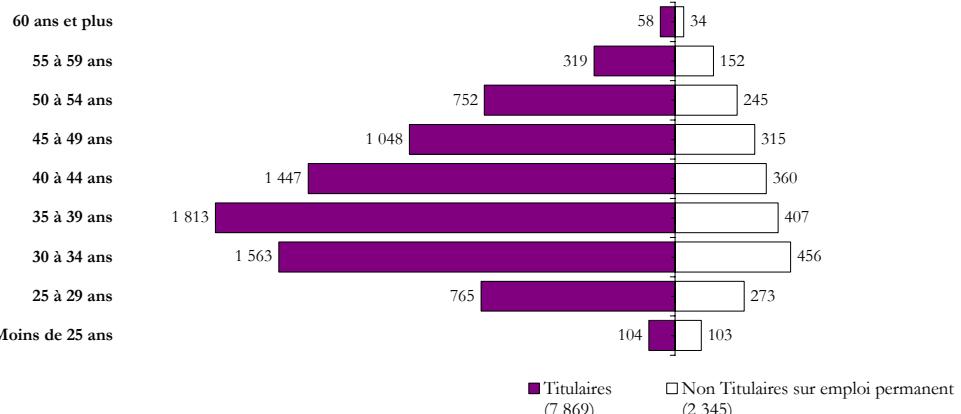
Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par catégories hiérarchiques et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A	23,9	46,2	30,4
B	18,0	14,6	17,1
C	52,8	27,3	45,3
Inclassable	5,3	11,9	7,2
Total	100,0	100,0	100,0

Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par filières et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Administrative	90,2	55,9	80,1
Technique	6,1	37,3	15,3
Culturelle	1,4	1,5	1,5
Sportive	0,0	0,4	0,1
Médico-sociale	0,2	0,0	0,1
Police municipale	0,0	0,0	0,0
Sapeurs-pompiers	0,0	0,1	0,0
Animation	0,0	0,0	0,0
Autres	2,1	4,8	2,9
Total	100,0	100,0	100,0

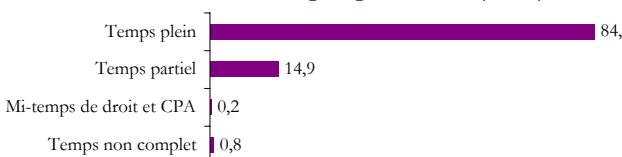
Pyramide des âges par statut au 31 décembre 2001:



Structure des âges des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent :

Part des 50 ans ou plus..... 15%
 Part des moins de 30 ans 12%

Répartition par conditions d'emplois des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :



Quoté de temps partiel %

50-59 %	11,0
60-69 %	3,4
70-79 %	8,5
80-89 %	62,7
90-99 %	14,4
Total temps partiel	100,0

Les agents handicapés :

Le taux d'emploi de personnes handicapées s'élève, dans les collectivités employant au moins 20 agents, à 2,1%.

* Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables.

Effectifs totaux par cadres d'emplois :

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Emplois fonctionnels administratifs	91	30,8	12,1
Administrateurs	122	32,8	22,1
Attachés	2 161	39,6	64,7
Secrétaires de mairie	0	-	-
Rédacteurs	1 449	12,0	83,2
Adjoints administratifs	2 023	5,0	93,5
Agents administratifs	1 895	7,5	91,5
Emplois non classables	440	100,0	52,7
Filière ADMINISTRATIVE	8 181	21,8	79,5
Emplois fonctionnels techniques	0	-	-
Ingénieurs	665	24,8	35,5
Techniciens	207	20,8	24,6
Contrôleurs des travaux	30	0,0	6,7
Agents de maîtrise	84	4,8	11,9
Agents techniques	149	6,0	17,4
Conducteurs de véhicules	158	2,5	0,0
Agents de salubrité	0	-	-
Gardiens d'immeuble	0	-	-
Agents d'entretien	264	14,8	44,3
Emplois non classables	6	100,0	0,0
Filière TECHNIQUE	1 563	17,3	28,3
Conservateurs du patrimoine	4	0,0	50,0
Conservateurs des bibliothèques	4	0,0	50,0
Attachés de conservation du patrimoine	24	0,0	79,2
Bibliothécaires	22	36,4	81,8
Directeurs d'étab. d'enseignement artistique	0	-	-
Prof. d'étab. d'enseignement artistique	0	-	-
Assistants qualifiés de conservation	28	21,4	82,1
Assistants de conservation	17	0,0	70,6
Assistants spécialisés d'ens. artistique	0	-	-
Assistants d'enseignement artistique	0	-	-
Agents qualifiés du patrimoine	2	0,0	100,0
Agents du patrimoine	46	0,0	50,0
Emplois non classables	0	-	-
Filière CULTURELLE	147	9,5	68,7
Chefs de service de police municipale	0	-	-
Agents de police municipale	0	-	-
Gardes-champêtres	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière POLICE MUNICPALE	0	-	-

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Conseillers des APS	9	44,4	33,3
Educateurs des APS	3	0,0	0,0
Opérateurs des APS	2	0,0	0,0
Emplois non classables	0	-	-
Filière SPORTIVE	14	28,6	21,4
Conseillers socio-éducatifs	2	0,0	100,0
Assistants socio-éducatifs	5	40,0	100,0
Educateurs de jeunes enfants	0	-	-
Moniteurs-éducateurs	0	-	-
Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	0	-	-
Agents sociaux	4	50,0	100,0
Médecins territoriaux	0	-	-
Psychologues	2	0,0	100,0
Sages-femmes	0	-	-
Coordinatrices de crèches	0	-	-
Puéricultrices	0	-	-
Infirmiers	0	-	-
Rééducateurs	0	-	-
Auxiliaires de puériculture	0	-	-
Auxiliaires de soins	0	-	-
Biologistes / Vétérinaires / Pharmaciens	0	-	-
Assistants médico-techniques	0	-	-
Aides médico-techniques	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière MEDICO-SOCIALE	13	30,8	100,0
Capitaines / Commandants / Colonels / Lieutenants	2	0,0	0,0
Médecins, pharmaciens	0	-	-
Infirmiers	0	-	-
Lieutenants	0	-	-
Sapeurs pompiers prof. non officiers	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière INCENDIE ET SECOURS	2	0,0	0,0
Animateurs	2	0,0	100,0
Adjoints d'animation	0	-	-
Agents d'animation	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière ANIMATION	2	0,0	100,0
Autres emplois non classables	292	92,8	51,0
TOTAL	10 214	23,0	70,6

> B - MOUVEMENTS DE PERSONNELS

<i>Recrutements</i>	<i>%</i>
Mutation	18,5
Détachement	12,7
Promotion interne	5,4
Recrutement direct ou concours	37,7
Non titulaires	25,7
Ensemble des recrutements	100,0

<i>Promotion des titulaires</i>	<i>%*</i>
Avancement de grade	6,1
Avancement d'échelon	39,4

<i>Titularisation des non titulaires</i>	<i>%**</i>
Nommés stagiaire dans l'année	12,0
Titularisés sur un emploi permanent de titulaire	1,3

* Rapporté à l'effectif de titulaires au 31/12/2001

** Rapporté à l'effectif de non titulaires au 31/12/2001

<i>Motifs de départs des titulaires</i>	<i>%</i>
Départ à la retraite	6,6
Mutation	41,7
Mise en disponibilité, congé parental, service national	24,4
Départ en CFA	2,5
Démission	0,0
Décès	2,1
Mise à disposition	0,8
Détachement	11,6
Autres	10,3
Ensemble des départs	100,0

<i>Motifs de départs des non titulaires</i>	<i>%</i>
Fin de contrat	59,3
Démission	31,1
Départ à la retraite	4,6
Licenciement	0,4
Autres	4,6
Ensemble des départs	100,0

> C - DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL *

	<i>Nbre de coll.</i>	<i>%</i>
Durée hebdomadaire = 35h	5	28,0
35h < Durée hebdomadaire < 39h	3	17,0
Durée hebdomadaire = 39h	10	55,0
Total	18	100,0

* Offerte dans la collectivité

> D - RÉMUNÉRATION

Titulaires

Indemnités article 111	4,1%
Indemnités article 88	14,7%
Nouvelle bonification indiciaire	0,6%
Part totale des indemnités	19,4%

Non titulaires sur emploi permanent

Part des indemnités	5,4%
---------------------	------

> E - FORMATION

Nombre moyen de journées formation par agent : 5,9 journées

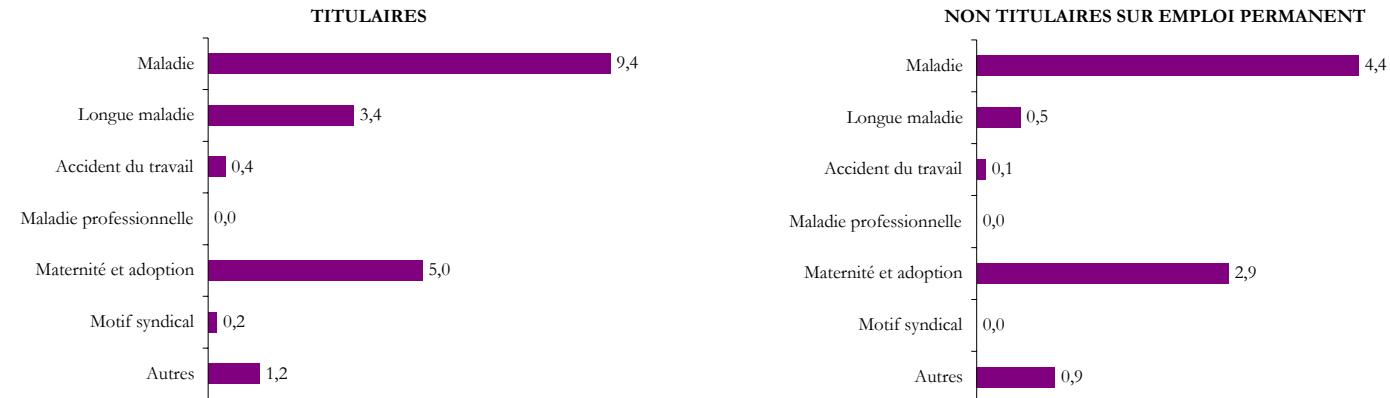
Calculé par rapport à l'effectif total d'agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent présents au 31/12/2001, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année.

<i>Types de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
Préparation aux concours et examens	8,7	15,3
Formation prévue par les statuts particuliers	18,7	33,2
Formation continue	71,5	49,7
Formation personnelle	1,1	1,8
Ensemble des formations	100,0	100,0

<i>Organismes de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
CNFPT au titre de la cotisation	23,0	39,8
CNFPT et collectivité en partenariat	5,4	3,4
Collectivité	31,4	18,6
Centre de gestion	0,0	0,0
Autres	40,2	38,2
Ensemble des formations	100,0	100,0

> F - ABSENCE AU TRAVAIL

Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par motif:



Journées d'absence par accident du travail

Titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	0,4
Part des accidents de trajet	27%

Non titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	0,1
Part des accidents de trajet	23%

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

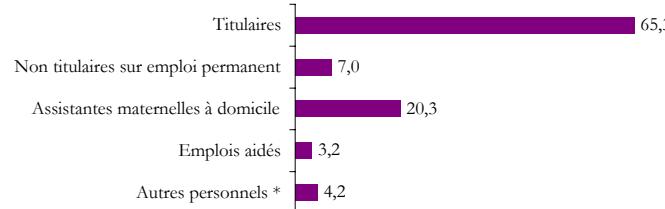
Conseils généraux

> A - EMPLOI

Combien sont-ils : 174 712 agents

76% des titulaires et non titulaires sur emploi permanent sont des **femmes**.

Répartition par statuts (en %) :



Situations juridiques des non titulaires sur emploi permanent

	pourcentage (%)
Contractuels	44,2
Remplaçants	28,9
Sur poste vacant	26,9
Total	100,0

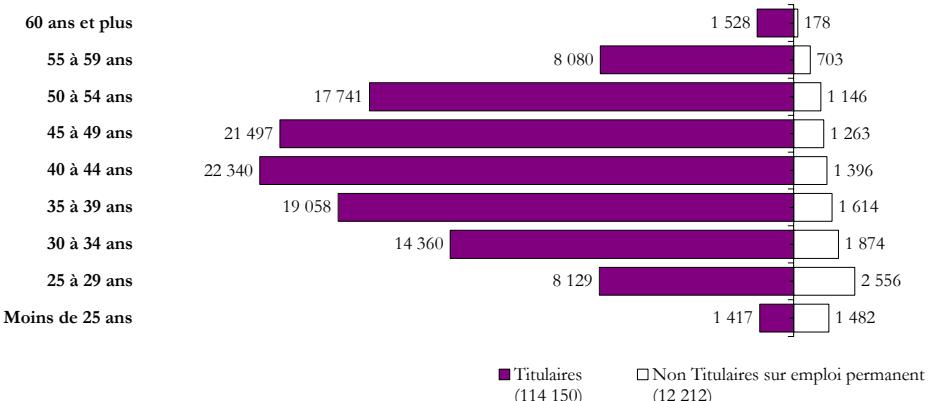
Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par catégories hiérarchiques et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A	13,1	22,5	15,4
B	43,6	27,7	39,7
C	42,9	48,3	44,3
Inclassable	0,4	1,5	0,6
Total	100,0	100,0	100,0

Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par filières et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Administrative	47,6	27,0	42,6
Technique	8,9	53,7	19,8
Culturelle	2,4	5,0	3,0
Sportive	0,1	0,9	0,3
Médico-sociale	40,9	13,2	34,2
Police municipale	0,0	0,0	0,0
Sapeurs-pompiers	0,0	0,0	0,0
Animation	0,1	0,2	0,1
Autres	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0

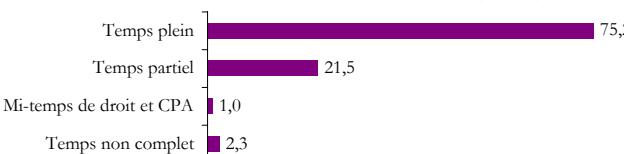
Pyramide des âges par statut au 31 décembre 2001:



Structure des âges des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent :

Part des 50 ans ou plus..... 23%
Part des moins de 30 ans 11%

Répartition par conditions d'emplois des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :



Quoté de temps partiel %

50-59 %	27,2
60-69 %	8,0
70-79 %	7,0
80-89 %	44,6
90-99 %	13,2
Total temps partiel	100,0

Les agents handicapés :

Le taux d'emploi de personnes handicapées s'élève, dans les collectivités employant au moins 20 agents, à 2,7%.

* Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables.

Effectifs totaux par cadres d'emplois :

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Emplois fonctionnels administratifs	317	18,3	19,6
Administrateurs	205	26,3	31,7
Attachés	6 675	20,5	59,9
Secrétaires de mairie	2	0,0	0,0
Rédacteurs	13 912	4,2	87,8
Adjoints administratifs	15 414	2,4	91,2
Agents administratifs	17 037	10,1	88,1
Emplois non classables	295	99,0	55,6
Filière ADMINISTRATIVE	53 857	8,3	84,6
Emplois fonctionnels techniques	21	33,3	0,0
Ingénieurs	3 231	24,0	27,7
Techniciens	3 858	18,6	21,6
Contrôleurs des travaux	620	1,9	6,5
Agents de maîtrise	2 782	1,3	11,2
Agents techniques	3 946	3,1	22,1
Conducteurs de véhicules	923	2,6	1,8
Agents de salubrité	249	0,4	1,6
Gardiens d'immeuble	1	100,0	0,0
Agents d'entretien	9 149	13,8	60,0
Emplois non classables	228	97,4	16,7
Filière TECHNIQUE	25 008	12,7	34,0
Conservateurs du patrimoine	156	9,6	51,9
Conservateurs des bibliothèques	139	5,0	69,8
Attachés de conservation du patrimoine	384	22,1	64,3
Bibliothécaires	251	5,6	82,1
Directeurs d'étab. d'enseignement artistique	4	75,0	0,0
Prof. d'étab. d'enseignement artistique	16	75,0	37,5
Assistants qualifiés de conservation	666	5,7	85,0
Assistants de conservation	566	13,4	67,5
Assistants spécialisés d'ens. artistique	24	100,0	66,7
Assistants d'enseignement artistique	3	0,0	0,0
Agents qualifiés du patrimoine	553	4,2	30,9
Agents du patrimoine	1 006	9,8	48,9
Emplois non classables	55	100,0	43,6
Filière CULTURELLE	3 823	11,8	59,8
Chefs de service de police municipale	0	-	-
Agents de police municipale	0	-	-
Gardes-champêtres	1	100,0	0,0
Emplois non classables	0	-	-
Filière POLICE MUNICPALE	1	100,0	0,0

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Conseillers des APS	85	15,3	18,8
Educateurs des APS	204	9,8	19,1
Opérateurs des APS	29	13,8	17,2
Emplois non classables	0	-	-
Filière SPORTIVE	318	11,6	18,9
Conseillers socio-éducatifs	2 861	2,4	81,9
Assistants socio-éducatifs	21 032	9,8	90,2
Educateurs de jeunes enfants	680	4,7	99,0
Moniteurs-éducateurs	156	16,0	78,8
Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	60	0,0	100,0
Agents sociaux	248	0,4	98,4
Médecins territoriaux	2 634	15,6	88,4
Psychologues	1 267	14,0	85,6
Sages-femmes	817	7,5	100,0
Coordinatrices de crèches	208	0,0	100,0
Puéricultrices	4 180	4,1	98,1
Infirmiers	2 299	7,9	97,1
Rééducateurs	68	22,1	91,2
Auxiliaires de puériculture	3 965	4,2	99,6
Auxiliaires de soins	82	0,0	93,9
Biologistes / Vétérinaires / Pharmaciens	165	15,8	47,3
Assistants médico-techniques	1 827	18,1	75,2
Aides médico-techniques	446	15,0	69,3
Emplois non classables	230	99,6	57,8
Filière MEDICO-SOCIALE	43 225	9,3	90,6
Capitaines / Commandants / Colonels / Lieutenants	0	-	-
Médecins, pharmaciens	0	-	-
Infirmiers	0	-	-
Lieutenants	0	-	-
Sapeurs pompiers prof. non officiers	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière INCENDIE ET SECOURS	0	-	-
Animateurs	67	50,7	47,8
Adjoints d'animation	16	12,5	50,0
Agents d'animation	27	3,7	48,1
Emplois non classables	20	100,0	35,0
Filière ANIMATION	130	43,8	46,2
Autres emplois non classables	0	-	-
TOTAL	126 362	9,7	75,7

> B - MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Recrutements	%
Mutation	17,3
Détachement	10,1
Promotion interne	5,6
Recrutement direct ou concours	36,8
Non titulaires	30,2
Ensemble des recrutements	100,0

Promotion des titulaires	%*
Avancement de grade	5,1
Avancement d'échelon	35,1

Titularisation des non titulaires	%**
Nommés stagiaire dans l'année	22,7
Titularisés sur un emploi permanent de titulaire	0,8

* Rapporté à l'effectif de titulaires au 31/12/2001

** Rapporté à l'effectif de non titulaires au 31/12/2001

Motifs de départs des titulaires	%
Départ à la retraite	21,3
Mutation	23,6
Mise en disponibilité, congé parental, service national	25,4
Départ en CFA	5,5
Démission	1,9
Décès	2,4
Mise à disposition	2,9
Détachement	9,0
Autres	8,0
Ensemble des départs	100,0

Motifs de départs des non titulaires	%
Fin de contrat	63,5
Démission	22,8
Départ à la retraite	2,7
Licenciement	1,4
Autres	9,6
Ensemble des départs	100,0

> C - DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL *

	Nbre de coll.	%
Durée hebdomadaire = 35h	21	29,0
35h < Durée hebdomadaire < 39h	8	11,0
Durée hebdomadaire = 39h	44	60,0
Total	73	100,0

* Offerte dans la collectivité

> D - RÉMUNÉRATION

Titulaires

Indemnités article 111	4,2%
Indemnités article 88	11,4%
Nouvelle bonification indiciaire	0,9%
Part totale des indemnités	16,5%

Non titulaires sur emploi permanent

Part des indemnités	11,6%
---------------------	-------

> E - FORMATION

Nombre moyen de journées formation par agent : 4,7 journées

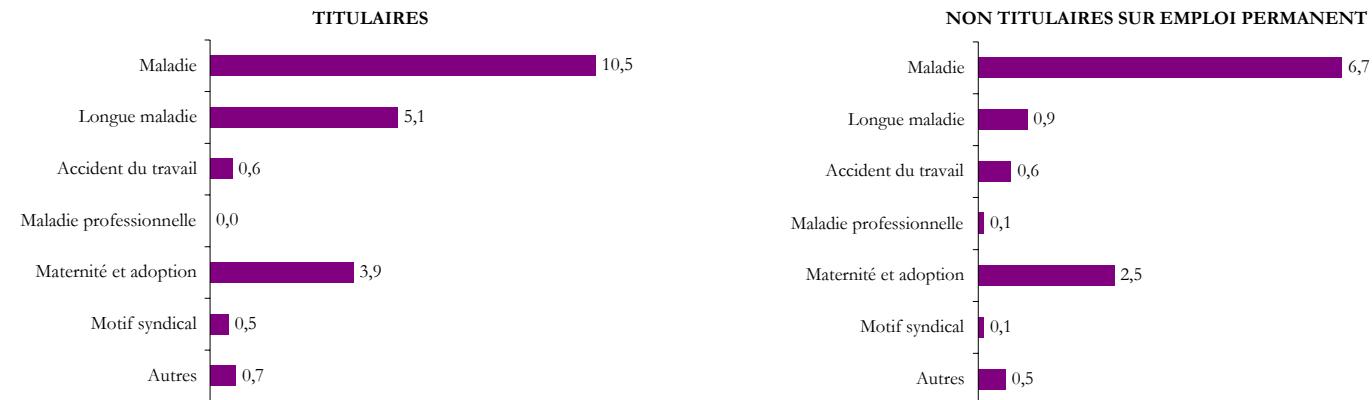
Calculé par rapport à l'effectif total d'agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent présents au 31/12/2001, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année.

<i>Types de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
Préparation aux concours et examens	6,6	13,7
Formation prévue par les statuts particuliers	8,3	18,8
Formation continue	82,9	63,4
Formation personnelle	2,2	4,1
Ensemble des formations	100,0	100,0

<i>Organismes de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
CNFPT au titre de la cotisation	21,3	34,3
CNFPT et collectivité en partenariat	9,8	8,0
Collectivité	24,1	14,0
Centre de gestion	0,2	0,1
Autres	44,6	43,6
Ensemble des formations	100,0	100,0

> F - ABSENCE AU TRAVAIL

Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par motif:



Journées d'absence par accident du travail

Titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	0,6
Part des accidents de trajet	26%

Non titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	0,6
Part des accidents de trajet	36%

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

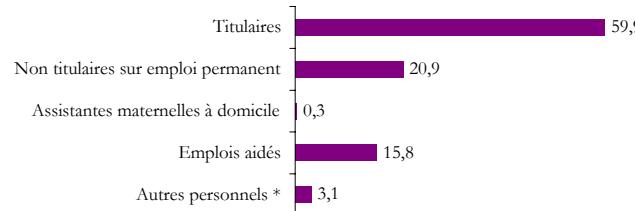
Communes et établissements communaux de moins de 1 000 habitants

> A - EMPLOI

Combien sont-ils : 116 236 agents

68% des titulaires et non titulaires sur emploi permanent sont des **femmes**.

Répartition par statuts (en %) :



Situations juridiques des non titulaires

	sur emploi permanent	%
Contractuels		87,7
Remplaçants		7,5
Sur poste vacant		4,8
Total		100,0

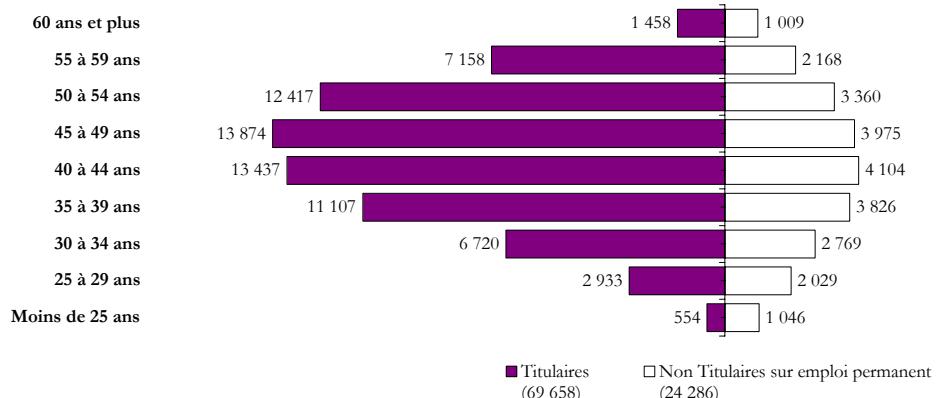
Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par catégories hiérarchiques et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A	14,8	6,3	12,1
B	1,4	1,0	1,3
C	79,9	90,6	83,3
Inclassable	3,9	2,1	3,3
Total	100,0	100,0	100,0

Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par filières et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Administrative	42,9	9,1	32,2
Technique	44,3	86,4	57,5
Culturelle	0,4	0,3	0,4
Sportive	0,0	0,2	0,1
Médico-sociale	9,2	0,1	6,3
Police municipale	0,1	2,5	0,9
Sapeurs-pompiers	0,0	0,0	0,0
Animation	0,9	0,2	0,7
Autres	2,2	1,2	1,9
Total	100,0	100,0	100,0

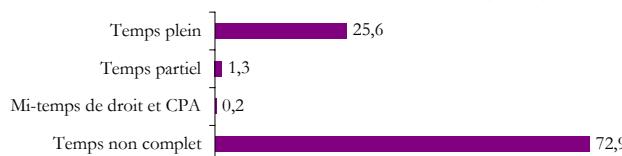
Pyramide des âges par statut au 31 décembre 2001:



Structure des âges des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent :

Part des 50 ans ou plus..... 29%
Part des moins de 30 ans 7%

Répartition par conditions d'emplois des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :



Quoté de temps partiel %

50-59 %	65,0
60-69 %	14,3
70-79 %	6,5
80-89 %	10,3
90-99 %	3,9
Total temps partiel	100,0

* Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables.

Effectifs totaux par cadres d'emplois :

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Emplois fonctionnels administratifs	58	24,1	62,1
Administrateurs	12	25,0	25,0
Attachés	290	6,6	66,6
Secrétaires de mairie	10 979	8,3	84,3
Rédacteurs	772	20,5	85,1
Adjoints administratifs	11 384	22,4	96,1
Agents administratifs	6 465	19,1	96,1
Emplois non classables	333	100,0	94,9
Filière ADMINISTRATIVE	30 293	17,3	91,1
Emplois fonctionnels techniques	6	100,0	50,0
Ingénieurs	9	66,7	33,3
Techniciens	60	18,3	5,0
Contrôleurs des travaux	3	0,0	0,0
Agents de maîtrise	525	2,7	2,5
Agents techniques	3 951	8,5	12,6
Conducteurs de véhicules	1 293	9,1	11,4
Agents de salubrité	528	25,8	26,5
Gardiens d'immeuble	31	90,3	80,6
Agents d'entretien	46 939	29,4	57,8
Emplois non classables	716	100,0	72,6
Filière TECHNIQUE	54 061	28,0	52,7
Conservateurs du patrimoine	0	-	-
Conservateurs des bibliothèques	0	-	-
Attachés de conservation du patrimoine	0	-	-
Bibliothécaires	19	84,2	84,2
Directeurs d'étab. d'enseignement artistique	0	-	-
Prof. d'étab. d'enseignement artistique	11	100,0	100,0
Assistants qualifiés de conservation	6	100,0	100,0
Assistants de conservation	14	100,0	78,6
Assistants spécialisés d'ens. artistique	28	89,3	71,4
Assistants d'enseignement artistique	87	94,3	36,8
Agents qualifiés du patrimoine	16	0,0	81,3
Agents du patrimoine	142	43,0	90,1
Emplois non classables	73	100,0	84,9
Filière CULTURELLE	396	72,7	75,5
Chefs de service de police municipale	0	-	-
Agents de police municipale	65	4,6	0,0
Gardes-champêtres	719	3,1	7,5
Emplois non classables	14	100,0	21,4
Filière POLICE MUNICPALE	798	4,9	7,1

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Conseillers des APS	0	-	-
Educateurs des APS	39	71,8	12,8
Opérateurs des APS	10	50,0	0,0
Emplois non classables	8	100,0	62,5
Filière SPORTIVE	57	71,9	17,5
Conseillers socio-éducatifs	0	-	-
Assistants socio-éducatifs	6	50,0	100,0
Educateurs de jeunes enfants	27	70,4	100,0
Moniteurs-éducateurs	3	100,0	100,0
Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	4 854	21,4	99,8
Agents sociaux	686	81,0	99,1
Médecins territoriaux	11	27,3	72,7
Psychologues	0	-	-
Sages-femmes	3	0,0	100,0
Coordinatrices de crèches	3	0,0	100,0
Puéricultrices	0	-	-
Infirmiers	60	31,7	81,7
Rééducateurs	0	-	-
Auxiliaires de puériculture	5	0,0	100,0
Auxiliaires de soins	121	48,8	100,0
Biologistes / Vétérinaires / Pharmaciens	0	-	-
Assistants médico-techniques	0	-	-
Aides médico-techniques	3	100,0	100,0
Emplois non classables	148	100,0	98,0
Filière MEDICO-SOCIALE	5 930	31,3	99,5
Capitaines / Commandants / Colonels / Lieutenants	0	-	-
Médecins, pharmaciens	0	-	-
Infirmiers	0	-	-
Lieutenants	0	-	-
Sapeurs pompiers prof. non officiers	0	-	-
Emplois non classables	9	100,0	66,7
Filière INCENDIE ET SECOURS	9	100,0	66,7
Animateurs	67	83,6	79,1
Adjoints d'animation	38	28,9	100,0
Agents d'animation	458	69,2	91,5
Emplois non classables	75	100,0	81,3
Filière ANIMATION	638	71,9	89,5
Autres emplois non classables	1 762	68,7	79,5
TOTAL	93 944	25,9	68,5

> B - MOUVEMENTS DE PERSONNELS

<i>Recrutements</i>	<i>%</i>
Mutation	5,7
Détachement	1,1
Promotion interne	0,8
Recrutement direct ou concours	45,1
Non titulaires	47,3
Ensemble des recrutements	100,0

<i>Promotion des titulaires</i>	<i>%*</i>
Avancement de grade	3,7
Avancement d'échelon	31,5

<i>Titularisation des non titulaires</i>	<i>%**</i>
Nommés stagiaire dans l'année	8,7
Titularisés sur un emploi permanent de titulaire	1,6

* Rapporté à l'effectif de titulaires au 31/12/2001

** Rapporté à l'effectif de non titulaires au 31/12/2001

<i>Motifs de départs des titulaires</i>	<i>%</i>
Départ à la retraite	33,7
Mutation	14,8
Mise en disponibilité, congé parental, service national	14,2
Départ en CFA	5,3
Démission	23,6
Décès	3,0
Mise à disposition	1,4
Détachement	1,6
Autres	2,4
Ensemble des départs	100,0

<i>Motifs de départs des non titulaires</i>	<i>%</i>
Fin de contrat	57,2
Démission	26,2
Départ à la retraite	8,5
Licenciement	1,2
Autres	6,9
Ensemble des départs	100,0

> C - DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL *

	<i>Nbre de coll.</i>	<i>%</i>
Durée hebdomadaire = 35h	253	5,0
35h < Durée hebdomadaire < 39h	1 070	21,0
Durée hebdomadaire = 39h	3 672	74,0
Total	4 995	100,0

* Offerte dans la collectivité

> D - RÉMUNÉRATION

Titulaires

Indemnités article 111	1,0%
Indemnités article 88	2,1%
Nouvelle bonification indiciaire	0,9%
Part totale des indemnités	4,0%

Non titulaires sur emploi permanent

Part des indemnités	1,3%
---------------------	------

> E - FORMATION

Nombre moyen de journées formation par agent : 1,7 journées

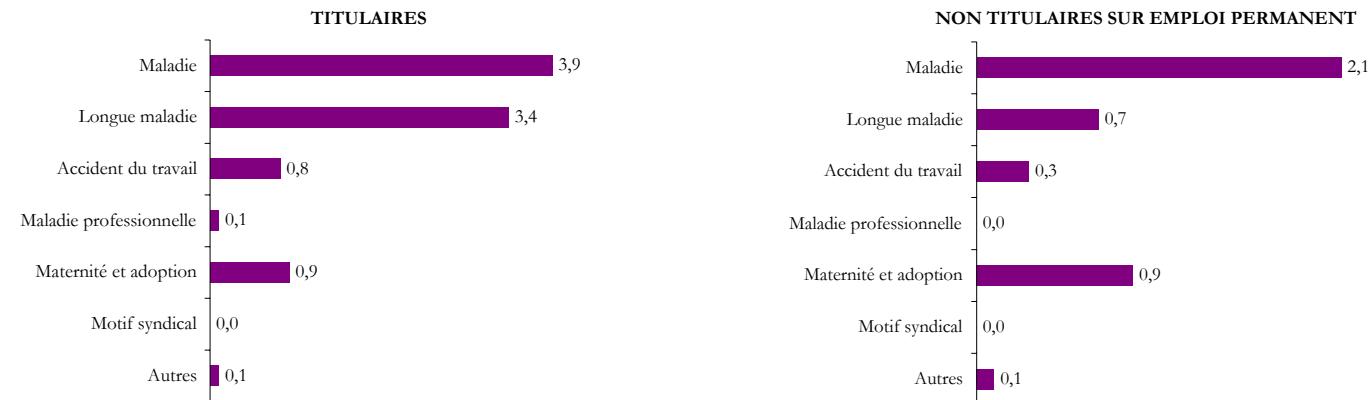
Calculé par rapport à l'effectif total d'agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent présents au 31/12/2001, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année.

<i>Types de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
Préparation aux concours et examens	8,2	18,3
Formation prévue par les statuts particuliers	7,0	15,7
Formation continue	73,4	56,3
Formation personnelle	11,4	9,7
Ensemble des formations	100,0	100,0

<i>Organismes de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
CNFPT au titre de la cotisation	52,6	59,2
CNFPT et collectivité en partenariat	11,6	11,5
Collectivité	1,9	2,5
Centre de gestion	10,0	6,8
Autres	23,9	20,0
Ensemble des formations	100,0	100,0

> F - ABSENCE AU TRAVAIL

Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par motif:



Journées d'absence par accident du travail

Titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	0,8
Part des accidents de trajet	6%

Non titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	0,3
Part des accidents de trajet	15%

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

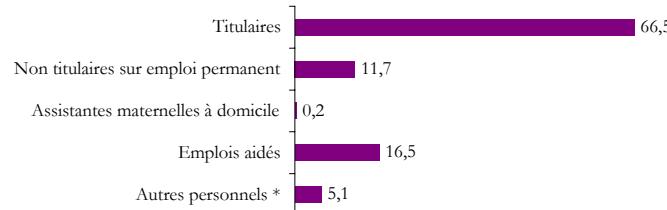
Communes et établissements communaux de 1 000 à 3 500 habitants

> A - EMPLOI

Combien sont-ils : 134 521 agents

64% des titulaires et non titulaires sur emploi permanent sont des **femmes**.

Répartition par statuts (en %) :



Situations juridiques des non titulaires sur emploi permanent

	pourcentage (%)
Contractuels	70,5
Remplaçants	21,1
Sur poste vacant	8,4
Total	100,0

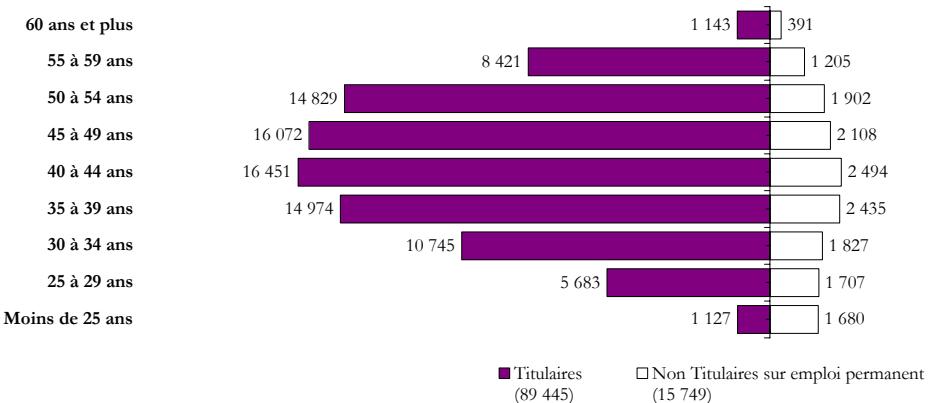
Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par catégories hiérarchiques et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A	4,8	4,3	4,6
B	4,4	5,5	4,8
C	88,4	89,0	88,7
Inclassable	2,4	1,2	1,9
Total	100,0	100,0	100,0

Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par filières et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Administrative	28,3	7,1	20,6
Technique	45,6	82,0	58,8
Culturelle	2,4	2,1	2,3
Sportive	0,2	1,1	0,6
Médico-sociale	20,2	0,4	13,0
Police municipale	0,2	5,5	2,1
Sapeurs-pompiers	0,0	0,0	0,0
Animation	2,3	1,1	1,9
Autres	0,8	0,7	0,7
Total	100,0	100,0	100,0

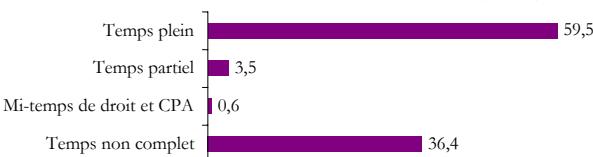
Pyramide des âges par statut au 31 décembre 2001:



Structure des âges des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent :

Part des 50 ans ou plus..... 27%
Part des moins de 30 ans 10%

Répartition par conditions d'emplois des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :



Quoté de temps partiel %

50-59 %	51,9
60-69 %	1,9
70-79 %	13,5
80-89 %	20,2
90-99 %	12,5
Total temps partiel	100,0

Les agents handicapés :

Le taux d'emploi de personnes handicapées s'élève, dans les collectivités employant au moins 20 agents, à 3,8%.

* Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables.

Effectifs totaux par cadres d'emplois :

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Emplois fonctionnels administratifs	195	10,8	44,6
Administrateurs	6	50,0	100,0
Attachés	1 941	4,8	55,8
Secrétaires de mairie	2 304	2,5	78,9
Rédacteurs	1 589	2,9	81,7
Adjoints administratifs	6 888	2,1	93,2
Agents administratifs	8 570	8,8	94,5
Emplois non classables	190	100,0	83,2
Filière ADMINISTRATIVE	21 683	6,1	87,5
Emplois fonctionnels techniques	13	61,5	23,1
Ingénieurs	53	9,4	30,2
Techniciens	368	14,4	5,2
Contrôleurs des travaux	297	3,7	1,0
Agents de maîtrise	3 005	1,3	4,8
Agents techniques	9 480	1,6	12,8
Conducteurs de véhicules	2 841	2,0	3,2
Agents de salubrité	1 024	3,6	3,1
Gardiens d'immeuble	30	100,0	63,3
Agents d'entretien	44 280	16,9	64,6
Emplois non classables	482	100,0	81,7
Filière TECHNIQUE	61 873	13,5	49,4
Conservateurs du patrimoine	11	0,0	72,7
Conservateurs des bibliothèques	0	-	-
Attachés de conservation du patrimoine	16	50,0	62,5
Bibliothécaires	32	50,0	81,3
Directeurs d'étab. d'enseignement artistique	50	90,0	64,0
Prof. d'étab. d'enseignement artistique	132	93,9	47,0
Assistants qualifiés de conservation	62	9,7	90,3
Assistants de conservation	64	17,2	95,3
Assistants spécialisés d'ens. artistique	422	80,6	54,0
Assistants d'enseignement artistique	736	89,1	42,1
Agents qualifiés du patrimoine	143	7,7	88,8
Agents du patrimoine	586	10,9	96,8
Emplois non classables	116	100,0	72,4
Filière CULTURELLE	2 370	58,9	66,3
Chefs de service de police municipale	21	0,0	0,0
Agents de police municipale	1 219	0,9	7,0
Gardes-champêtres	956	0,5	4,2
Emplois non classables	11	100,0	27,3
Filière POLICE MUNICPALE	2 207	1,2	5,8

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Conseillers des APS	17	35,3	17,6
Educateurs des APS	426	15,3	25,1
Opérateurs des APS	101	23,8	20,8
Emplois non classables	42	100,0	50,0
Filière SPORTIVE	586	23,4	25,9
Conseillers socio-éducatifs	3	100,0	100,0
Assistants socio-éducatifs	43	37,2	93,0
Educateurs de jeunes enfants	204	27,5	97,5
Moniteurs-éducateurs	13	0,0	38,5
Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	8 036	6,9	99,9
Agents sociaux	3 150	48,7	98,8
Médecins territoriaux	51	94,1	52,9
Psychologues	10	50,0	100,0
Sages-femmes	3	100,0	100,0
Coordinatrices de crèches	6	50,0	100,0
Puéricultrices	95	13,7	100,0
Infirmiers	311	21,9	93,2
Rééducateurs	8	37,5	100,0
Auxiliaires de puériculture	381	24,1	100,0
Auxiliaires de soins	1 077	24,8	95,4
Biologistes / Vétérinaires / Pharmaciens	3	100,0	0,0
Assistants médico-techniques	0	-	-
Aides médico-techniques	6	50,0	100,0
Emplois non classables	296	100,0	98,3
Filière MEDICO-SOCIALE	13 696	21,7	98,8
Capitaines / Commandants / Colonels / Lieutenants	0	-	-
Médecins, pharmaciens	0	-	-
Infirmiers	3	0,0	100,0
Lieutenants	0	-	-
Sapeurs pompiers prof. non officiers	0	-	-
Emplois non classables	3	100,0	100,0
Filière INCENDIE ET SECOURS	6	50,0	100,0
Animateurs	376	76,1	61,2
Adjoints d'animation	174	19,5	69,5
Agents d'animation	1 313	35,9	83,6
Emplois non classables	139	100,0	84,9
Filière ANIMATION	2 002	46,5	78,3
Autres emplois non classables	771	80,4	67,4
TOTAL	105 194	15,0	63,7

> B - MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Recrutements	%
Mutation	12,3
Détachement	2,2
Promotion interne	1,3
Recrutement direct ou concours	58,4
Non titulaires	25,8
Ensemble des recrutements	100,0

Promotion des titulaires	%*
Avancement de grade	6,2
Avancement d'échelon	33,3

Titularisation des non titulaires	%**
Nommés stagiaire dans l'année	20,0
Titularisés sur un emploi permanent de titulaire	2,4

* Rapporté à l'effectif de titulaires au 31/12/2001

** Rapporté à l'effectif de non titulaires au 31/12/2001

Motifs de départs des titulaires	%
Départ à la retraite	28,6
Mutation	22,6
Mise en disponibilité, congé parental, service national	19,6
Départ en CFA	10,1
Démission	8,4
Décès	4,2
Mise à disposition	1,3
Détachement	1,9
Autres	3,3
Ensemble des départs	100,0

Motifs de départs des non titulaires	%
Fin de contrat	78,2
Démission	14,3
Départ à la retraite	3,4
Licenciement	0,7
Autres	3,4
Ensemble des départs	100,0

> C - DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL *

	Nbre de coll.	%
Durée hebdomadaire = 35h	231	11,0
35h < Durée hebdomadaire < 39h	375	19,0
Durée hebdomadaire = 39h	1 400	70,0
Total	2 006	100,0

* Offerte dans la collectivité

> D - RÉMUNÉRATION

Titulaires

Indemnités article 111	2,5%
Indemnités article 88	4,8%
Nouvelle bonification indiciaire	0,6%
Part totale des indemnités	7,9%

Non titulaires sur emploi permanent

Part des indemnités	4,2%
---------------------	------

> E - FORMATION

Nombre moyen de journées formation par agent : 1,4 journées

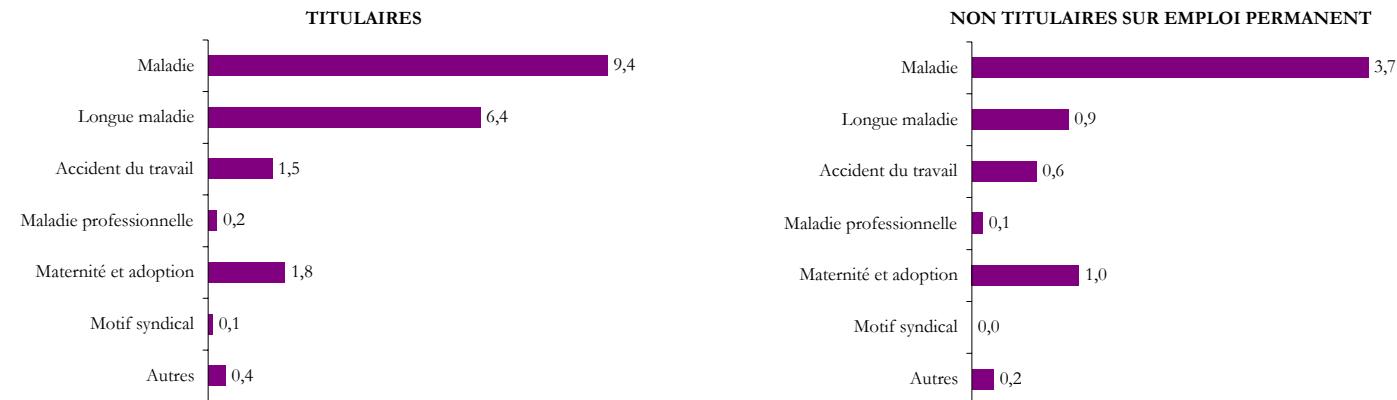
Calculé par rapport à l'effectif total d'agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent présents au 31/12/2001, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année.

<i>Types de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
Préparation aux concours et examens	10,7	21,4
Formation prévue par les statuts particuliers	10,2	26,1
Formation continue	71,1	47,6
Formation personnelle	8,0	4,9
Ensemble des formations	100,0	100,0

<i>Organismes de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
CNFPT au titre de la cotisation	58,9	66,6
CNFPT et collectivité en partenariat	8,3	9,1
Collectivité	3,9	2,1
Centre de gestion	5,6	3,4
Autres	23,3	18,8
Ensemble des formations	100,0	100,0

> F - ABSENCE AU TRAVAIL

Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par motif :



Journées d'absence par accident du travail

Titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	1,5
Part des accidents de trajet	8%

Non titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	0,6
Part des accidents de trajet	8%

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

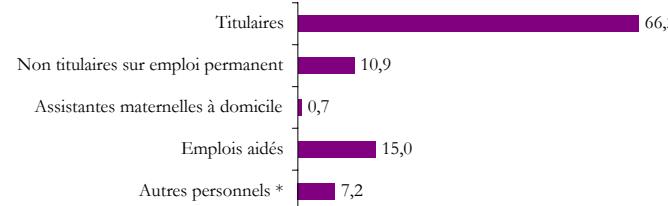
Communes et établissements communaux de 3 500 à 5 000 habitants

> A - EMPLOI

Combien sont-ils ? 53 062 agents

61% des titulaires et non titulaires sur emploi permanent sont des **femmes**.

Répartition par statuts (en %) :



Situations juridiques des non titulaires sur emploi permanent

	pourcentage (%)
Contractuels	58,6
Remplaçants	27,4
Sur poste vacant	14,0
Total	100,0

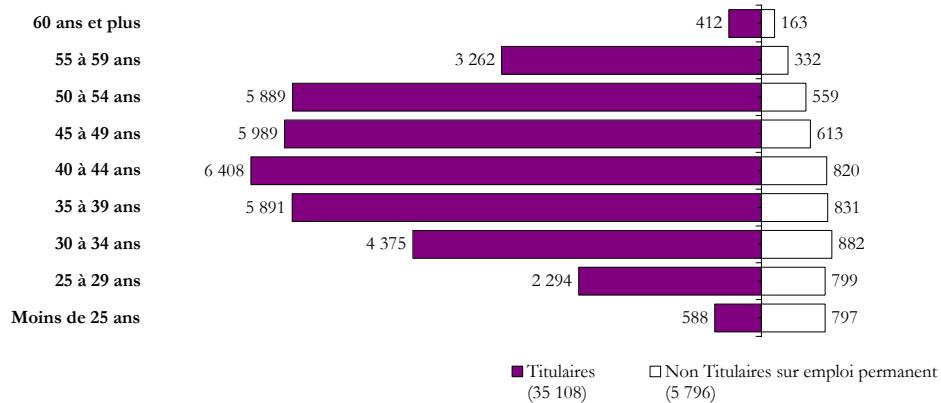
Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par catégories hiérarchiques et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A	2,4	4,5	3,3
B	7,5	10,3	8,6
C	88,0	83,3	86,1
Inclassable	2,1	1,9	2,0
Total	100,0	100,0	100,0

Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par filières et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Administrative	26,2	7,1	18,8
Technique	42,7	77,0	56,1
Culturelle	4,6	5,0	4,7
Sportive	0,5	2,1	1,1
Médico-sociale	20,7	0,5	12,8
Police municipale	0,4	5,7	2,5
Sapeurs-pompiers	0,0	0,0	0,0
Animation	3,7	1,7	2,9
Autres	1,2	0,9	1,1
Total	100,0	100,0	100,0

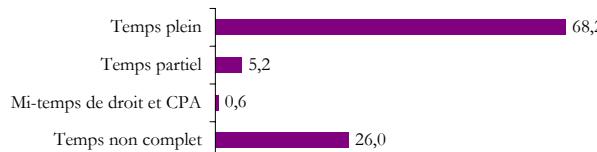
Pyramide des âges par statut au 31 décembre 2001:



Structure des âges des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent :

Part des 50 ans ou plus..... 26%
Part des moins de 30 ans 11%

Répartition par conditions d'emplois des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :



Quoté de temps partiel %

50-59 %	58,0
60-69 %	6,0
70-79 %	12,0
80-89 %	16,0
90-99 %	8,0
Total temps partiel	100,0

Les agents handicapés :

Le taux d'emploi de personnes handicapées s'élève, dans les collectivités employant au moins 20 agents, à 4,1%.

* Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables.

Effectifs totaux par cadres d'emplois :

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Emplois fonctionnels administratifs	333	1,2	34,8
Administrateurs	2	0,0	0,0
Attachés	561	14,1	50,1
Secrétaires de mairie	23	8,7	60,9
Rédacteurs	808	3,7	81,9
Adjoints administratifs	2 672	1,6	91,9
Agents administratifs	3 205	8,5	92,5
Emplois non classables	66	100,0	66,7
Filière ADMINISTRATIVE	7 670	6,5	85,2
Emplois fonctionnels techniques	9	22,2	0,0
Ingénieurs	77	11,7	18,2
Techniciens	357	5,6	9,2
Contrôleurs des travaux	293	1,7	2,4
Agents de maîtrise	1 455	0,9	5,6
Agents techniques	3 946	1,1	12,8
Conducteurs de véhicules	1 188	0,9	2,7
Agents de salubrité	686	1,9	0,7
Gardiens d'immeuble	12	41,7	58,3
Agents d'entretien	14 835	15,8	66,8
Emplois non classables	74	100,0	43,2
Filière TECHNIQUE	22 932	11,1	46,3
Conservateurs du patrimoine	9	0,0	77,8
Conservateurs des bibliothèques	2	0,0	100,0
Attachés de conservation du patrimoine	9	55,6	77,8
Bibliothécaires	42	0,0	83,3
Directeurs d'étab. d'enseignement artistique	6	66,7	33,3
Prof. d'étab. d'enseignement artistique	191	77,0	45,5
Assistants qualifiés de conservation	73	6,8	90,4
Assistants de conservation	90	14,4	90,0
Assistants spécialisés d'ens. artistique	336	56,5	53,9
Assistants d'enseignement artistique	584	83,2	34,6
Agents qualifiés du patrimoine	103	1,9	81,6
Agents du patrimoine	351	17,4	89,5
Emplois non classables	143	100,0	50,3
Filière CULTURELLE	1 939	54,5	58,8
Chefs de service de police municipale	16	0,0	0,0
Agents de police municipale	899	1,0	10,6
Gardes-champêtres	100	2,0	14,0
Emplois non classables	0	-	-
Filière POLICE MUNICPALE	1 015	1,1	10,7

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Conseillers des APS	21	9,5	33,3
Educateurs des APS	345	19,1	25,5
Opérateurs des APS	85	31,8	32,9
Emplois non classables	7	100,0	71,4
Filière SPORTIVE	458	22,3	27,9
Conseillers socio-éducatifs	9	77,8	100,0
Assistants socio-éducatifs	40	12,5	100,0
Educateurs de jeunes enfants	180	23,9	96,1
Moniteurs-éducateurs	14	35,7	85,7
Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	3 031	4,3	98,9
Agents sociaux	876	37,4	97,8
Médecins territoriaux	17	100,0	58,8
Psychologues	9	100,0	100,0
Sages-femmes	7	28,6	100,0
Coordinatrices de crèches	5	0,0	100,0
Puéricultrices	84	8,3	97,6
Infirmiers	168	26,8	95,8
Rééducateurs	4	50,0	100,0
Auxiliaires de puériculture	365	18,1	100,0
Auxiliaires de soins	383	23,8	98,2
Biologistes / Vétérinaires / Pharmaciens	0	-	-
Assistants médico-techniques	0	-	-
Aides médico-techniques	2	100,0	100,0
Emplois non classables	43	100,0	88,4
Filière MEDICO-SOCIALE	5 237	15,3	98,3
Capitaines / Commandants / Colonels / Lieutenants	0	-	-
Médecins, pharmaciens	0	-	-
Infirmiers	2	0,0	100,0
Lieutenants	0	-	-
Sapeurs pompiers prof. non officiers	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière INCENDIE ET SECOURS	2	0,0	100,0
Animateurs	115	60,9	55,7
Adjoints d'animation	135	18,5	70,4
Agents d'animation	899	32,7	81,5
Emplois non classables	45	100,0	60,0
Filière ANIMATION	1 194	36,3	77,0
Autres emplois non classables	457	77,0	67,6
TOTAL	40 904	14,2	60,9

> B - MOUVEMENTS DE PERSONNELS

<i>Recrutements</i>	<i>%</i>
Mutation	16,1
Détachement	3,3
Promotion interne	3,5
Recrutement direct ou concours	52,3
Non titulaires	24,8
Ensemble des recrutements	100,0

<i>Promotion des titulaires</i>	<i>%*</i>
Avancement de grade	9,1
Avancement d'échelon	33,4

<i>Titularisation des non titulaires</i>	<i>%**</i>
Nommés stagiaire dans l'année	19,1
Titularisés sur un emploi permanent de titulaire	1,7

* Rapporté à l'effectif de titulaires au 31/12/2001

** Rapporté à l'effectif de non titulaires au 31/12/2001

<i>Motifs de départs des titulaires</i>	<i>%</i>
Départ à la retraite	26,2
Mutation	25,8
Mise en disponibilité, congé parental, service national	21,2
Départ en CFA	8,8
Démission	6,7
Décès	3,4
Mise à disposition	1,8
Détachement	2,3
Autres	3,8
Ensemble des départs	100,0

<i>Motifs de départs des non titulaires</i>	<i>%</i>
Fin de contrat	80,9
Démission	12,0
Départ à la retraite	2,8
Licenciement	0,6
Autres	3,7
Ensemble des départs	100,0

> C - DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL *

	<i>Nbre de coll.</i>	<i>%</i>
Durée hebdomadaire = 35h	71	21,0
35h < Durée hebdomadaire < 39h	102	29,0
Durée hebdomadaire = 39h	175	50,0
Total	348	100,0

* Offerte dans la collectivité

> D - RÉMUNÉRATION

Titulaires

Indemnités article 111	2,7%
Indemnités article 88	4,8%
Nouvelle bonification indiciaire	0,4%
Part totale des indemnités	7,9%

Non titulaires sur emploi permanent

Part des indemnités	4,7%
---------------------	------

> E - FORMATION

Nombre moyen de journées formation par agent : 1,7 journées

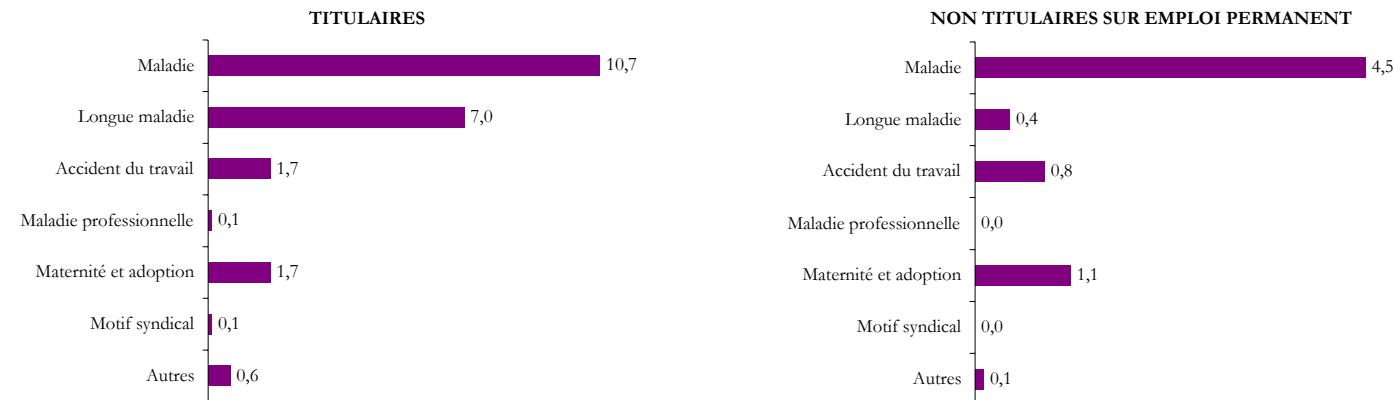
Calculé par rapport à l'effectif total d'agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent présents au 31/12/2001, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année.

<i>Types de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
Préparation aux concours et examens	12,4	25,1
Formation prévue par les statuts particuliers	8,6	24,0
Formation continue	70,8	45,1
Formation personnelle	8,2	5,8
Ensemble des formations	100,0	100,0

<i>Organismes de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
CNFPT au titre de la cotisation	58,9	71,3
CNFPT et collectivité en partenariat	13,0	8,1
Collectivité	4,7	2,3
Centre de gestion	4,1	1,6
Autres	19,3	16,7
Ensemble des formations	100,0	100,0

> F - ABSENCE AU TRAVAIL

Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par motif:



Journées d'absence par accident du travail

Titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	1,7
Part des accidents de trajet	6%

Non titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	0,8
Part des accidents de trajet	2%

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

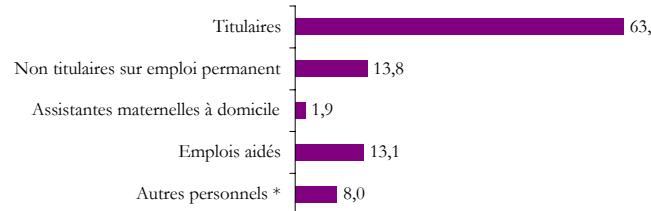
Communes et établissements communaux de 5 000 à 10 000 habitants

> A - EMPLOI

Combien sont-ils : 135 804 agents

60% des titulaires et non titulaires sur emploi permanent sont des **femmes**.

Répartition par statuts (en %) :



Situations juridiques des non titulaires sur emploi permanent

	pourcentage (%)
Contractuels	50,8
Remplaçants	27,7
Sur poste vacant	21,5
Total	100,0

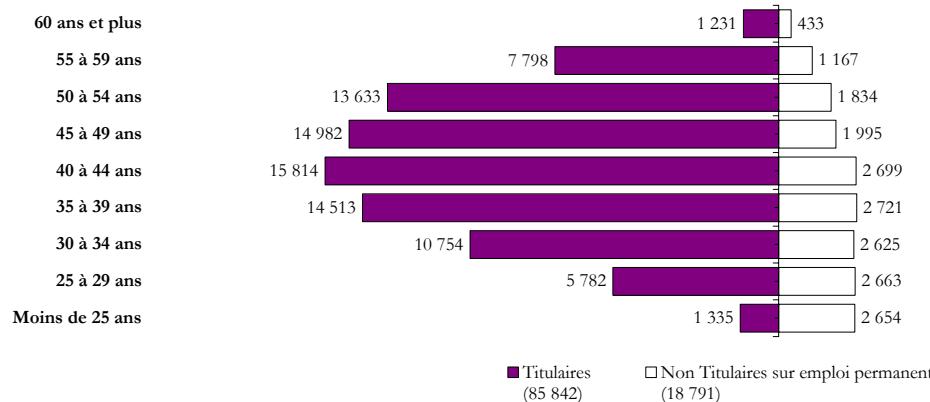
Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par catégories hiérarchiques et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A	2,7	4,8	3,5
B	9,9	12,4	10,9
C	84,2	80,7	82,8
Inclassable	3,2	2,1	2,8
Total	100,0	100,0	100,0

Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par filières et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Administrative	27,0	7,5	19,2
Technique	39,7	74,2	53,5
Culturelle	5,6	5,8	5,7
Sportive	0,8	3,1	1,7
Médico-sociale	20,5	0,6	12,5
Police municipale	0,5	4,9	2,2
Sapeurs-pompiers	0,0	0,0	0,0
Animation	4,8	3,0	4,1
Autres	1,2	0,9	1,1
Total	100,1	100,0	100,0

Pyramide des âges par statut au 31 décembre 2001:



Structure des âges des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent :

Part des 50 ans ou plus..... 25%
Part des moins de 30 ans 12%

Répartition par conditions d'emplois des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :



Quoté de temps partiel %

50-59 %	74,4
60-69 %	7,2
70-79 %	6,5
80-89 %	10,9
90-99 %	1,0
Total temps partiel	100,0

Les agents handicapés :

Le taux d'emploi de personnes handicapées s'élève, dans les collectivités employant au moins 20 agents, à 3,6%.

* Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables.

Effectifs totaux par cadres d'emplois :

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Emplois fonctionnels administratifs	701	5,4	31,4
Administrateurs	2	100,0	0,0
Attachés	1 293	21,4	56,5
Secrétaires de mairie	28	0,0	53,6
Rédacteurs	2 617	5,9	78,4
Adjoints administratifs	6 649	1,6	91,3
Agents administratifs	8 599	10,1	89,7
Emplois non classables	141	100,0	53,9
Filière ADMINISTRATIVE	20 030	7,9	84,3
Emplois fonctionnels techniques	18	61,1	11,1
Ingénieurs	416	10,3	14,7
Techniciens	978	11,0	11,1
Contrôleurs des travaux	748	1,9	2,9
Agents de maîtrise	4 306	0,4	6,0
Agents techniques	10 628	2,8	13,3
Conducteurs de véhicules	2 677	1,8	1,6
Agents de salubrité	1 413	3,0	1,1
Gardiens d'immeuble	46	71,7	60,9
Agents d'entretien	34 346	20,5	65,6
Emplois non classables	432	100,0	74,1
Filière TECHNIQUE	56 008	14,4	44,3
Conservateurs du patrimoine	33	12,1	84,8
Conservateurs des bibliothèques	19	0,0	78,9
Attachés de conservation du patrimoine	40	22,5	57,5
Bibliothécaires	205	6,3	88,3
Directeurs d'étab. d'enseignement artistique	62	72,6	32,3
Prof. d'étab. d'enseignement artistique	670	84,9	40,6
Assistants qualifiés de conservation	294	5,4	93,2
Assistants de conservation	262	11,8	83,6
Assistants spécialisés d'ens. artistique	1 173	60,3	46,5
Assistants d'enseignement artistique	1 730	77,4	43,9
Agents qualifiés du patrimoine	310	0,6	91,0
Agents du patrimoine	820	14,4	90,0
Emplois non classables	338	100,0	51,8
Filière CULTURELLE	5 956	53,6	59,3
Chefs de service de police municipale	30	6,7	6,7
Agents de police municipale	2 139	0,8	9,8
Gardes-champêtres	96	6,3	18,8
Emplois non classables	69	100,0	76,8
Filière POLICE MUNICPALE	2 334	4,1	12,1

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Conseillers des APS	61	6,6	6,6
Educateurs des APS	1 472	19,5	27,6
Opérateurs des APS	207	26,1	26,1
Emplois non classables	68	100,0	51,5
Filière SPORTIVE	1 808	22,8	27,6
Conseillers socio-éducatifs	37	16,2	81,1
Assistants socio-éducatifs	248	19,8	87,1
Educateurs de jeunes enfants	700	14,0	98,4
Moniteurs-éducateurs	22	18,2	31,8
Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	6 821	6,7	98,7
Agents sociaux	2 337	41,1	98,8
Médecins territoriaux	49	95,9	67,3
Psychologues	29	86,2	93,1
Sages-femmes	4	0,0	100,0
Coordinatrices de crèches	44	4,5	100,0
Puéricultrices	384	9,1	97,7
Infirmiers	239	18,0	92,5
Rééducateurs	44	13,6	79,5
Auxiliaires de puériculture	1 474	18,0	98,6
Auxiliaires de soins	341	24,3	98,5
Biologistes / Vétérinaires / Pharmaciens	0	-	-
Assistants médico-techniques	0	-	-
Aides médico-techniques	20	100,0	100,0
Emplois non classables	286	100,0	96,2
Filière MEDICO-SOCIALE	13 079	18,3	97,9
Capitaines / Commandants / Colonels / Lieutenants	0	-	-
Médecins, pharmaciens	0	-	-
Infirmiers	0	-	-
Lieutenants	0	-	-
Sapeurs pompiers prof. non officiers	4	0,0	0,0
Emplois non classables	0	-	-
Filière INCENDIE ET SECOURS	4	0,0	0,0
Animateurs	463	49,2	52,3
Adjoints d'animation	545	24,2	70,1
Agents d'animation	2 859	44,9	72,6
Emplois non classables	393	99,5	71,0
Filière ANIMATION	4 260	47,8	69,9
Autres emplois non classables	1 154	85,8	67,6
TOTAL	104 633	18,0	59,8

> B - MOUVEMENTS DE PERSONNELS

<i>Recrutements</i>	<i>%</i>
Mutation	13,1
Détachement	2,3
Promotion interne	3,2
Recrutement direct ou concours	43,3
Non titulaires	38,1
Ensemble des recrutements	100,0

<i>Promotion des titulaires</i>	<i>%*</i>
Avancement de grade	8,2
Avancement d'échelon	35,0

<i>Titularisation des non titulaires</i>	<i>%**</i>
Nommés stagiaire dans l'année	18,4
Titularisés sur un emploi permanent de titulaire	1,3

* Rapporté à l'effectif de titulaires au 31/12/2001

** Rapporté à l'effectif de non titulaires au 31/12/2001

<i>Motifs de départs des titulaires</i>	<i>%</i>
Départ à la retraite	25,7
Mutation	24,2
Mise en disponibilité, congé parental, service national	21,8
Départ en CFA	7,7
Démission	4,8
Décès	3,6
Mise à disposition	4,3
Détachement	2,3
Autres	5,6
Ensemble des départs	100,0

<i>Motifs de départs des non titulaires</i>	<i>%</i>
Fin de contrat	76,6
Démission	15,4
Départ à la retraite	3,3
Licenciement	0,9
Autres	3,8
Ensemble des départs	100,0

> C - DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL *

	<i>Nbre de coll.</i>	<i>%</i>
Durée hebdomadaire = 35h	187	30,0
35h < Durée hebdomadaire < 39h	193	31,0
Durée hebdomadaire = 39h	238	39,0
Total	618	100,0

* Offerte dans la collectivité

> D - RÉMUNÉRATION

Titulaires

Indemnités article 111	4,5%
Indemnités article 88	7,9%
Nouvelle bonification indiciaire	0,5%
Part totale des indemnités	12,9%

Non titulaires sur emploi permanent

Part des indemnités	6,4%
---------------------	------

> E - FORMATION

Nombre moyen de journées formation par agent : 1,6 journées

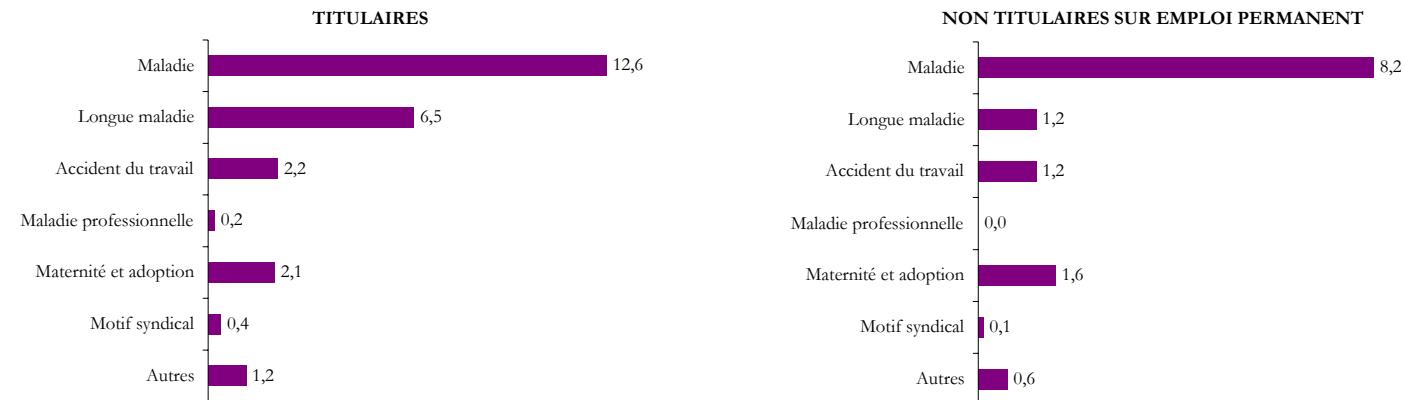
Calculé par rapport à l'effectif total d'agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent présents au 31/12/2001, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année.

Types de formation	Part en nombre d'agents formés	Part en journées de formation
Préparation aux concours et examens	13,3	20,9
Formation prévue par les statuts particuliers	8,4	23,8
Formation continue	72,9	51,7
Formation personnelle	5,4	3,6
Ensemble des formations	100,0	100,0

Organismes de formation	Part en nombre d'agents formés	Part en journées de formation
CNFPT au titre de la cotisation	59,3	69,1
CNFPT et collectivité en partenariat	10,2	8,5
Collectivité	6,1	2,8
Centre de gestion	2,2	1,2
Autres	22,2	18,4
Ensemble des formations	100,0	100,0

> F - ABSENCE AU TRAVAIL

Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par motif:



Journées d'absence par accident du travail

Titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	2,2
Part des accidents de trajet	7%

Non titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	1,2
Part des accidents de trajet	11%

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

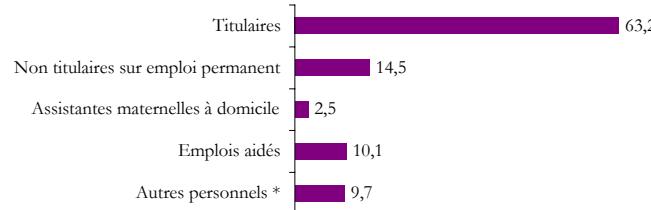
Communes et établissements communaux de 10 000 à 20 000 habitants

> A - EMPLOI

Combien sont-ils : 160 677 agents

60% des titulaires et non titulaires sur emploi permanent sont des **femmes**.

Répartition par statuts (en %) :



Situations juridiques des non titulaires sur emploi permanent

	%
Contractuels	39,4
Remplaçants	29,3
Sur poste vacant	31,3
Total	100,0

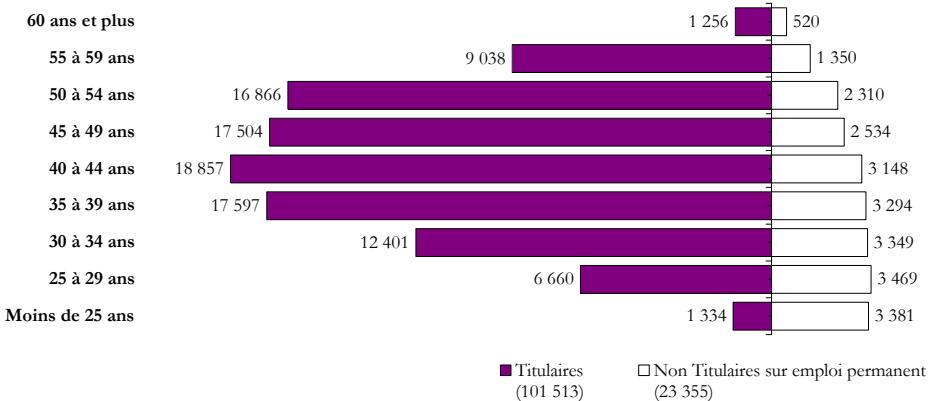
Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par catégories hiérarchiques et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A	3,4	5,5	4,3
B	11,6	13,4	12,3
C	81,0	78,5	80,0
Inclassable	4,0	2,6	3,4
Total	100,0	100,0	100,0

Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par filières et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Administrative	27,9	8,3	20,0
Technique	35,5	72,2	50,3
Culturelle	5,9	5,8	5,8
Sportive	0,9	4,0	2,2
Médico-sociale	22,0	0,8	13,4
Police municipale	0,6	4,0	2,0
Sapeurs-pompiers	0,0	0,0	0,0
Animation	5,1	3,6	4,5
Autres	2,1	1,3	1,8
Total	100,0	100,0	100,0

Pyramide des âges par statut au 31 décembre 2001:

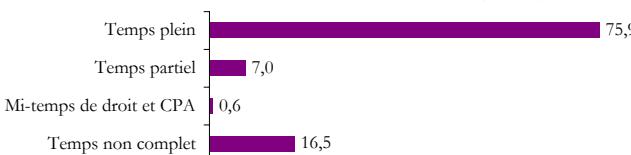


Structure des âges des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent :

Part des 50 ans ou plus..... 25%

Part des moins de 30 ans 12%

Répartition par conditions d'emplois des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :



Quoté de temps partiel %

50-59 %	56,6
60-69 %	7,6
70-79 %	9,0
80-89 %	19,0
90-99 %	7,8
Total temps partiel	100,0

Les agents handicapés :

Le taux d'emploi de personnes handicapées s'élève, dans les collectivités employant au moins 20 agents, à 4,2%.

* Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables.

Effectifs totaux par cadres d'emplois :

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Emplois fonctionnels administratifs	439	1,8	22,8
Administrateurs	2	0,0	100,0
Attachés	2 334	24,0	54,6
Secrétaires de mairie	18	0,0	83,3
Rédacteurs	3 307	9,1	79,0
Adjoints administratifs	8 041	2,1	91,7
Agents administratifs	10 502	10,1	87,9
Emplois non classables	274	100,0	46,0
Filière ADMINISTRATIVE	24 917	9,5	83,2
Emplois fonctionnels techniques	52	3,8	0,0
Ingénieurs	705	8,5	18,2
Techniciens	1 238	13,9	12,8
Contrôleurs des travaux	973	3,0	4,4
Agents de maîtrise	5 738	1,2	5,5
Agents techniques	13 430	2,5	17,3
Conducteurs de véhicules	3 009	2,2	0,8
Agents de salubrité	1 754	6,7	2,6
Gardiens d'immeuble	17	58,8	76,5
Agents d'entretien	35 426	21,1	64,7
Emplois non classables	519	100,0	78,6
Filière TECHNIQUE	62 861	14,1	42,0
Conservateurs du patrimoine	49	10,2	67,3
Conservateurs des bibliothèques	63	0,0	87,3
Attachés de conservation du patrimoine	90	32,2	72,2
Bibliothécaires	272	1,8	87,9
Directeurs d'étab. d'enseignement artistique	41	43,9	12,2
Prof. d'étab. d'enseignement artistique	565	54,2	39,5
Assistants qualifiés de conservation	428	7,2	89,3
Assistants de conservation	420	18,3	84,5
Assistants spécialisés d'ens. artistique	1 588	48,0	51,2
Assistants d'enseignement artistique	1 941	69,4	43,9
Agents qualifiés du patrimoine	504	4,8	84,5
Agents du patrimoine	933	16,7	80,6
Emplois non classables	399	99,5	43,4
Filière CULTURELLE	7 293	43,3	60,0
Chefs de service de police municipale	50	4,0	4,0
Agents de police municipale	2 237	1,3	15,0
Gardes-champêtres	46	4,3	4,3
Emplois non classables	117	100,0	91,5
Filière POLICE MUNICPALE	2 450	6,1	18,2

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Conseillers des APS	151	7,9	15,2
Educateurs des APS	2 224	19,4	26,3
Opérateurs des APS	322	28,6	26,4
Emplois non classables	57	100,0	50,9
Filière SPORTIVE	2 754	21,5	26,2
Conseillers socio-éducatifs	73	23,3	67,1
Assistants socio-éducatifs	420	22,9	86,7
Educateurs de jeunes enfants	993	16,8	97,9
Moniteurs-éducateurs	47	0,0	83,0
Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	7 016	4,1	99,9
Agents sociaux	3 183	40,9	98,4
Médecins territoriaux	269	95,9	53,9
Psychologues	112	88,4	88,4
Sages-femmes	10	50,0	100,0
Coordinatrices de crèches	58	5,2	100,0
Puéricultrices	518	5,8	99,0
Infirmiers	543	15,8	96,5
Rééducateurs	49	69,4	85,7
Auxiliaires de puériculture	2 463	18,5	99,8
Auxiliaires de soins	697	31,3	93,5
Biologistes / Vétérinaires / Pharmaciens	0	-	-
Assistants médico-techniques	16	0,0	81,3
Aides médico-techniques	7	0,0	100,0
Emplois non classables	275	100,0	96,0
Filière MEDICO-SOCIALE	16 749	19,9	97,6
Capitaines / Commandants / Colonels / Lieutenants	2	0,0	0,0
Médecins, pharmaciens	2	0,0	100,0
Infirmiers	0	-	-
Lieutenants	0	-	-
Sapeurs pompiers prof. non officiers	21	0,0	0,0
Emplois non classables	0	-	-
Filière INCENDIE ET SECOURS	25	0,0	8,0
Animateurs	635	51,5	58,6
Adjoints d'animation	952	18,8	61,8
Agents d'animation	3 593	54,4	70,5
Emplois non classables	427	100,0	69,1
Filière ANIMATION	5 607	51,5	67,6
Autres emplois non classables	2 212	90,3	70,3
TOTAL	124 868	18,7	59,5

> B - MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Recrutements	%
Mutation	14,1
Détachement	2,6
Promotion interne	4,1
Recrutement direct ou concours	32,8
Non titulaires	46,4
Ensemble des recrutements	100,0

Promotion des titulaires	%*
Avancement de grade	7,7
Avancement d'échelon	34,5

Titularisation des non titulaires	%**
Nommés stagiaire dans l'année	16,8
Titularisés sur un emploi permanent de titulaire	0,5

* Rapporté à l'effectif de titulaires au 31/12/2001

** Rapporté à l'effectif de non titulaires au 31/12/2001

Motifs de départs des titulaires	%
Départ à la retraite	26,4
Mutation	28,9
Mise en disponibilité, congé parental, service national	20,3
Départ en CFA	8,1
Démission	3,4
Décès	3,7
Mise à disposition	2,7
Détachement	2,4
Autres	4,1
Ensemble des départs	100,0

Motifs de départs des non titulaires	%
Fin de contrat	72,7
Démission	17,4
Départ à la retraite	3,4
Licenciement	1,6
Autres	4,9
Ensemble des départs	100,0

> C - DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL *

	Nbre de coll.	%
Durée hebdomadaire = 35h	139	37,0
35h < Durée hebdomadaire < 39h	132	35,0
Durée hebdomadaire = 39h	104	28,0
Total	375	100,0

* Offerte dans la collectivité

> D - RÉMUNÉRATION

Titulaires

Indemnités article 111	5,1%
Indemnités article 88	7,7%
Nouvelle bonification indiciaire	0,6%
Part totale des indemnités	13,4%

Non titulaires sur emploi permanent

Part des indemnités	8,0%
---------------------	------

> E - FORMATION

Nombre moyen de journées formation par agent : 2 journées

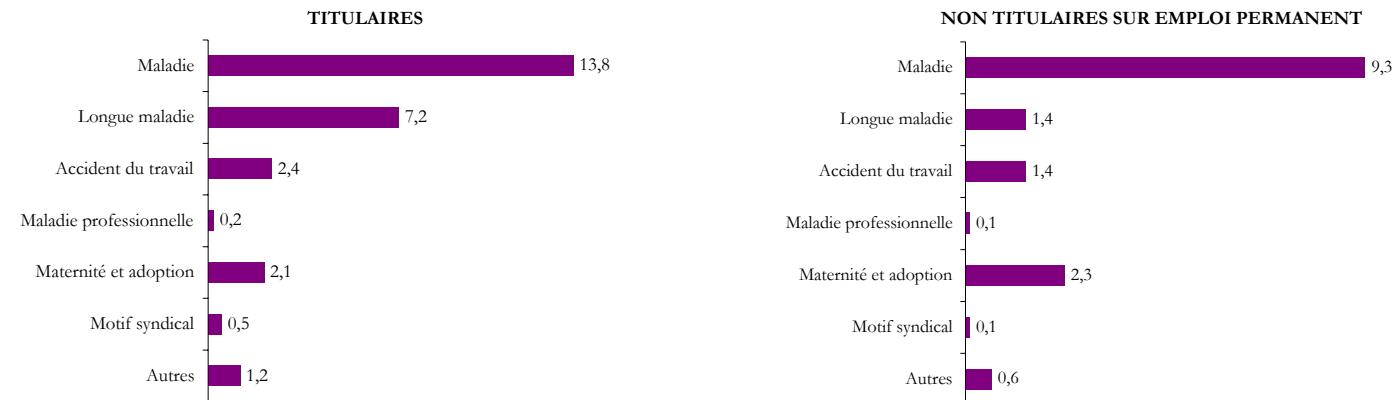
Calculé par rapport à l'effectif total d'agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent présents au 31/12/2001, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année.

<i>Types de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
Préparation aux concours et examens	10,4	18,0
Formation prévue par les statuts particuliers	7,4	23,7
Formation continue	80,4	56,2
Formation personnelle	1,8	2,1
Ensemble des formations	100,0	100,0

<i>Organismes de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
CNFPT au titre de la cotisation	47,5	61,9
CNFPT et collectivité en partenariat	12,0	8,9
Collectivité	10,2	5,2
Centre de gestion	1,1	0,6
Autres	29,2	23,4
Ensemble des formations	100,0	100,0

> F - ABSENCE AU TRAVAIL

Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par motif:



Journées d'absence par accident du travail

Titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	2,4
Part des accidents de trajet	10%

Non titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	1,4
Part des accidents de trajet	11%

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

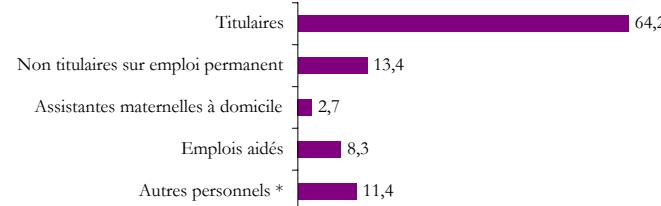
Communes et établissements communaux de 20 000 à 50 000 habitants

> A - EMPLOI

Combien sont-ils : 254 635 agents

60% des titulaires et non titulaires sur emploi permanent sont des **femmes**.

Répartition par statuts (en %) :



Situations juridiques des non titulaires

sur emploi permanent	%
Contractuels	37,5
Remplaçants	26,6
Sur poste vacant	35,9
Total	100,0

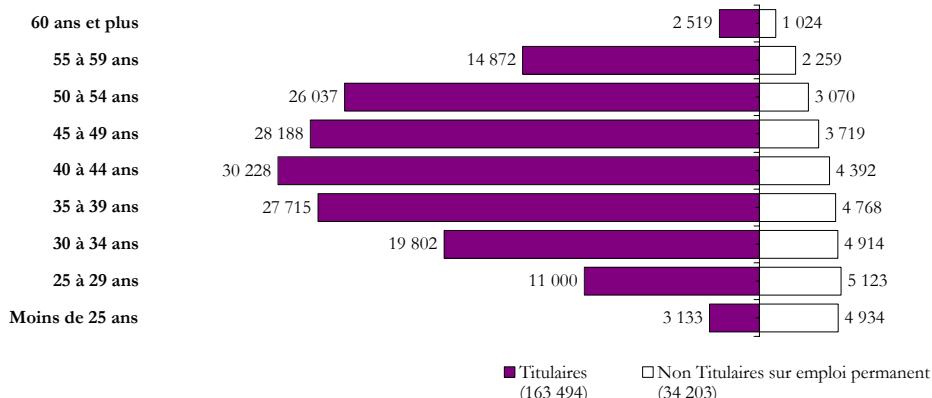
Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par catégories hiérarchiques et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A	4,9	7,3	5,8
B	12,2	12,8	12,5
C	80,1	77,3	79,0
Inclassable	2,8	2,6	2,7
Total	100,0	100,0	100,0

Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par filières et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Administrative	29,2	9,1	21,2
Technique	32,3	71,4	48,0
Culturelle	6,1	5,9	6,0
Sportive	0,9	4,0	2,1
Médico-sociale	23,8	1,3	14,8
Police municipale	0,5	3,1	1,5
Sapeurs-pompiers	0,0	0,0	0,0
Animation	6,1	4,3	5,4
Autres	1,1	0,9	1,0
Total	100,0	100,0	100,0

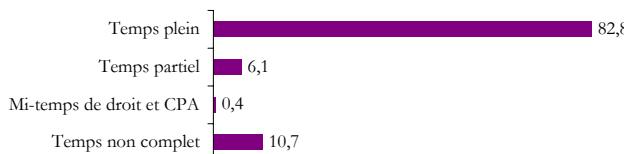
Pyramide des âges par statut au 31 décembre 2001:



Structure des âges des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent :

Part des 50 ans ou plus..... 25%
Part des moins de 30 ans 12%

Répartition par conditions d'emplois des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :



Quoté de temps partiel %

50-59 %	54,9
60-69 %	5,5
70-79 %	6,9
80-89 %	25,8
90-99 %	6,9
Total temps partiel	100,0

Les agents handicapés :

Le taux d'emploi de personnes handicapées s'élève, dans les collectivités employant au moins 20 agents, à 4,7%.

* Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables.

Effectifs totaux par cadres d'emplois :

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Emplois fonctionnels administratifs	793	1,0	33,7
Administrateurs	30	0,0	36,7
Attachés	4 300	33,3	57,4
Secrétaires de mairie	2	0,0	0,0
Rédacteurs	5 557	11,4	78,5
Adjoints administratifs	12 731	1,7	91,2
Agents administratifs	18 143	9,5	87,0
Emplois non classables	310	100,0	45,2
Filière ADMINISTRATIVE	41 866	10,3	82,7
Emplois fonctionnels techniques	203	2,5	9,4
Ingénieurs	1 326	19,1	26,0
Techniciens	2 387	23,0	18,2
Contrôleurs des travaux	1 540	2,4	5,3
Agents de maîtrise	9 206	0,9	7,7
Agents techniques	19 786	3,5	17,2
Conducteurs de véhicules	4 278	2,6	1,0
Agents de salubrité	2 806	4,9	0,5
Gardiens d'immeuble	55	89,1	85,5
Agents d'entretien	52 961	19,4	62,4
Emplois non classables	258	100,0	70,5
Filière TECHNIQUE	94 806	13,1	40,4
Conservateurs du patrimoine	127	3,9	66,1
Conservateurs des bibliothèques	234	3,0	84,6
Attachés de conservation du patrimoine	183	16,9	71,0
Bibliothécaires	375	4,3	85,9
Directeurs d'étab. d'enseignement artistique	71	36,6	15,5
Prof. d'étab. d'enseignement artistique	2 183	49,0	42,8
Assistants qualifiés de conservation	951	9,6	84,1
Assistants de conservation	768	20,7	76,7
Assistants spécialisés d'ens. artistique	2 082	42,4	53,8
Assistants d'enseignement artistique	2 044	64,0	48,7
Agents qualifiés du patrimoine	957	1,7	79,5
Agents du patrimoine	1 316	12,2	74,2
Emplois non classables	663	98,9	52,9
Filière CULTURELLE	11 954	37,0	60,8
Chefs de service de police municipale	59	5,1	0,0
Agents de police municipale	2 818	1,8	19,1
Gardes-champêtres	30	6,7	6,7
Emplois non classables	135	100,0	60,0
Filière POLICE MUNICPALE	3 042	6,3	20,4

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Conseillers des APS	260	6,5	12,7
Educateurs des APS	3 168	18,1	23,7
Opérateurs des APS	483	15,5	25,9
Emplois non classables	242	100,0	43,0
Filière SPORTIVE	4 153	21,8	24,4
Conseillers socio-éducatifs	113	9,7	77,9
Assistants socio-éducatifs	935	25,1	90,2
Educateurs de jeunes enfants	1 698	14,6	97,6
Moniteurs-éducateurs	22	18,2	63,6
Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	10 506	4,4	99,8
Agents sociaux	5 333	28,8	99,0
Médecins territoriaux	1 039	94,1	56,8
Psychologues	215	74,9	85,1
Sages-femmes	11	27,3	100,0
Coordinatrices de crèches	97	2,1	100,0
Puéricultrices	820	3,2	99,8
Infirmiers	1 197	6,1	97,2
Rééducateurs	186	57,5	83,9
Auxiliaires de puériculture	5 172	15,5	99,9
Auxiliaires de soins	1 335	24,0	95,9
Biologistes / Vétérinaires / Pharmaciens	2	100,0	100,0
Assistants médico-techniques	88	23,9	85,2
Aides médico-techniques	11	18,2	81,8
Emplois non classables	520	100,0	65,4
Filière MEDICO-SOCIALE	29 300	18,8	96,5
Capitaines / Commandants / Colonels / Lieutenants	0	-	-
Médecins, pharmaciens	0	-	-
Infirmiers	0	-	-
Lieutenants	0	-	-
Sapeurs pompiers prof. non officiers	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière INCENDIE ET SECOURS	0	-	-
Animateurs	1 148	56,4	56,6
Adjoints d'animation	2 283	24,0	70,3
Agents d'animation	5 923	40,7	68,9
Emplois non classables	1 229	100,0	68,4
Filière ANIMATION	10 583	45,7	67,8
Autres emplois non classables	1 993	77,8	64,7
TOTAL	197 697	17,3	60,0

> B - MOUVEMENTS DE PERSONNELS

<i>Recrutements</i>	<i>%</i>
Mutation	11,7
Détachement	3,0
Promotion interne	5,2
Recrutement direct ou concours	32,0
Non titulaires	48,1
Ensemble des recrutements	100,0

<i>Promotion des titulaires</i>	<i>%*</i>
Avancement de grade	7,3
Avancement d'échelon	34,1

<i>Titularisation des non titulaires</i>	<i>%**</i>
Nommés stagiaire dans l'année	17,8
Titularisés sur un emploi permanent de titulaire	1,4

* Rapporté à l'effectif de titulaires au 31/12/2001

** Rapporté à l'effectif de non titulaires au 31/12/2001

<i>Motifs de départs des titulaires</i>	<i>%</i>
Départ à la retraite	25,4
Mutation	30,3
Mise en disponibilité, congé parental, service national	19,6
Départ en CFA	6,6
Démission	3,2
Décès	3,1
Mise à disposition	3,8
Détachement	2,9
Autres	5,1
Ensemble des départs	100,0

<i>Motifs de départs des non titulaires</i>	<i>%</i>
Fin de contrat	62,1
Démission	25,1
Départ à la retraite	5,4
Licenciement	2,3
Autres	5,1
Ensemble des départs	100,0

> C - DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL *

	<i>Nbre de coll.</i>	<i>%</i>
Durée hebdomadaire = 35h	116	41,0
35h < Durée hebdomadaire < 39h	109	39,0
Durée hebdomadaire = 39h	58	20,0
Total	283	100,0

* Offerte dans la collectivité

> D - RÉMUNÉRATION

Titulaires

Indemnités article 111	5,1%
Indemnités article 88	7,9%
Nouvelle bonification indiciaire	0,8%
Part totale des indemnités	13,8%

Non titulaires sur emploi permanent

Part des indemnités	8,5%
---------------------	------

> E - FORMATION

Nombre moyen de journées formation par agent : 2,3 journées

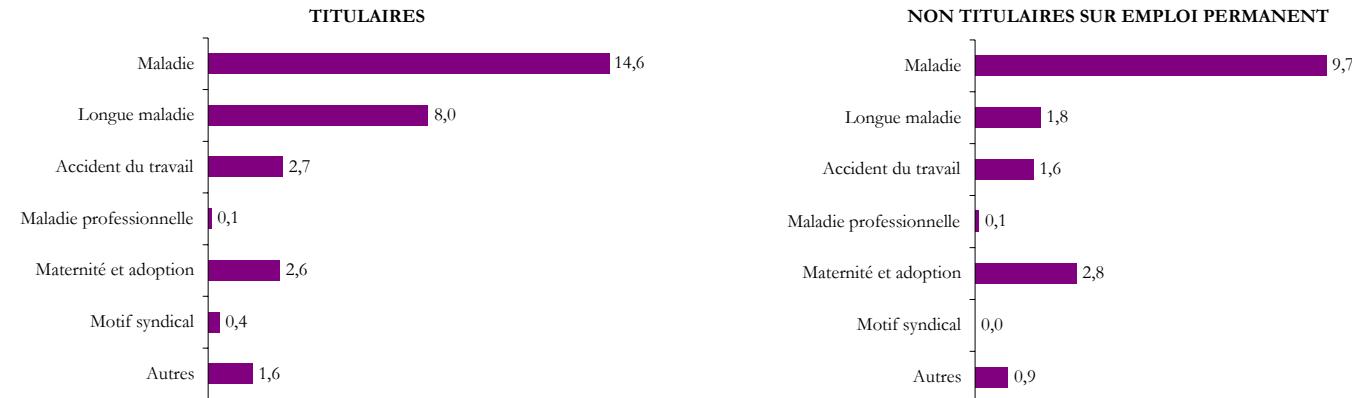
Calculé par rapport à l'effectif total d'agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent présents au 31/12/2001, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année.

<i>Types de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
Préparation aux concours et examens	11,1	17,9
Formation prévue par les statuts particuliers	5,7	22,5
Formation continue	80,6	57,2
Formation personnelle	2,6	2,4
Ensemble des formations	100,0	100,0

<i>Organismes de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
CNFPT au titre de la cotisation	37,6	57,0
CNFPT et collectivité en partenariat	13,5	9,8
Collectivité	18,7	8,8
Centre de gestion	2,0	0,7
Autres	28,2	23,7
Ensemble des formations	100,0	100,0

> F - ABSENCE AU TRAVAIL

Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par motif:



Journées d'absence par accident du travail

Titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	2,7
Part des accidents de trajet	9%

Non titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	1,6
Part des accidents de trajet	11%

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

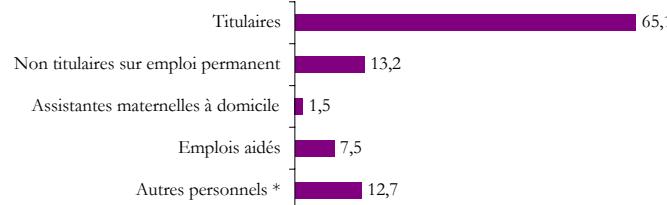
Communes et établissements communaux de 50 000 à 100 000 habitants

> A - EMPLOI

Combien sont-ils : 138 075 agents

60% des titulaires et non titulaires sur emploi permanent sont des **femmes**.

Répartition par statuts (en %) :



Situations juridiques des non titulaires

sur emploi permanent	%
Contractuels	37,5
Remplaçants	32,8
Sur poste vacant	29,7
Total	100,0

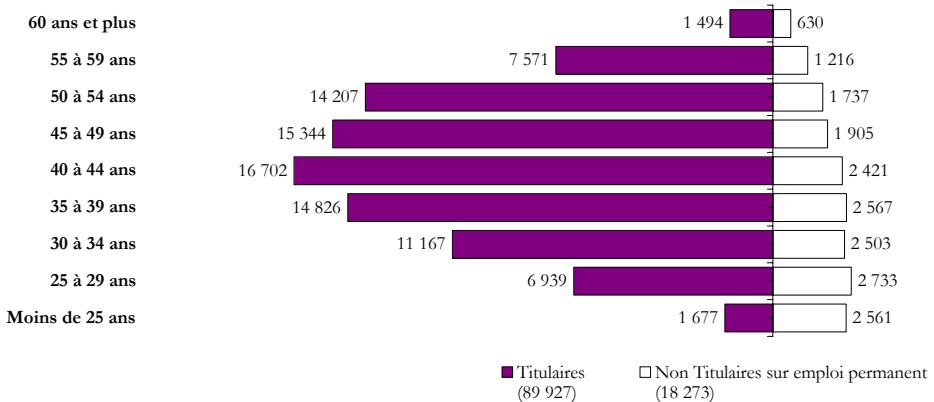
Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par catégories hiérarchiques et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A	5,1	7,5	6,1
B	12,0	11,3	11,7
C	79,7	78,2	79,1
Inclassable	3,2	3,0	3,1
Total	100,0	100,0	100,0

Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par filières et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Administrative	29,1	9,6	21,2
Technique	30,0	72,6	47,3
Culturelle	5,6	5,1	5,4
Sportive	0,6	3,1	1,6
Médico-sociale	26,9	0,9	16,4
Police municipale	0,6	3,5	1,7
Sapeurs-pompiers	0,0	0,0	0,0
Animation	5,8	3,6	4,9
Autres	1,4	1,6	1,5
Total	100,0	100,0	100,0

Pyramide des âges par statut au 31 décembre 2001:

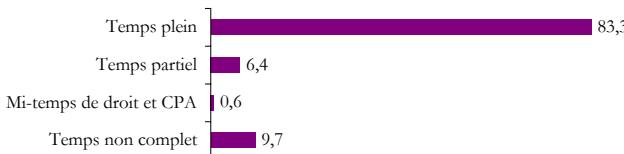


Structure des âges des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent :

Part des 50 ans ou plus..... 25%

Part des moins de 30 ans 13%

Répartition par conditions d'emplois des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :



Quoté de temps partiel (%)

50-59 %	35,1
60-69 %	7,6
70-79 %	7,0
80-89 %	38,7
90-99 %	11,6
Total temps partiel	100,0

Les agents handicapés :

Le taux d'emploi de personnes handicapées s'élève, dans les collectivités employant au moins 20 agents, à 4,8%.

* Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables.

Effectifs totaux par cadres d'emplois :

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Emplois fonctionnels administratifs	242	5,0	27,3
Administrateurs	58	17,2	22,4
Attachés	2 556	23,4	59,5
Secrétaires de mairie	0	-	-
Rédacteurs	2 953	10,2	77,0
Adjoints administratifs	6 509	5,0	89,4
Agents administratifs	10 416	10,1	85,8
Emplois non classables	173	100,0	52,6
Filière ADMINISTRATIVE	22 907	10,8	81,7
Emplois fonctionnels techniques	49	0,0	2,0
Ingénieurs	1 080	16,2	26,5
Techniciens	1 599	18,9	20,4
Contrôleurs des travaux	889	2,2	5,6
Agents de maîtrise	4 612	1,5	8,3
Agents techniques	12 338	10,0	21,3
Conducteurs de véhicules	1 830	2,5	1,1
Agents de salubrité	2 175	11,9	0,4
Gardiens d'immeuble	2	50,0	0,0
Agents d'entretien	26 413	18,3	58,9
Emplois non classables	135	100,0	40,0
Filière TECHNIQUE	51 122	13,9	37,8
Conservateurs du patrimoine	91	6,6	62,6
Conservateurs des bibliothèques	109	2,8	79,8
Attachés de conservation du patrimoine	105	34,3	74,3
Bibliothécaires	222	2,3	80,2
Directeurs d'étab. d'enseignement artistique	41	9,8	17,1
Prof. d'étab. d'enseignement artistique	1 396	29,7	42,0
Assistants qualifiés de conservation	538	8,7	85,5
Assistants de conservation	469	20,7	77,4
Assistants spécialisés d'ens. artistique	782	38,7	60,4
Assistants d'enseignement artistique	447	42,7	52,6
Agents qualifiés du patrimoine	568	3,9	75,2
Agents du patrimoine	840	18,9	63,9
Emplois non classables	240	100,0	53,3
Filière CULTURELLE	5 848	26,1	61,8
Chefs de service de police municipale	34	2,9	2,9
Agents de police municipale	1 802	2,8	20,0
Gardes-champêtres	3	0,0	0,0
Emplois non classables	43	100,0	23,3
Filière POLICE MUNICPALE	1 882	5,0	19,8

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Conseillers des APS	102	8,8	14,7
Educateurs des APS	1 427	24,3	24,0
Opérateurs des APS	174	10,3	24,7
Emplois non classables	64	100,0	37,5
Filière SPORTIVE	1 767	24,8	24,0
Conseillers socio-éducatifs	73	9,6	87,7
Assistants socio-éducatifs	574	21,1	93,6
Educateurs de jeunes enfants	1 033	15,9	98,2
Moniteurs-éducateurs	11	9,1	63,6
Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	6 078	7,7	99,5
Agents sociaux	3 562	24,3	98,5
Médecins territoriaux	340	82,6	65,3
Psychologues	75	45,3	89,3
Sages-femmes	0	-	-
Coordinatrices de crèches	31	0,0	100,0
Puéricultrices	525	2,9	99,8
Infirmiers	723	11,1	97,5
Rééducateurs	97	43,3	92,8
Auxiliaires de puériculture	3 375	14,7	99,9
Auxiliaires de soins	893	25,3	96,5
Biologistes / Vétérinaires / Pharmaciens	4	75,0	100,0
Assistants médico-techniques	57	14,0	87,7
Aides médico-techniques	4	0,0	75,0
Emplois non classables	252	100,0	75,0
Filière MEDICO-SOCIALE	17 707	17,3	97,7
Capitaines / Commandants / Colonels / Lieutenants	1	0,0	0,0
Médecins, pharmaciens	0	-	-
Infirmiers	0	-	-
Lieutenants	0	-	-
Sapeurs pompiers prof. non officiers	1	0,0	0,0
Emplois non classables	0	-	-
Filière INCENDIE ET SECOURS	2	0,0	0,0
Animateurs	501	41,7	52,7
Adjoints d'animation	1 383	22,8	68,3
Agents d'animation	2 618	35,2	71,8
Emplois non classables	816	100,0	77,8
Filière ANIMATION	5 318	42,6	70,0
Autres emplois non classables	1 647	80,6	56,3
TOTAL	108 200	16,9	59,5

> B - MOUVEMENTS DE PERSONNELS

<i>Recrutements</i>	<i>%</i>
Mutation	13,3
Détachement	3,0
Promotion interne	4,9
Recrutement direct ou concours	37,6
Non titulaires	41,2
Ensemble des recrutements	100,0

<i>Promotion des titulaires</i>	<i>%*</i>
Avancement de grade	6,7
Avancement d'échelon	34,2

<i>Titularisation des non titulaires</i>	<i>%**</i>
Nommés stagiaire dans l'année	18,9
Titularisés sur un emploi permanent de titulaire	0,6

* Rapporté à l'effectif de titulaires au 31/12/2001

** Rapporté à l'effectif de non titulaires au 31/12/2001

<i>Motifs de départs des titulaires</i>	<i>%</i>
Départ à la retraite	23,6
Mutation	29,6
Mise en disponibilité, congé parental, service national	18,4
Départ en CFA	6,4
Démission	2,7
Décès	3,4
Mise à disposition	3,6
Détachement	3,2
Autres	9,1
Ensemble des départs	100,0

<i>Motifs de départs des non titulaires</i>	<i>%</i>
Fin de contrat	72,8
Démission	18,0
Départ à la retraite	4,3
Licenciement	1,8
Autres	3,1
Ensemble des départs	100,0

> C - DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL *

	<i>Nbre de coll.</i>	<i>%</i>
Durée hebdomadaire = 35h	31	39,0
35h < Durée hebdomadaire < 39h	33	42,0
Durée hebdomadaire = 39h	15	19,0
Total	79	100,0

* Offerte dans la collectivité

> D - RÉMUNÉRATION

Titulaires

Indemnités article 111	5,7%
Indemnités article 88	10,4%
Nouvelle bonification indiciaire	0,9%
Part totale des indemnités	17,0%

Non titulaires sur emploi permanent

Part des indemnités	11,8%
---------------------	-------

> E - FORMATION

Nombre moyen de journées formation par agent : 2,6 journées

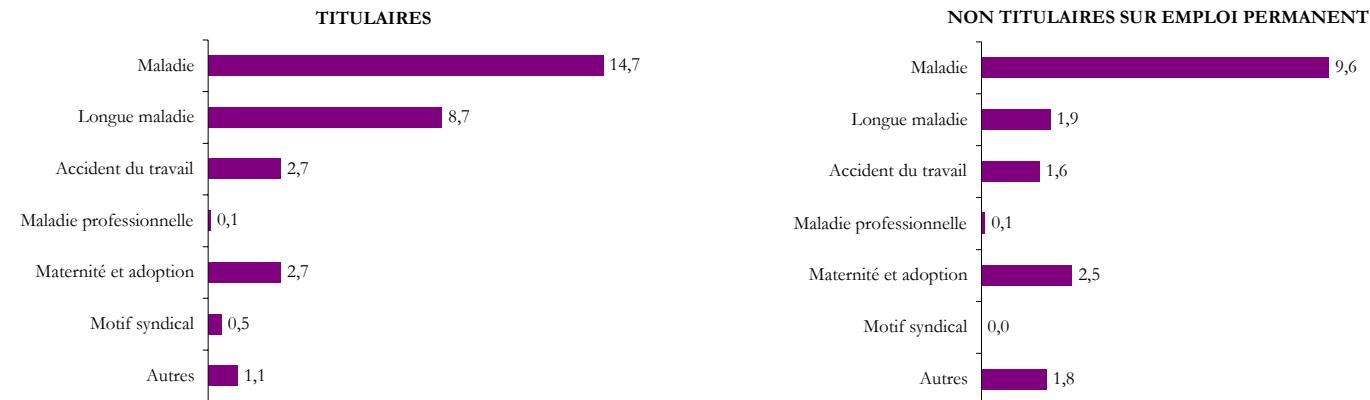
Calculé par rapport à l'effectif total d'agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent présents au 31/12/2001, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année.

<i>Types de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
Préparation aux concours et examens	12,6	19,6
Formation prévue par les statuts particuliers	6,3	22,7
Formation continue	79,4	55,0
Formation personnelle	1,7	2,7
Ensemble des formations	100,0	100,0

<i>Organismes de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
CNFPT au titre de la cotisation	33,0	51,8
CNFPT et collectivité en partenariat	12,1	10,9
Collectivité	23,3	11,5
Centre de gestion	1,9	0,4
Autres	29,7	25,4
Ensemble des formations	100,0	100,0

> F - ABSENCE AU TRAVAIL

Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par motif:



Journées d'absence par accident du travail

Titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	2,7
Part des accidents de trajet	14%

Non titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	1,6
Part des accidents de trajet	16%

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

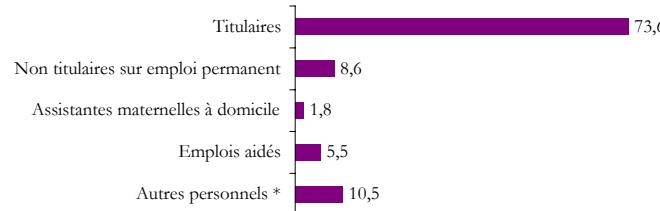
Communes et établissements communaux de plus de 100 000 habitants

> A - EMPLOI

Combien sont-ils : 153 406 agents

55% des titulaires et non titulaires sur emploi permanent sont des **femmes**.

Répartition par statuts (en %) :



Situations juridiques des non titulaires

sur emploi permanent	%
Contractuels	37,5
Remplaçants	32,7
Sur poste vacant	29,8
Total	100,0

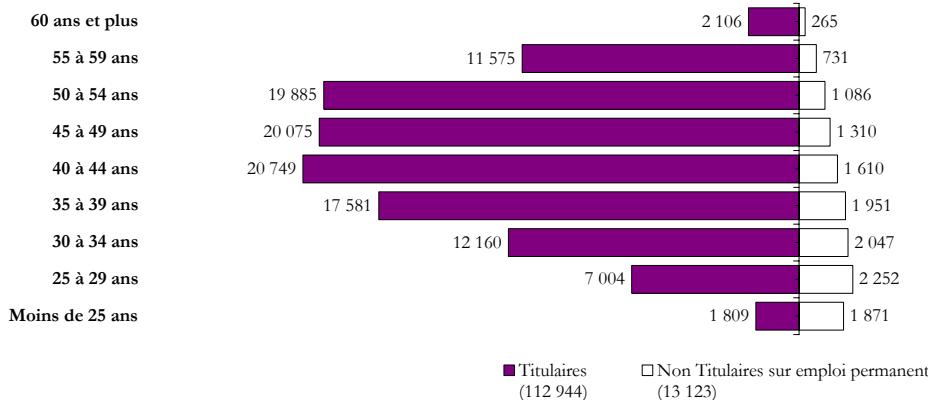
Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par catégories hiérarchiques et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A	5,9	8,1	6,9
B	13,3	11,3	12,4
C	78,5	77,4	78,0
Inclassable	2,3	3,2	2,7
Total	100,0	100,0	100,0

Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par filières et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Administrative	30,6	9,2	20,9
Technique	30,4	73,8	50,1
Culturelle	7,3	7,0	7,2
Sportive	0,6	2,2	1,3
Médico-sociale	26,2	0,9	14,7
Police municipale	0,9	3,7	2,2
Sapeurs-pompiers	0,0	0,0	0,0
Animation	2,8	1,8	2,3
Autres	1,2	1,4	1,3
Total	100,0	100,0	100,0

Pyramide des âges par statut au 31 décembre 2001:

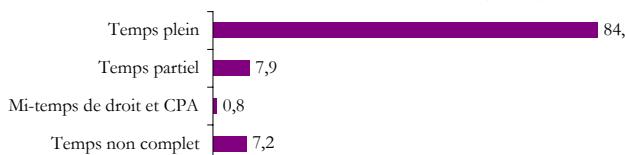


Structure des âges des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent :

Part des 50 ans ou plus..... 28%

Part des moins de 30 ans 10%

Répartition par conditions d'emplois des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :



Quoté de temps partiel %

50-59 %	31,3
60-69 %	7,6
70-79 %	8,1
80-89 %	42,2
90-99 %	10,8
Total temps partiel	100,0

Les agents handicapés :

Le taux d'emploi de personnes handicapées s'élève, dans les collectivités employant au moins 20 agents, à 6%.

* Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables.

Effectifs totaux par cadres d'emplois :

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Emplois fonctionnels administratifs	96	20,8	13,5
Administrateurs	125	11,2	23,2
Attachés	3 305	13,0	58,2
Secrétaires de mairie	0	-	-
Rédacteurs	3 848	6,0	74,2
Adjoints administratifs	7 414	1,3	87,3
Agents administratifs	11 260	6,0	85,0
Emplois non classables	317	100,0	68,1
Filière ADMINISTRATIVE	26 365	6,8	80,0
Emplois fonctionnels techniques	11	9,1	0,0
Ingénieurs	1 971	9,5	21,5
Techniciens	2 826	10,4	20,6
Contrôleurs des travaux	1 210	0,2	4,1
Agents de maîtrise	6 396	0,4	6,6
Agents techniques	16 275	1,5	17,7
Conducteurs de véhicules	2 364	0,7	0,4
Agents de salubrité	4 805	2,2	0,6
Gardiens d'immeuble	3	100,0	0,0
Agents d'entretien	27 017	13,2	61,0
Emplois non classables	309	100,0	21,7
Filière TECHNIQUE	63 187	7,5	33,1
Conservateurs du patrimoine	192	5,2	62,0
Conservateurs des bibliothèques	72	0,0	86,1
Attachés de conservation du patrimoine	188	21,8	73,9
Bibliothécaires	293	1,4	84,0
Directeurs d'étab. d'enseignement artistique	44	20,5	2,3
Prof. d'étab. d'enseignement artistique	1 851	21,9	35,7
Assistants qualifiés de conservation	976	3,7	89,0
Assistants de conservation	600	16,0	79,0
Assistants spécialisés d'ens. artistique	610	25,4	56,7
Assistants d'enseignement artistique	320	46,9	59,7
Agents qualifiés du patrimoine	781	2,3	59,7
Agents du patrimoine	2 035	7,8	48,6
Emplois non classables	1 055	100,0	42,7
Filière CULTURELLE	9 017	23,7	55,6
Chefs de service de police municipale	51	0,0	9,8
Agents de police municipale	2 676	0,0	23,2
Gardes-champêtres	20	0,0	5,0
Emplois non classables	12	100,0	0,0
Filière POLICE MUNICPALE	2 759	0,4	22,8

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Conseillers des APS	78	9,0	24,4
Educateurs des APS	1 346	10,7	26,3
Opérateurs des APS	219	7,3	18,7
Emplois non classables	5	100,0	20,0
Filière SPORTIVE	1 648	10,4	25,2
Conseillers socio-éducatifs	131	0,8	86,3
Assistants socio-éducatifs	760	15,8	88,7
Educateurs de jeunes enfants	933	9,5	95,8
Moniteurs-éducateurs	71	16,9	81,7
Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	8 319	1,9	99,5
Agents sociaux	1 199	22,1	96,0
Médecins territoriaux	199	38,7	73,4
Psychologues	79	30,4	97,5
Sages-femmes	3	0,0	100,0
Coordinatrices de crèches	75	0,0	100,0
Puéricultrices	703	2,4	99,6
Infirmiers	843	10,8	95,7
Rééducateurs	23	39,1	73,9
Auxiliaires de puériculture	4 011	9,6	99,8
Auxiliaires de soins	971	28,2	91,1
Biologistes / Vétérinaires / Pharmaciens	7	14,3	85,7
Assistants médico-techniques	125	7,2	68,8
Aides médico-techniques	37	37,8	81,1
Emplois non classables	80	100,0	38,8
Filière MEDICO-SOCIALE	18 569	8,8	97,1
Capitaines / Commandants / Colonels / Lieutenants	0	-	-
Médecins, pharmaciens	1	0,0	0,0
Infirmiers	0	-	-
Lieutenants	0	-	-
Sapeurs pompiers prof. non officiers	1	0,0	0,0
Emplois non classables	0	-	-
Filière INCENDIE ET SECOURS	2	0,0	0,0
Animateurs	374	11,2	55,6
Adjoints d'animation	467	0,6	67,7
Agents d'animation	2 055	61,5	65,8
Emplois non classables	33	100,0	54,5
Filière ANIMATION	2 929	45,8	64,7
Autres emplois non classables	1 591	80,7	49,8
TOTAL	126 067	10,4	54,6

> B - MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Recrutements	%
Mutation	10,2
Détachement	3,6
Promotion interne	5,2
Recrutement direct ou concours	54,3
Non titulaires	26,7
Ensemble des recrutements	100,0

Promotion des titulaires	%*
Avancement de grade	7,8
Avancement d'échelon	29,4

Titularisation des non titulaires	%**
Nommés stagiaire dans l'année	22,6
Titularisés sur un emploi permanent de titulaire	0,2

* Rapporté à l'effectif de titulaires au 31/12/2001

** Rapporté à l'effectif de non titulaires au 31/12/2001

Motifs de départs des titulaires	%
Départ à la retraite	30,9
Mutation	18,5
Mise en disponibilité, congé parental, service national	16,1
Départ en CFA	11,8
Démission	1,7
Décès	4,1
Mise à disposition	9,7
Détachement	3,2
Autres	4,0
Ensemble des départs	100,0

Motifs de départs des non titulaires	%
Fin de contrat	68,1
Démission	18,9
Départ à la retraite	5,0
Licenciement	1,7
Autres	6,3
Ensemble des départs	100,0

> C - DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL *

	Nbre de coll.	%
Durée hebdomadaire = 35h	21	45,0
35h < Durée hebdomadaire < 39h	20	42,5
Durée hebdomadaire = 39h	6	12,5
Total	47	100,0

* Offerte dans la collectivité

> D - RÉMUNÉRATION

Titulaires

Indemnités article 111	4,9%
Indemnités article 88	9,5%
Nouvelle bonification indiciaire	0,7%
Part totale des indemnités	15,1%

Non titulaires sur emploi permanent

Part des indemnités	9,4%
---------------------	------

> E - FORMATION

Nombre moyen de journées formation par agent : 2,7 journées

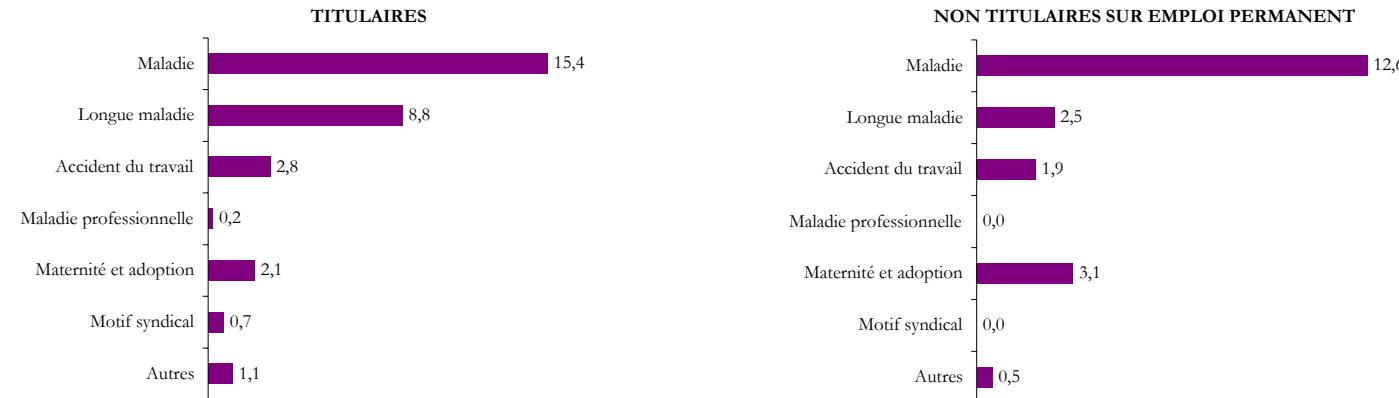
Calculé par rapport à l'effectif total d'agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent présents au 31/12/2001, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année.

<i>Types de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
Préparation aux concours et examens	7,8	18,4
Formation prévue par les statuts particuliers	7,9	21,6
Formation continue	83,5	58,9
Formation personnelle	0,8	1,1
Ensemble des formations	100,0	100,0

<i>Organismes de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
CNFPT au titre de la cotisation	29,0	48,1
CNFPT et collectivité en partenariat	12,7	11,7
Collectivité	34,8	19,5
Centre de gestion	0,3	0,1
Autres	23,2	20,6
Ensemble des formations	100,0	100,0

> F - ABSENCE AU TRAVAIL

Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par motif:



Journées d'absence par accident du travail

Titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	2,8
Part des accidents de trajet	16%

Non titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	1,9
Part des accidents de trajet	16%

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

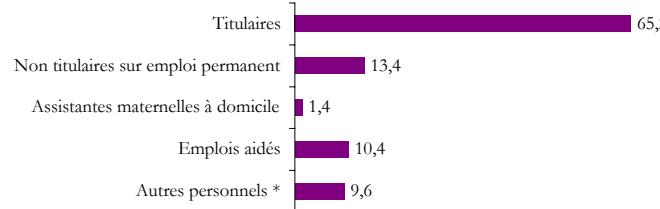
Ensemble des communes et des établissements communaux

> A - EMPLOI

Combien sont-ils : 1 146 416 agents

60% des titulaires et non titulaires sur emploi permanent sont des **femmes**.

Répartition par statuts (en %) :



Situations juridiques des non titulaires sur emploi permanent

	pourcentage (%)
Contractuels	51,6
Remplaçants	24,8
Sur poste vacant	23,6
Total	100,0

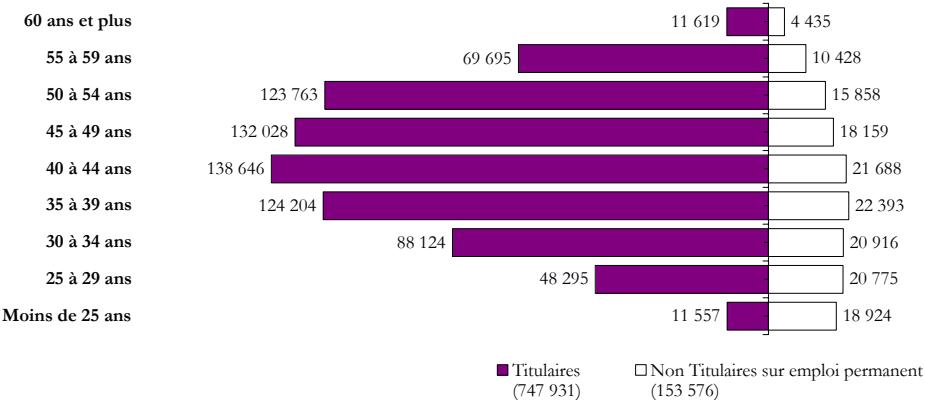
Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par catégories hiérarchiques et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A	5,6	6,4	5,9
B	9,5	10,5	9,9
C	81,8	80,6	81,4
Inclassable	3,1	2,5	2,8
Total	100,0	100,0	100,0

Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par filières et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Administrative	30,3	8,6	21,7
Technique	36,6	75,0	51,8
Culturelle	4,9	5,0	5,0
Sportive	0,6	2,8	1,5
Médico-sociale	21,5	0,8	13,3
Police municipale	0,5	3,9	1,8
Sapeurs-pompiers	0,0	0,0	0,0
Animation	4,2	2,8	3,6
Autres	1,4	1,1	1,3
Total	100,0	100,0	100,0

Pyramide des âges par statut au 31 décembre 2001:

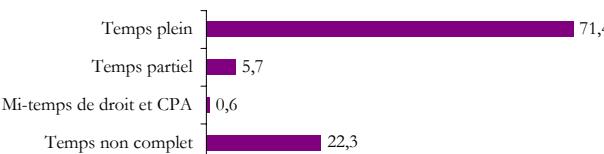


Structure des âges des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent :

Part des 50 ans ou plus..... 26%

Part des moins de 30 ans 11%

Répartition par conditions d'emplois des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :



Quoté de temps partiel

	pourcentage (%)
50-59 %	55,3
60-69 %	7,2
70-79 %	8,2
80-89 %	22,1
90-99 %	7,2
Total temps partiel	100,0

Les agents handicapés :

Le taux d'emploi de personnes handicapées s'élève, dans les collectivités employant au moins 20 agents, à 4,6%.

* Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables.

Effectifs totaux par cadres d'emplois :

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Emplois fonctionnels administratifs	2 857	4,4	31,7
Administrateurs	237	13,5	27,0
Attachés	16 580	21,0	57,2
Secrétaires de mairie	13 354	7,3	83,2
Rédacteurs	21 451	8,6	78,2
Adjoints administratifs	62 288	5,9	91,8
Agents administratifs	77 160	9,9	88,8
Emplois non classables	1 804	100,0	64,7
Filière ADMINISTRATIVE	195 731	10,0	84,4
Emplois fonctionnels techniques	361	9,7	7,8
Ingénieurs	5 637	13,1	22,6
Techniciens	9 813	15,4	17,0
Contrôleurs des travaux	5 953	2,0	4,3
Agents de maîtrise	35 243	1,0	6,6
Agents techniques	89 834	3,7	16,5
Conducteurs de véhicules	19 480	2,4	2,1
Agents de salubrité	15 191	5,6	1,9
Gardiens d'immeuble	196	81,1	70,9
Agents d'entretien	282 217	20,1	62,4
Emplois non classables	2 925	100,0	67,6
Filière TECHNIQUE	466 850	14,4	42,7
Conservateurs du patrimoine	512	5,9	65,6
Conservateurs des bibliothèques	499	2,0	84,0
Attachés de conservation du patrimoine	631	25,2	71,6
Bibliothécaires	1 460	5,1	85,1
Directeurs d'étab. d'enseignement artistique	315	47,9	24,8
Prof. d'étab. d'enseignement artistique	6 999	43,5	40,5
Assistants qualifiés de conservation	3 328	7,2	87,5
Assistants de conservation	2 687	18,5	80,1
Assistants spécialisés d'ens. artistique	7 021	47,9	53,1
Assistants d'enseignement artistique	7 889	70,5	45,3
Agents qualifiés du patrimoine	3 382	2,8	76,5
Agents du patrimoine	7 023	13,4	71,2
Emplois non classables	3 027	99,7	49,4
Filière CULTURELLE	44 773	38,4	59,9
Chefs de service de police municipale	261	3,1	3,8
Agents de police municipale	13 855	1,2	16,2
Gardes-champêtres	1 970	2,0	6,6
Emplois non classables	401	100,0	64,1
Filière POLICE MUNICPALE	16 487	3,8	16,0

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Conseillers des APS	690	8,3	15,1
Educateurs des APS	10 447	18,6	25,3
Opérateurs des APS	1 601	19,4	24,8
Emplois non classables	493	100,0	45,4
Filière SPORTIVE	13 231	21,2	25,4
Conseillers socio-éducatifs	439	11,8	81,1
Assistants socio-éducatifs	3 026	21,3	89,9
Educateurs de jeunes enfants	5 768	15,3	97,5
Moniteurs-éducateurs	203	14,3	71,4
Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	54 661	6,5	99,6
Agents sociaux	20 326	36,1	98,5
Médecins territoriaux	1 975	86,5	59,8
Psychologues	529	67,5	89,2
Sages-femmes	41	31,7	100,0
Coordinatrices de crèches	319	3,1	100,0
Puéricultrices	3 129	4,6	99,3
Infirmiers	4 084	12,4	96,0
Rééducateurs	411	49,4	85,6
Auxiliaires de puériculture	17 246	14,9	99,8
Auxiliaires de soins	5 818	26,5	95,2
Biologistes / Vétérinaires / Pharmaciens	16	56,3	75,0
Assistants médico-techniques	286	13,3	78,3
Aides médico-techniques	90	48,9	88,9
Emplois non classables	1 900	100,0	82,8
Filière MEDICO-SOCIALE	120 267	17,9	97,6
Capitaines / Commandants / Colonels / Lieutenants	3	0,0	0,0
Médecins, pharmaciens	3	0,0	66,7
Infirmiers	5	0,0	100,0
Lieutenants	0	-	-
Sapeurs pompiers prof. non officiers	27	0,0	0,0
Emplois non classables	12	100,0	75,0
Filière INCENDIE ET SECOURS	50	24,0	32,0
Animateurs	3 679	50,7	56,6
Adjoints d'animation	5 977	20,9	68,4
Agents d'animation	19 718	45,2	71,9
Emplois non classables	3 157	99,9	72,0
Filière ANIMATION	32 531	46,7	69,5
Autres emplois non classables	11 587	80,5	65,4
TOTAL	901 507	17,0	60,4

> B - MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Recrutements	%
Mutation	12,0
Détachement	2,6
Promotion interne	3,8
Recrutement direct ou concours	41,9
Non titulaires	39,7
Ensemble des recrutements	100,0

Promotion des titulaires	%*
Avancement de grade	7,1
Avancement d'échelon	33,2

Titularisation des non titulaires	%**
Nommés stagiaire dans l'année	17,3
Titularisés sur un emploi permanent de titulaire	1,2

* Rapporté à l'effectif de titulaires au 31/12/2001

** Rapporté à l'effectif de non titulaires au 31/12/2001

Motifs de départs des titulaires	%
Départ à la retraite	27,0
Mutation	25,6
Mise en disponibilité, congé parental, service national	19,0
Départ en CFA	7,9
Démission	5,3
Décès	3,6
Mise à disposition	4,0
Détachement	2,6
Autres	5,0
Ensemble des départs	100,0

Motifs de départs des non titulaires	%
Fin de contrat	70,1
Démission	19,3
Départ à la retraite	4,5
Licenciement	1,5
Autres	4,6
Ensemble des départs	100,0

> C - DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL *

	Nbre de coll.	%
Durée hebdomadaire = 35h	1 049	12,0
35h < Durée hebdomadaire < 39h	2 034	23,0
Durée hebdomadaire = 39h	5 668	65,0
Total	8 751	100,0

* Offerte dans la collectivité

> D - RÉMUNÉRATION

Titulaires

Indemnités article 111	4,4%
Indemnités article 88	7,6%
Nouvelle bonification indiciaire	0,7%
Part totale des indemnités	12,7%

Non titulaires sur emploi permanent

Part des indemnités	7,1%
---------------------	------

> E - FORMATION

Nombre moyen de journées formation par agent : 2,1 journées

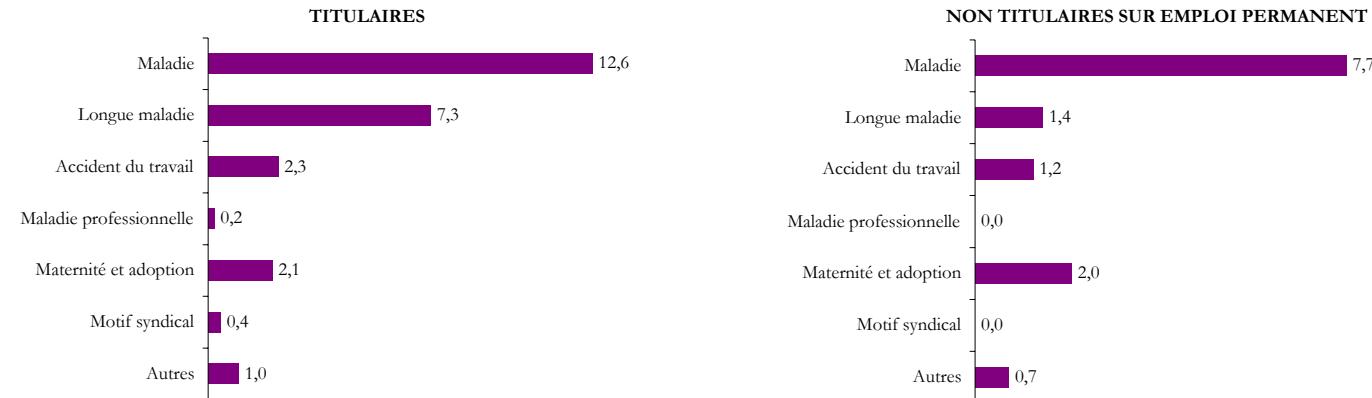
Calculé par rapport à l'effectif total d'agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent présents au 31/12/2001, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année.

<i>Types de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
Préparation aux concours et examens	10,4	19,1
Formation prévue par les statuts particuliers	7,1	22,8
Formation continue	79,0	55,2
Formation personnelle	3,5	2,9
Ensemble des formations	100,0	100,0

<i>Organismes de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
CNFPT au titre de la cotisation	40,5	57,7
CNFPT et collectivité en partenariat	12,2	10,0
Collectivité	19,0	9,2
Centre de gestion	2,1	1,1
Autres	26,2	22,0
Ensemble des formations	100,0	100,0

> F - ABSENCE AU TRAVAIL

Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par motif:



Journées d'absence par accident du travail

Titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	2,3
Part des accidents de trajet	10%

Non titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	1,2
Part des accidents de trajet	12%

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

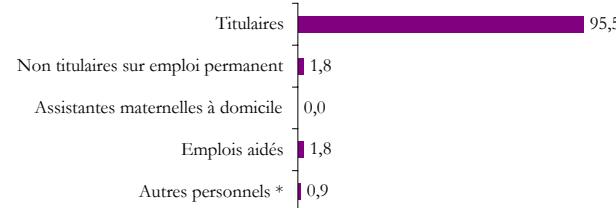
Services départementaux d'incendie et de secours

> A - EMPLOI

Combien sont-ils : 39 695 agents

11% des titulaires et non titulaires sur emploi permanent sont des **femmes**.

Répartition par statuts (en %) :



Situations juridiques des non titulaires sur emploi permanent

	pourcentage (%)
Contractuels	55,8
Remplaçants	34,6
Sur poste vacant	9,6
Total	100,0

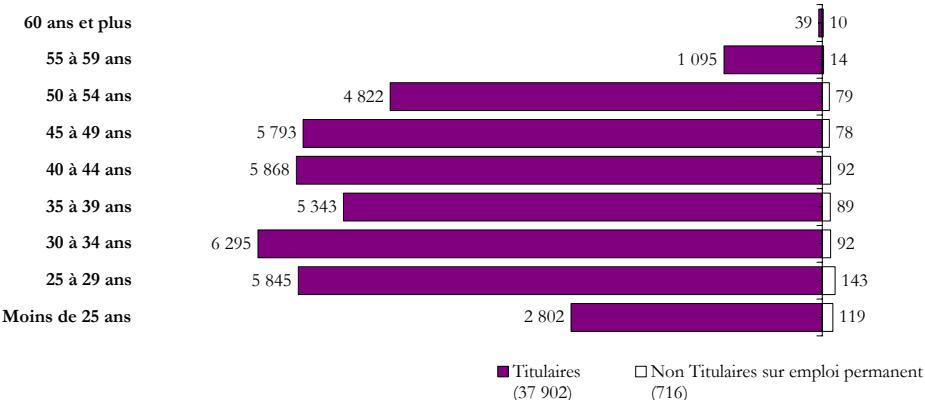
Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par catégories hiérarchiques et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A	3,5	5,3	5,2
B	11,3	7,4	7,8
C	84,6	86,9	86,6
Inclassable	0,6	0,4	0,4
Total	100,0	100,0	100,0

Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par filières et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Administrative	78,1	2,0	10,7
Technique	7,4	4,4	4,8
Culturelle	0,1	0,0	0,0
Sportive	0,0	0,0	0,0
Médico-sociale	0,3	0,1	0,1
Police municipale	0,0	0,0	0,0
Sapeurs-pompiers	13,5	93,1	84,0
Animation	0,0	0,0	0,0
Autres	0,6	0,4	0,4
Total	100,0	100,0	100,0

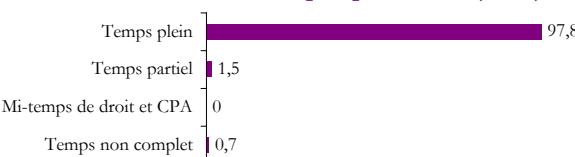
Pyramide des âges par statut au 31 décembre 2001:



Structure des âges des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent :

Part des 50 ans ou plus..... 16%
Part des moins de 30 ans 23%

Répartition par conditions d'emplois des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :



Quotétié de temps partiel %

50-59 %	77,7
60-69 %	0,0
70-79 %	0,0
80-89 %	16,7
90-99 %	5,6
Total temps partiel	100,0

Les agents handicapés :

Le taux d'emploi de personnes handicapées s'élève, dans les collectivités employant au moins 20 agents, à 6,5%.

* Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables.

Effectifs totaux par cadres d'emplois :

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Emplois fonctionnels administratifs	0	-	-
Administrateurs	0	-	-
Attachés	218	7,8	39,9
Secrétaires de mairie	4	0,0	100,0
Rédacteurs	464	2,6	80,6
Adjoints administratifs	1 088	2,0	93,3
Agents administratifs	2 358	9,5	83,8
Emplois non classables	4	100,0	0,0
Filière ADMINISTRATIVE	4 136	6,8	83,6
Emplois fonctionnels techniques	0	-	-
Ingénieurs	73	71,2	16,4
Techniciens	287	27,5	14,6
Contrôleurs des travaux	39	0,0	0,0
Agents de maîtrise	224	2,2	8,0
Agents techniques	492	0,0	14,4
Conducteurs de véhicules	61	0,0	0,0
Agents de salubrité	0	-	-
Gardiens d'immeuble	0	-	-
Agents d'entretien	655	13,9	27,9
Emplois non classables	9	100,0	0,0
Filière TECHNIQUE	1 840	12,8	17,7
Conservateurs du patrimoine	0	-	-
Conservateurs des bibliothèques	0	-	-
Attachés de conservation du patrimoine	0	-	-
Bibliothécaires	0	-	-
Directeurs d'étab. d'enseignement artistique	0	-	-
Prof. d'étab. d'enseignement artistique	0	-	-
Assistants qualifiés de conservation	0	-	-
Assistants de conservation	0	-	-
Assistants spécialisés d'ens. artistique	0	-	-
Assistants d'enseignement artistique	0	-	-
Agents qualifiés du patrimoine	4	0,0	100,0
Agents du patrimoine	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière CULTURELLE	4	0,0	100,0
Chefs de service de police municipale	0	-	-
Agents de police municipale	0	-	-
Gardes-champêtres	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière POLICE MUNICPALE	0	-	-

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Conseillers des APS	0	-	-
Educateurs des APS	0	-	-
Opérateurs des APS	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière SPORTIVE	0	-	-
Conseillers socio-éducatifs	0	-	-
Assistants socio-éducatifs	4	0,0	100,0
Educateurs de jeunes enfants	0	-	-
Moniteurs-éducateurs	0	-	-
Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	0	-	-
Agents sociaux	0	-	-
Médecins territoriaux	24	70,8	0,0
Psychologues	0	-	-
Sages-femmes	0	-	-
Coordinatrices de crèches	0	-	-
Puéricultrices	0	-	-
Infirmiers	16	31,3	25,0
Rééducateurs	0	-	-
Auxiliaires de puériculture	0	-	-
Auxiliaires de soins	0	-	-
Biologistes / Vétérinaires / Pharmaciens	0	-	-
Assistants médico-techniques	9	55,6	55,6
Aides médico-techniques	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière MEDICO-SOCIALE	53	50,9	24,5
Capitaines / Commandants / Colonels / Lieutenants	1 535	0,3	2,3
Médecins, pharmaciens	132	94,7	12,9
Infirmiers	41	22,0	36,6
Lieutenants	2 158	0,0	2,6
Sapeurs pompiers prof. non officiers	28 577	0,0	1,6
Emplois non classables	0	-	-
Filière INCENDIE ET SECOURS	32 443	0,4	1,8
Animateurs	0	-	-
Adjoints d'animation	0	-	-
Agents d'animation	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière ANIMATION	0	-	-
Autres emplois non classables	142	23,9	18,3
TOTAL	38 618	1,9	11,4

> B - MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Recrutements	%
Mutation	36,4
Détachement	3,3
Promotion interne	2,0
Recrutement direct ou concours	55,3
Non titulaires	3,0
Ensemble des recrutements	100,0

Promotion des titulaires	%*
Avancement de grade	14,9
Avancement d'échelon	30,0

Titularisation des non titulaires	%**
Nommés stagiaire dans l'année	60,4
Titularisés sur un emploi permanent de titulaire	9,0

* Rapporté à l'effectif de titulaires au 31/12/2001

** Rapporté à l'effectif de non titulaires au 31/12/2001

Motifs de départs des titulaires	%
Départ à la retraite	35,6
Mutation	39,3
Mise en disponibilité, congé parental, service national	4,7
Départ en CFA	6,8
Démission	2,0
Décès	4,0
Mise à disposition	0,9
Détachement	1,1
Autres	5,6
Ensemble des départs	100,0

Motifs de départs des non titulaires	%
Fin de contrat	89,3
Démission	6,4
Départ à la retraite	4,3
Licenciement	0,0
Autres	0,0
Ensemble des départs	100,0

> C - DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL *

	Nbre de coll.	%
Durée hebdomadaire = 35h	6	17,0
35h < Durée hebdomadaire < 39h	8	23,0
Durée hebdomadaire = 39h	21	60,0
Total	35	100,0

* Offerte dans la collectivité

> D - RÉMUNÉRATION

Titulaires

Indemnités article 111	3,9%
Indemnités article 88	19,7%
Nouvelle bonification indiciaire	0,3%
Part totale des indemnités	23,9%

Non titulaires sur emploi permanent

Part des indemnités	12,2%
---------------------	-------

> E - FORMATION

Nombre moyen de journées formation par agent : 9,5 journées

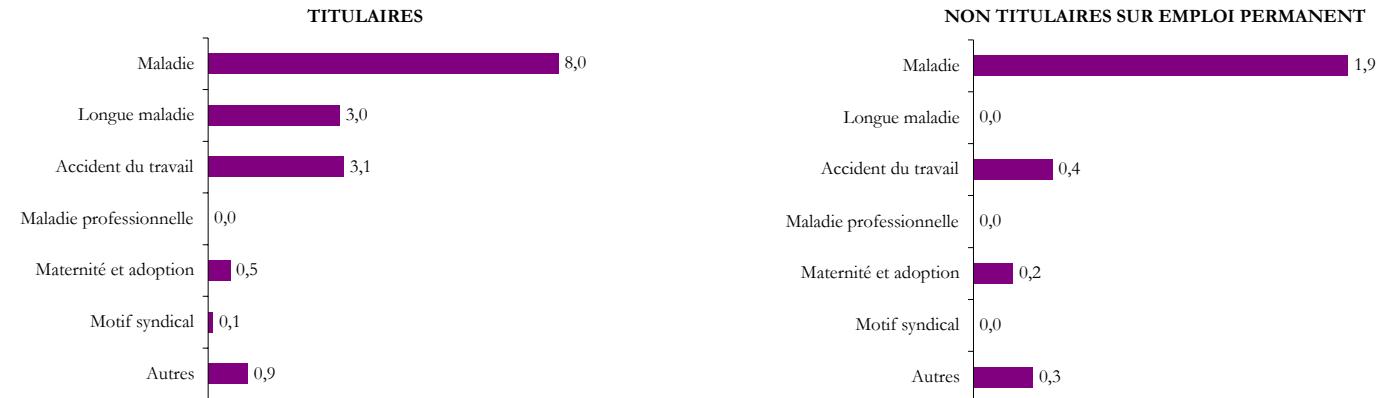
Calculé par rapport à l'effectif total d'agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent présents au 31/12/2001, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année.

<i>Types de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
Préparation aux concours et examens	2,7	2,9
Formation prévue par les statuts particuliers	27,0	37,9
Formation continue	69,7	58,8
Formation personnelle	0,6	0,4
Ensemble des formations	100,0	100,0

<i>Organismes de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
CNFPT au titre de la cotisation	5,1	4,8
CNFPT et collectivité en partenariat	3,3	2,6
Collectivité	81,7	79,7
Centre de gestion	0,5	0,3
Autres	9,4	12,6
Ensemble des formations	100,0	100,0

> F - ABSENCE AU TRAVAIL

Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par motif :



Journées d'absence par accident du travail

Titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	3,1
Part des accidents de trajet	2%

Non titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	0,4
Part des accidents de trajet	8%

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

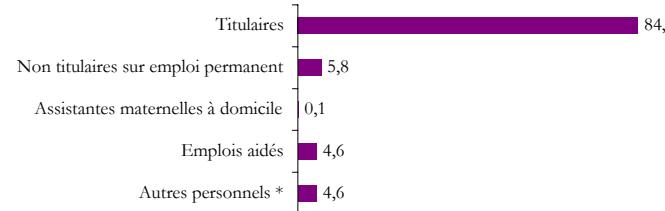
Communautés urbaines

> A - EMPLOI

Combien sont-ils : 25 516 agents

30% des titulaires et non titulaires sur emploi permanent sont des **femmes**.

Répartition par statuts (en %) :



Situations juridiques des non titulaires sur emploi permanent (%)

	pourcentage (%)
Contractuels	53,4
Remplaçants	23,8
Sur poste vacant	22,8
Total	100,0

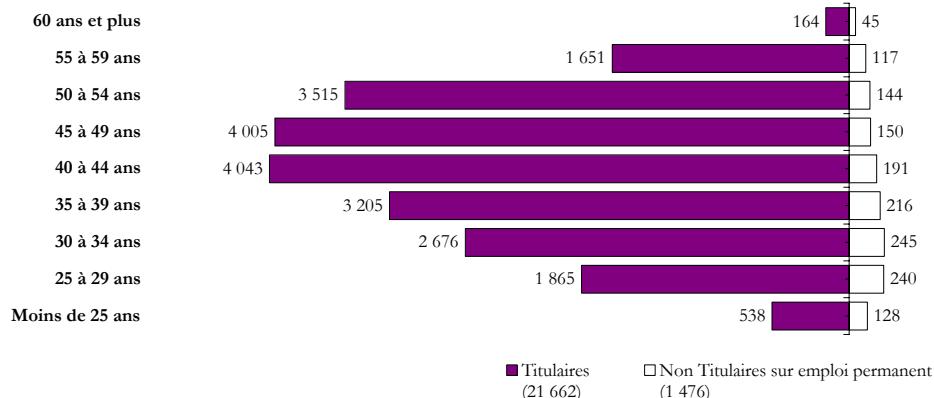
Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par catégories hiérarchiques et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A	12,5	8,6	9,8
B	19,1	11,4	13,7
C	67,1	79,0	75,4
Inclassable	1,3	1,0	1,1
Total	100,0	100,0	100,0

Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par filières et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Administrative	51,9	6,4	20,3
Technique	26,0	88,5	69,5
Culturelle	6,0	2,1	3,3
Sportive	0,7	0,8	0,8
Médico-sociale	12,9	0,3	4,1
Police municipale	0,3	0,8	0,6
Sapeurs-pompiers	0,0	0,0	0,0
Animation	1,0	0,2	0,4
Autres	1,2	0,9	1,0
Total	100,0	100,0	100,0

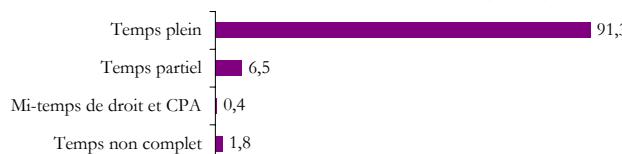
Pyramide des âges par statut au 31 décembre 2001:



Structure des âges des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent :

Part des 50 ans ou plus..... 24%
Part des moins de 30 ans 12%

Répartition par conditions d'emplois des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :



Quoté de temps partiel (%)

50-59 %	5,6
60-69 %	0,0
70-79 %	11,1
80-89 %	55,5
90-99 %	27,8
Total temps partiel	100,0

Les agents handicapés :

Le taux d'emploi de personnes handicapées s'élève, dans les collectivités employant au moins 20 agents, à 8,2%.

* Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables.

Effectifs totaux par cadres d'emplois :

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Emplois fonctionnels administratifs	38	13,2	5,3
Administrateurs	35	37,1	28,6
Attachés	819	22,3	52,3
Secrétaires de mairie	0	-	-
Rédacteurs	863	2,9	71,6
Adjoints administratifs	1 611	0,9	89,7
Agents administratifs	1 311	2,8	87,9
Emplois non classables	13	61,5	15,4
Filière ADMINISTRATIVE	4 690	6,1	78,0
Emplois fonctionnels techniques	7	14,3	0,0
Ingénieurs	986	21,9	25,7
Techniciens	1 191	7,6	14,7
Contrôleurs des travaux	375	0,5	4,8
Agents de maîtrise	1 974	0,1	3,7
Agents techniques	3 936	0,7	5,4
Conducteurs de véhicules	1 130	0,0	0,2
Agents de salubrité	3 059	1,1	0,2
Gardiens d'immeuble	1	0,0	100,0
Agents d'entretien	3 413	6,6	31,9
Emplois non classables	3	100,0	66,7
Filière TECHNIQUE	16 075	3,8	11,4
Conservateurs du patrimoine	28	25,0	57,1
Conservateurs des bibliothèques	7	0,0	100,0
Attachés de conservation du patrimoine	27	66,7	70,4
Bibliothécaires	22	40,9	63,6
Directeurs d'étab. d'enseignement artistique	7	28,6	14,3
Prof. d'étab. d'enseignement artistique	222	28,8	35,1
Assistants qualifiés de conservation	55	12,7	89,1
Assistants de conservation	29	27,6	93,1
Assistants spécialisés d'ens. artistique	79	39,2	51,9
Assistants d'enseignement artistique	36	50,0	38,9
Agents qualifiés du patrimoine	83	0,0	67,5
Agents du patrimoine	163	8,0	60,1
Emplois non classables	5	100,0	100,0
Filière CULTURELLE	763	23,9	55,7
Chefs de service de police municipale	2	0,0	0,0
Agents de police municipale	141	0,0	12,8
Gardes-champêtres	3	0,0	66,7
Emplois non classables	0	-	-
Filière POLICE MUNICPALE	146	0,0	13,7

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Conseillers des APS	14	7,1	14,3
Educateurs des APS	144	27,8	28,5
Opérateurs des APS	24	0,0	25,0
Emplois non classables	0	-	-
Filière SPORTIVE	182	22,5	26,9
Conseillers socio-éducatifs	21	0,0	90,5
Assistants socio-éducatifs	195	16,9	89,7
Educateurs de jeunes enfants	139	18,7	97,1
Moniteurs-éducateurs	7	57,1	57,1
Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	394	4,6	100,0
Agents sociaux	6	0,0	16,7
Médecins territoriaux	22	27,3	81,8
Psychologues	8	50,0	100,0
Sages-femmes	3	33,3	100,0
Coordinatrices de crèches	1	0,0	100,0
Puéricultrices	29	0,0	96,6
Infirmiers	20	30,0	95,0
Rééducateurs	1	0,0	100,0
Auxiliaires de puériculture	98	29,6	100,0
Auxiliaires de soins	2	0,0	100,0
Biologistes / Vétérinaires / Pharmaciens	0	-	-
Assistants médico-techniques	6	0,0	83,3
Aides médico-techniques	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière MEDICO-SOCIALE	952	13,3	95,7
Capitaines / Commandants / Colonels / Lieutenants	0	-	-
Médecins, pharmaciens	0	-	-
Infirmiers	0	-	-
Lieutenants	0	-	-
Sapeurs pompiers prof. non officiers	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière INCENDIE ET SECOURS	0	-	-
Animateurs	5	60,0	20,0
Adjoints d'animation	13	0,0	100,0
Agents d'animation	82	14,6	70,7
Emplois non classables	0	-	-
Filière ANIMATION	100	15,0	72,0
Autres emplois non classables	230	96,1	35,2
TOTAL	23 138	6,4	30,5

> B - MOUVEMENTS DE PERSONNELS

<i>Recrutements</i>	<i>%</i>
Mutation	13,4
Détachement	3,7
Promotion interne	8,6
Recrutement direct ou concours	52,0
Non titulaires	22,3
Ensemble des recrutements	100,0

<i>Promotion des titulaires</i>	<i>%*</i>
Avancement de grade	9,4
Avancement d'échelon	29,7

<i>Titularisation des non titulaires</i>	<i>%**</i>
Nommés stagiaire dans l'année	16,7
Titularisés sur un emploi permanent de titulaire	0,1

* Rapporté à l'effectif de titulaires au 31/12/2001

** Rapporté à l'effectif de non titulaires au 31/12/2001

<i>Motifs de départs des titulaires</i>	<i>%</i>
Départ à la retraite	30,8
Mutation	30,1
Mise en disponibilité, congé parental, service national	13,0
Départ en CFA	9,9
Démission	2,2
Décès	6,8
Mise à disposition	0,9
Détachement	2,8
Autres	3,5
Ensemble des départs	100,0

<i>Motifs de départs des non titulaires</i>	<i>%</i>
Fin de contrat	56,8
Démission	30,1
Départ à la retraite	5,1
Licenciement	3,8
Autres	4,2
Ensemble des départs	100,0

> C - DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL *

	<i>Nbre de coll.</i>	<i>%</i>
Durée hebdomadaire = 35h	8	73,0
35h < Durée hebdomadaire < 39h	2	18,0
Durée hebdomadaire = 39h	1	9,0
Total	11	100,0

* Offerte dans la collectivité

> D - RÉMUNÉRATION

Titulaires

Indemnités article 111	5,6%
Indemnités article 88	14,6%
Nouvelle bonification indiciaire	0,7%
Part totale des indemnités	20,9%

Non titulaires sur emploi permanent

Part des indemnités	13,2%
---------------------	-------

> E - FORMATION

Nombre moyen de journées formation par agent : 3,4 journées

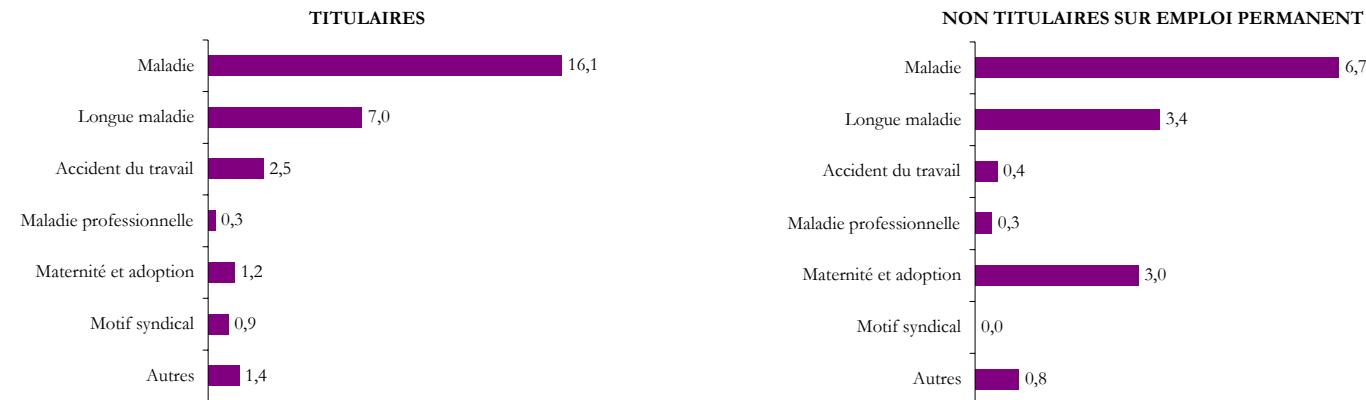
Calculé par rapport à l'effectif total d'agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent présents au 31/12/2001, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année.

<i>Types de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
Préparation aux concours et examens	7,1	28,0
Formation prévue par les statuts particuliers	6,0	20,6
Formation continue	86,2	49,5
Formation personnelle	0,7	1,9
Ensemble des formations	100,0	100,0

<i>Organismes de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
CNFPT au titre de la cotisation	18,5	47,0
CNFPT et collectivité en partenariat	11,7	6,6
Collectivité	21,8	7,2
Centre de gestion	0,0	0,0
Autres	48,0	39,2
Ensemble des formations	100,0	100,0

> F - ABSENCE AU TRAVAIL

Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par motif:



Journées d'absence par accident du travail

Titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	2,5
Part des accidents de trajet	9%

Non titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	0,4
Part des accidents de trajet	2%

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

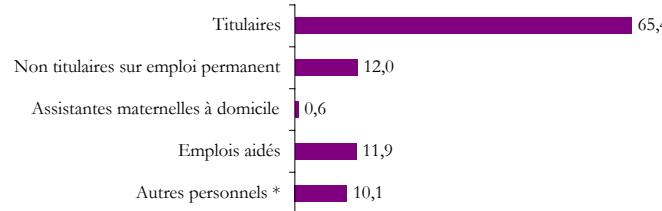
Communautés d'agglomérations / Syndicats d'agglomération nouvelle

> A - EMPLOI

Combien sont-ils : 16 847 agents

46% des titulaires et non titulaires sur emploi permanent sont des **femmes**.

Répartition par statuts (en %) :



Situations juridiques des non titulaires sur emploi permanent

	pourcentage (%)
Contractuels	64,4
Remplaçants	19,1
Sur poste vacant	16,5
Total	100,0

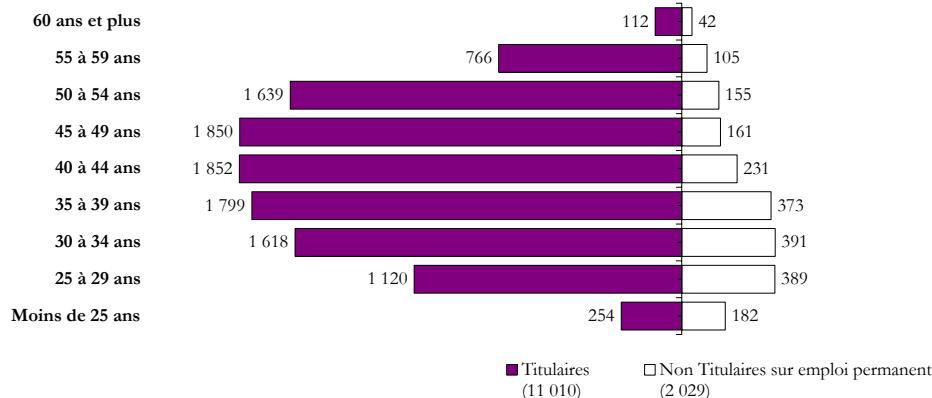
Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par catégories hiérarchiques et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A	14,5	16,4	15,5
B	18,8	15,5	17,0
C	62,7	65,0	63,9
Inclassable	4,0	3,1	3,6
Total	100,0	100,0	100,0

Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par filières et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Administrative	60,2	13,9	35,2
Technique	17,4	70,9	46,3
Culturelle	13,3	8,8	10,9
Sportive	1,3	2,9	2,2
Médico-sociale	4,3	0,3	2,1
Police municipale	0,0	0,0	0,0
Sapeurs-pompiers	0,0	0,0	0,0
Animation	1,3	0,8	1,0
Autres	2,2	2,4	2,3
Total	100,0	100,0	100,0

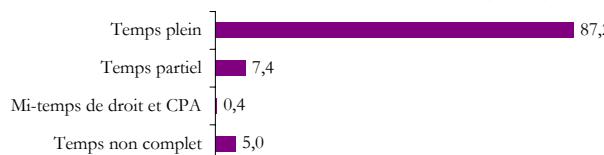
Pyramide des âges par statut au 31 décembre 2001:



Structure des âges des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent :

Part des 50 ans ou plus..... 22%
Part des moins de 30 ans 15%

Répartition par conditions d'emplois des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :



Quotétié de temps partiel (%)

50-59 %	40,8
60-69 %	2,0
70-79 %	8,2
80-89 %	47,0
90-99 %	2,0
Total temps partiel	100,0

Les agents handicapés :

Le taux d'emploi de personnes handicapées s'élève, dans les collectivités employant au moins 20 agents, à 3,4%.

* Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables.

Effectifs totaux par cadres d'emplois :

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Emplois fonctionnels administratifs	118	12,7	14,4
Administrateurs	43	34,9	20,9
Attachés	815	38,0	55,6
Secrétaires de mairie	3	0,0	100,0
Rédacteurs	671	11,2	76,2
Adjoints administratifs	1 247	2,1	92,1
Agents administratifs	1 635	9,4	87,9
Emplois non classables	52	100,0	51,9
Filière ADMINISTRATIVE	4 584	14,1	78,6
Emplois fonctionnels techniques	13	0,0	15,4
Ingénieurs	549	19,9	32,8
Techniciens	423	18,4	20,8
Contrôleurs des travaux	168	3,0	5,4
Agents de maîtrise	579	2,1	8,5
Agents techniques	1 044	3,0	8,4
Conducteurs de véhicules	531	0,9	2,1
Agents de salubrité	1 178	3,8	1,1
Gardiens d'immeuble	0	-	-
Agents d'entretien	1 532	12,2	38,8
Emplois non classables	21	100,0	23,8
Filière TECHNIQUE	6 038	8,2	17,2
Conservateurs du patrimoine	17	11,8	58,8
Conservateurs des bibliothèques	20	10,0	65,0
Attachés de conservation du patrimoine	20	50,0	50,0
Bibliothécaires	61	16,4	83,6
Directeurs d'étab. d'enseignement artistique	8	37,5	0,0
Prof. d'étab. d'enseignement artistique	328	39,6	31,7
Assistants qualifiés de conservation	156	11,5	82,7
Assistants de conservation	114	21,9	81,6
Assistants spécialisés d'ens. artistique	162	35,8	49,4
Assistants d'enseignement artistique	178	61,2	41,6
Agents qualifiés du patrimoine	108	1,9	78,7
Agents du patrimoine	234	15,4	61,1
Emplois non classables	10	100,0	50,0
Filière CULTURELLE	1 416	29,3	56,3
Chefs de service de police municipale	0	-	-
Agents de police municipale	3	0,0	0,0
Gardes-champêtres	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière POLICE MUNICPALE	3	0,0	0,0

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Conseillers des APS	9	0,0	22,2
Educateurs des APS	246	23,6	28,0
Opérateurs des APS	31	32,3	22,6
Emplois non classables	0	-	-
Filière SPORTIVE	286	23,8	27,3
Conseillers socio-éducatifs	3	0,0	100,0
Assistants socio-éducatifs	15	33,3	66,7
Educateurs de jeunes enfants	32	9,4	100,0
Moniteurs-éducateurs	0	-	-
Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	15	0,0	100,0
Agents sociaux	3	0,0	100,0
Médecins territoriaux	6	33,3	66,7
Psychologues	9	0,0	77,8
Sages-femmes	0	-	-
Coordinatrices de crèches	0	-	-
Puéricultrices	15	0,0	100,0
Infirmiers	2	100,0	100,0
Rééducateurs	0	-	-
Auxiliaires de puériculture	82	30,5	100,0
Auxiliaires de soins	0	-	-
Biologistes / Vétérinaires / Pharmaciens	0	-	-
Assistants médico-techniques	19	10,5	52,6
Aides médico-techniques	0	-	-
Emplois non classables	77	100,0	97,4
Filière MEDICO-SOCIALE	278	41,7	92,8
Capitaines / Commandants / Colonels / Lieutenants	0	-	-
Médecins, pharmaciens	0	-	-
Infirmiers	0	-	-
Lieutenants	0	-	-
Sapeurs pompiers prof. non officiers	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière INCENDIE ET SECOURS	0	-	-
Animateurs	19	21,1	21,1
Adjoints d'animation	13	0,0	38,5
Agents d'animation	100	2,0	72,0
Emplois non classables	3	100,0	0,0
Filière ANIMATION	135	6,7	60,0
Autres emplois non classables	299	94,0	43,1
TOTAL	13 039	15,6	45,9

> B - MOUVEMENTS DE PERSONNELS

<i>Recrutements</i>	<i>%</i>
Mutation	38,2
Détachement	2,1
Promotion interne	2,0
Recrutement direct ou concours	31,1
Non titulaires	26,6
Ensemble des recrutements	100,0

<i>Promotion des titulaires</i>	<i>%*</i>
Avancement de grade	7,3
Avancement d'échelon	30,6

<i>Titularisation des non titulaires</i>	<i>%**</i>
Nommés stagiaire dans l'année	21,9
Titularisés sur un emploi permanent de titulaire	1,2

* Rapporté à l'effectif de titulaires au 31/12/2001

** Rapporté à l'effectif de non titulaires au 31/12/2001

<i>Motifs de départs des titulaires</i>	<i>%</i>
Départ à la retraite	19,3
Mutation	46,6
Mise en disponibilité, congé parental, service national	12,0
Départ en CFA	7,6
Démission	1,7
Décès	2,7
Mise à disposition	2,7
Détachement	4,2
Autres	3,2
Ensemble des départs	100,0

<i>Motifs de départs des non titulaires</i>	<i>%</i>
Fin de contrat	75,5
Démission	17,4
Départ à la retraite	2,6
Licenciement	1,9
Autres	2,6
Ensemble des départs	100,0

> C - DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL *

	<i>Nbre de coll.</i>	<i>%</i>
Durée hebdomadaire = 35h	17	36,0
35h < Durée hebdomadaire < 39h	13	28,0
Durée hebdomadaire = 39h	17	36,0
Total	47	100,0

* Offerte dans la collectivité

> D - RÉMUNÉRATION

Titulaires

Indemnités article 111	6,2%
Indemnités article 88	11,1%
Nouvelle bonification indiciaire	0,6%
Part totale des indemnités	17,9%

Non titulaires sur emploi permanent

Part des indemnités	21,4%
---------------------	-------

> E - FORMATION

Nombre moyen de journées formation par agent : 3,1 journées

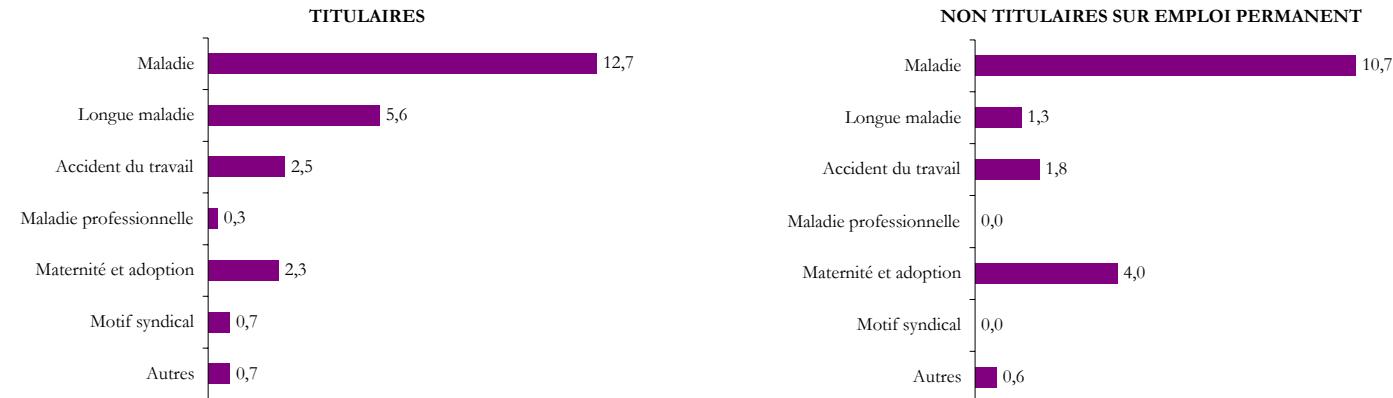
Calculé par rapport à l'effectif total d'agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent présents au 31/12/2001, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année.

<i>Types de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
Préparation aux concours et examens	11,3	20,8
Formation prévue par les statuts particuliers	13,6	32,4
Formation continue	70,3	46,0
Formation personnelle	4,8	0,8
Ensemble des formations	100,0	100,0

<i>Organismes de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
CNFPT au titre de la cotisation	39,4	63,3
CNFPT et collectivité en partenariat	4,2	2,4
Collectivité	11,3	4,2
Centre de gestion	0,6	0,6
Autres	44,5	29,5
Ensemble des formations	100,0	100,0

> F - ABSENCE AU TRAVAIL

Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par motif:



Journées d'absence par accident du travail

Titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	2,5
Part des accidents de trajet	11%

Non titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	1,8
Part des accidents de trajet	0%

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

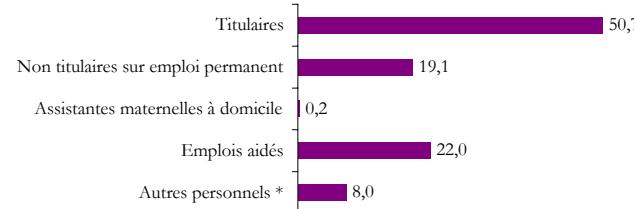
Communautés de communes / districts

> A - EMPLOI

Combien sont-ils : 32 092 agents

57% des titulaires et non titulaires sur emploi permanent sont des **femmes**.

Répartition par statuts (en %) :



Situations juridiques des non titulaires sur emploi permanent

	pourcentage (%)
Contractuels	72,3
Remplaçants	10,3
Sur poste vacant	17,4
Total	100,0

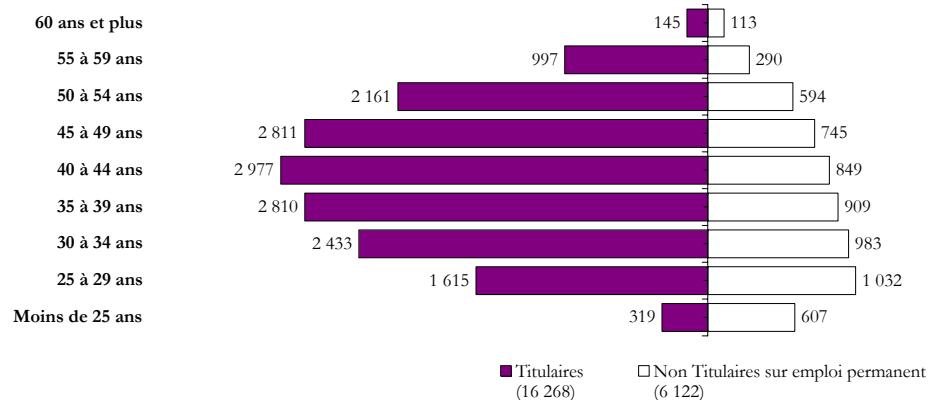
Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par catégories hiérarchiques et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A	7,5	8,7	8,0
B	10,1	14,1	11,8
C	73,0	72,9	72,9
Inclassable	9,4	4,3	7,3
Total	100,0	100,0	100,0

Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par filières et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Administrative	35,9	10,0	24,8
Technique	28,0	74,1	47,8
Culturelle	5,5	6,8	6,0
Sportive	1,6	5,2	3,2
Médico-sociale	21,6	0,5	12,5
Police municipale	0,0	0,0	0,0
Sapeurs-pompiers	0,0	0,0	0,0
Animation	3,4	2,0	2,8
Autres	4,0	1,4	2,9
Total	100,0	100,0	100,0

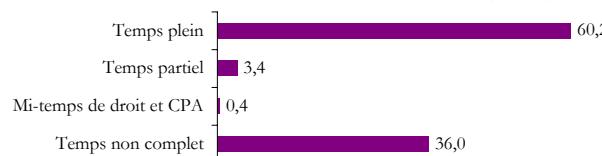
Pyramide des âges par statut au 31 décembre 2001:



Structure des âges des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent :

Part des 50 ans ou plus..... 19%
Part des moins de 30 ans 16%

Répartition par conditions d'emplois des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :



Quotétié de temps partiel %

50-59 %	90,4
60-69 %	0,0
70-79 %	0,0
80-89 %	7,2
90-99 %	2,4
Total temps partiel	100,0

Les agents handicapés :

Le taux d'emploi de personnes handicapées s'élève, dans les collectivités employant au moins 20 agents, à 2,5%.

* Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables.

Effectifs totaux par cadres d'emplois :

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Emplois fonctionnels administratifs	179	21,8	38,5
Administrateurs	21	42,9	71,4
Attachés	775	39,4	52,3
Secrétaires de mairie	336	5,1	86,6
Rédacteurs	461	21,0	75,7
Adjoints administratifs	1 370	8,7	95,2
Agents administratifs	2 102	12,3	93,7
Emplois non classables	299	100,0	57,9
Filière ADMINISTRATIVE	5 543	20,6	82,5
Emplois fonctionnels techniques	6	0,0	0,0
Ingénieurs	204	26,5	32,8
Techniciens	271	43,5	22,5
Contrôleurs des travaux	58	15,5	0,0
Agents de maîtrise	448	3,3	4,5
Agents techniques	1 230	5,0	9,7
Conducteurs de véhicules	1 373	4,6	2,3
Agents de salubrité	1 901	5,3	0,5
Gardiens d'immeuble	0	-	-
Agents d'entretien	5 104	21,9	63,0
Emplois non classables	114	100,0	36,8
Filière TECHNIQUE	10 709	15,4	33,3
Conservateurs du patrimoine	6	0,0	100,0
Conservateurs des bibliothèques	3	0,0	0,0
Attachés de conservation du patrimoine	6	100,0	100,0
Bibliothécaires	12	25,0	75,0
Directeurs d'étab. d'enseignement artistique	17	52,9	17,6
Prof. d'étab. d'enseignement artistique	185	76,8	42,7
Assistants qualifiés de conservation	64	32,8	85,9
Assistants de conservation	44	27,3	93,2
Assistants spécialisés d'ens. artistique	409	52,3	41,6
Assistants d'enseignement artistique	374	77,3	36,9
Agents qualifiés du patrimoine	37	0,0	91,9
Agents du patrimoine	133	13,5	87,2
Emplois non classables	62	100,0	66,1
Filière CULTURELLE	1 352	57,4	51,6
Chefs de service de police municipale	0	-	-
Agents de police municipale	0	-	-
Gardes-champêtres	0	-	-
Emplois non classables	3	100,0	100,0
Filière POLICE MUNICPALE	3	100,0	100,0

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Conseillers des APS	38	23,7	7,9
Educateurs des APS	596	38,1	32,0
Opérateurs des APS	72	16,7	19,4
Emplois non classables	3	100,0	0,0
Filière SPORTIVE	709	35,4	29,3
Conseillers socio-éducatifs	0	-	-
Assistants socio-éducatifs	18	33,3	83,3
Educateurs de jeunes enfants	122	29,5	95,1
Moniteurs-éducateurs	6	100,0	100,0
Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	853	10,2	100,0
Agents sociaux	1 135	65,6	99,5
Médecins territoriaux	3	100,0	100,0
Psychologues	0	-	-
Sages-femmes	0	-	-
Coordinatrices de crèches	3	0,0	100,0
Puéricultrices	20	0,0	100,0
Infirmiers	46	19,6	100,0
Rééducateurs	3	0,0	100,0
Auxiliaires de puériculture	104	19,2	100,0
Auxiliaires de soins	130	21,5	97,7
Biologistes / Vétérinaires / Pharmaciens	0	-	-
Assistants médico-techniques	0	-	-
Aides médico-techniques	0	-	-
Emplois non classables	360	100,0	91,4
Filière MEDICO-SOCIALE	2 803	46,3	98,3
Capitaines / Commandants / Colonels / Lieutenants	3	100,0	0,0
Médecins, pharmaciens	0	-	-
Infirmiers	0	-	-
Lieutenants	0	-	-
Sapeurs pompiers prof. non officiers	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière INCENDIE ET SECOURS	3	100,0	0,0
Animateurs	154	79,9	47,4
Adjoints d'animation	61	24,6	57,4
Agents d'animation	273	41,8	79,5
Emplois non classables	134	100,0	77,6
Filière ANIMATION	622	62,1	69,0
Autres emplois non classables	646	94,3	78,9
TOTAL	22 390	27,3	56,9

> B - MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Recrutements	%
Mutation	22,2
Détachement	2,3
Promotion interne	1,0
Recrutement direct ou concours	40,2
Non titulaires	34,3
Ensemble des recrutements	100,0

Promotion des titulaires	%*
Avancement de grade	5,9
Avancement d'échelon	30,4

Titularisation des non titulaires	%**
Nommés stagiaire dans l'année	13,7
Titularisés sur un emploi permanent de titulaire	1,8

* Rapporté à l'effectif de titulaires au 31/12/2001

** Rapporté à l'effectif de non titulaires au 31/12/2001

Motifs de départs des titulaires	%
Départ à la retraite	15,9
Mutation	48,3
Mise en disponibilité, congé parental, service national	12,4
Départ en CFA	2,3
Démission	9,3
Décès	3,4
Mise à disposition	3,4
Détachement	2,8
Autres	2,2
Ensemble des départs	100,0

Motifs de départs des non titulaires	%
Fin de contrat	70,5
Démission	23,8
Départ à la retraite	3,1
Licenciement	0,7
Autres	1,9
Ensemble des départs	100,0

> C - DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL *

	Nbre de coll.	%
Durée hebdomadaire = 35h	48	11,0
35h < Durée hebdomadaire < 39h	72	16,0
Durée hebdomadaire = 39h	323	73,0
Total	443	100,0

* Offerte dans la collectivité

> D - RÉMUNÉRATION

Titulaires

Indemnités article 111	2,8%
Indemnités article 88	6,7%
Nouvelle bonification indiciaire	0,5%
Part totale des indemnités	10,0%

Non titulaires sur emploi permanent

Part des indemnités	3,4%
---------------------	------

> E - FORMATION

Nombre moyen de journées formation par agent : 2,3 journées

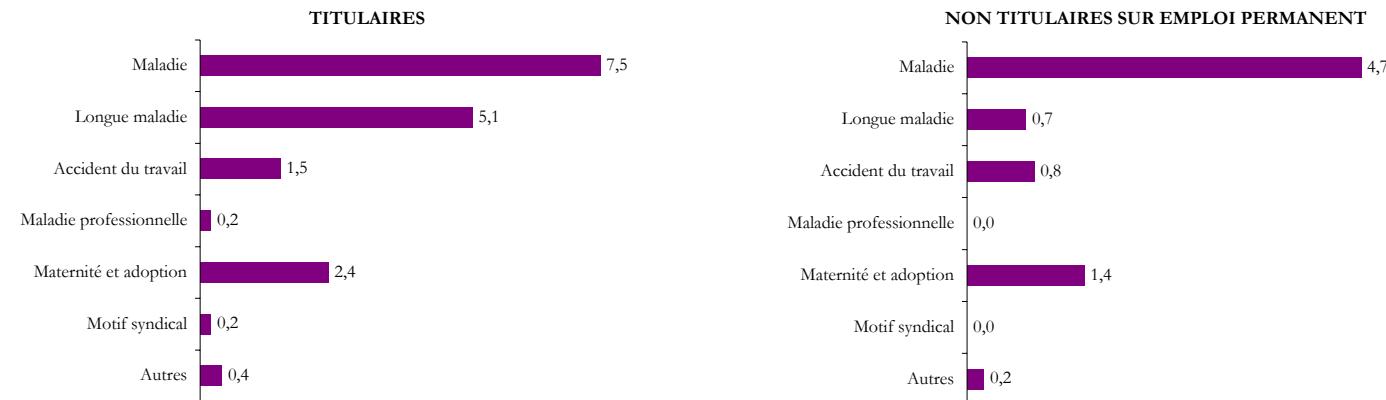
Calculé par rapport à l'effectif total d'agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent présents au 31/12/2001, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année.

<i>Types de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
Préparation aux concours et examens	16,5	27,2
Formation prévue par les statuts particuliers	19,5	28,9
Formation continue	57,8	41,4
Formation personnelle	6,2	2,5
Ensemble des formations	100,0	100,0

<i>Organismes de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
CNFPT au titre de la cotisation	60,2	70,1
CNFPT et collectivité en partenariat	6,2	6,0
Collectivité	3,6	2,5
Centre de gestion	3,9	2,4
Autres	26,1	19,0
Ensemble des formations	100,0	100,0

> F - ABSENCE AU TRAVAIL

Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par motif:



Journées d'absence par accident du travail

Titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	1,5
Part des accidents de trajet	3%

Non titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	0,8
Part des accidents de trajet	5%

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

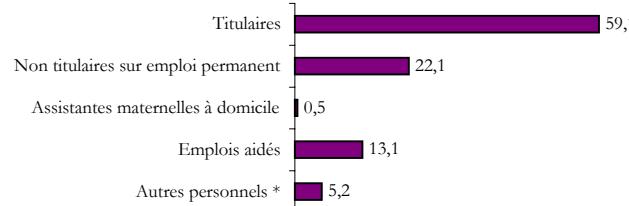
Syndicats et autres établissements publics intercommunaux

> A - EMPLOI

Combien sont-ils : 65 801 agents

54% des titulaires et non titulaires sur emploi permanent sont des **femmes**.

Répartition par statuts (en %) :



Situations juridiques des non titulaires

<u>sur emploi permanent</u>	<u>%</u>
Contractuels	78,8
Remplaçants	11,1
Sur poste vacant	10,1
Total	100,0

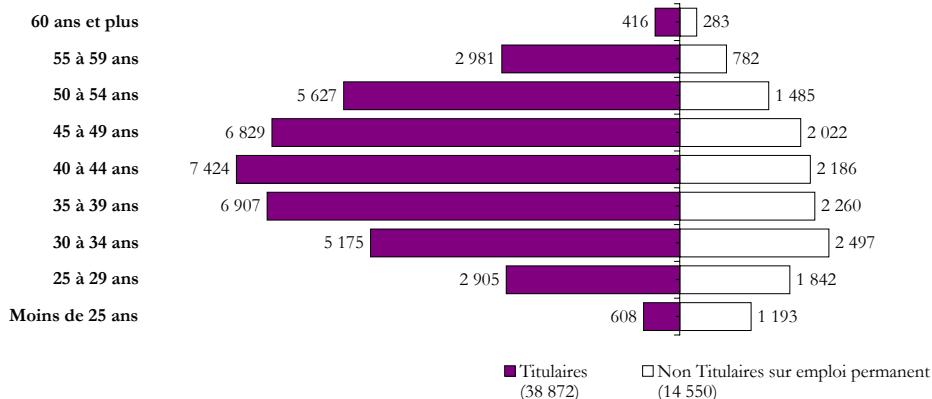
Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par catégories hiérarchiques et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A	9,4	9,2	9,3
B	9,5	12,9	11,1
C	74,1	73,2	73,7
Inclassable	7,0	4,7	5,9
Total	100,0	100,0	100,0

Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par filières et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Administrative	38,0	7,7	23,9
Technique	31,4	80,8	54,3
Culturelle	4,8	6,2	5,5
Sportive	0,9	2,4	1,6
Médico-sociale	20,3	0,5	11,1
Police municipale	0,0	0,1	0,1
Sapeurs-pompiers	0,0	0,0	0,0
Animation	1,3	0,6	0,9
Autres	3,3	1,7	2,6
Total	100,0	100,0	100,0

Pyramide des âges par statut au 31 décembre 2001:

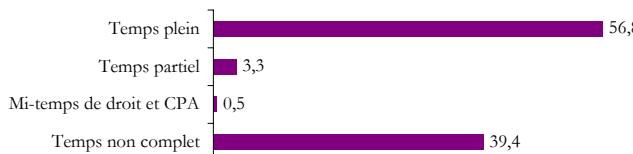


Structure des âges des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent :

Part des 50 ans ou plus..... 22%

Part des moins de 30 ans 12%

Répartition par conditions d'emplois des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :



Quoté de temps partiel %

50-59 %	66,5
60-69 %	5,1
70-79 %	10,9
80-89 %	12,1
90-99 %	5,4
Total temps partiel	100,0

Les agents handicapés :

Le taux d'emploi de personnes handicapées s'élève, dans les collectivités employant au moins 20 agents, à 3,5%.

* Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables.

Effectifs totaux par cadres d'emplois :

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Emplois fonctionnels administratifs	363	28,1	30,9
Administrateurs	79	67,1	21,5
Attachés	1 242	42,0	51,7
Secrétaires de mairie	1 542	9,6	88,8
Rédacteurs	992	20,0	82,9
Adjoints administratifs	3 895	15,4	92,7
Agents administratifs	4 381	12,9	93,8
Emplois non classables	272	100,0	65,1
Filière ADMINISTRATIVE	12 766	19,3	85,1
Emplois fonctionnels techniques	46	21,7	0,0
Ingénieurs	1 275	52,0	30,0
Techniciens	1 142	33,8	18,6
Contrôleurs des travaux	380	14,7	6,1
Agents de maîtrise	1 628	3,7	2,4
Agents techniques	3 768	6,7	7,8
Conducteurs de véhicules	3 899	6,4	6,8
Agents de salubrité	4 469	8,8	0,9
Gardiens d'immeuble	7	100,0	0,0
Agents d'entretien	11 739	28,0	64,0
Emplois non classables	672	100,0	33,0
Filière TECHNIQUE	29 025	20,8	31,0
Conservateurs du patrimoine	16	18,8	43,8
Conservateurs des bibliothèques	3	0,0	0,0
Attachés de conservation du patrimoine	60	40,0	73,3
Bibliothécaires	3	100,0	100,0
Directeurs d'étab. d'enseignement artistique	10	30,0	0,0
Prof. d'étab. d'enseignement artistique	260	37,3	35,8
Assistants qualifiés de conservation	68	4,4	38,2
Assistants de conservation	6	0,0	50,0
Assistants spécialisés d'ens. artistique	986	47,0	46,9
Assistants d'enseignement artistique	1 095	76,5	48,3
Agents qualifiés du patrimoine	10	30,0	30,0
Agents du patrimoine	104	49,0	66,3
Emplois non classables	290	100,0	45,2
Filière CULTURELLE	2 911	61,1	47,1
Chefs de service de police municipale	0	-	-
Agents de police municipale	0	-	-
Gardes-champêtres	31	77,4	9,7
Emplois non classables	3	100,0	0,0
Filière POLICE MUNICPALE	34	79,4	8,8

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Conseillers des APS	36	8,3	19,4
Educateurs des APS	745	27,1	30,6
Opérateurs des APS	74	51,4	40,5
Emplois non classables	14	100,0	21,4
Filière SPORTIVE	869	29,6	30,8
Conseillers socio-éducatifs	3	0,0	0,0
Assistants socio-éducatifs	31	58,1	100,0
Educateurs de jeunes enfants	53	18,9	100,0
Moniteurs-éducateurs	3	0,0	100,0
Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	1 952	23,0	99,3
Agents sociaux	2 161	60,8	99,0
Médecins territoriaux	18	100,0	61,1
Psychologues	6	0,0	100,0
Sages-femmes	0	-	-
Coordinatrices de crèches	0	-	-
Puéricultrices	23	13,0	100,0
Infirmiers	224	23,7	93,8
Rééducateurs	21	52,4	100,0
Auxiliaires de puériculture	134	20,1	97,8
Auxiliaires de soins	859	27,0	95,0
Biologistes / Vétérinaires / Pharmaciens	3	100,0	100,0
Assistants médico-techniques	6	0,0	50,0
Aides médico-techniques	0	-	-
Emplois non classables	454	100,0	94,5
Filière MEDICO-SOCIALE	5 951	43,5	97,8
Capitaines / Commandants / Colonels / Lieutenants	0	-	-
Médecins, pharmaciens	0	-	-
Infirmiers	0	-	-
Lieutenants	0	-	-
Sapeurs pompiers prof. non officiers	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière INCENDIE ET SECOURS	0	-	-
Animateurs	143	83,9	49,0
Adjoints d'animation	29	20,7	55,2
Agents d'animation	221	51,6	82,8
Emplois non classables	109	100,0	87,2
Filière ANIMATION	502	69,5	72,5
Autres emplois non classables	1 364	77,0	69,6
TOTAL	53 422	27,2	53,6

> B - MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Recrutements	%
Mutation	13,4
Détachement	2,0
Promotion interne	5,5
Recrutement direct ou concours	40,3
Non titulaires	38,8
Ensemble des recrutements	100,0

Promotion des titulaires	%*
Avancement de grade	5,6
Avancement d'échelon	27,7

Titularisation des non titulaires	%**
Nommés stagiaire dans l'année	10,7
Titularisés sur un emploi permanent de titulaire	1,4

* Rapporté à l'effectif de titulaires au 31/12/2001

** Rapporté à l'effectif de non titulaires au 31/12/2001

Motifs de départs des titulaires	%
Départ à la retraite	17,3
Mutation	32,1
Mise en disponibilité, congé parental, service national	16,9
Départ en CFA	8,0
Démission	14,4
Décès	2,7
Mise à disposition	1,7
Détachement	3,6
Autres	3,3
Ensemble des départs	100,0

Motifs de départs des non titulaires	%
Fin de contrat	76,0
Démission	16,5
Départ à la retraite	2,6
Licenciement	0,6
Autres	4,3
Ensemble des départs	100,0

> C - DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL *

	Nbre de coll.	%
Durée hebdomadaire = 35h	162	11,0
35h < Durée hebdomadaire < 39h	374	24,0
Durée hebdomadaire = 39h	1 012	65,0
Total	1 548	100,0

* Offerte dans la collectivité

> D - RÉMUNÉRATION

Titulaires

Indemnités article 111	2,9%
Indemnités article 88	8,4%
Nouvelle bonification indiciaire	0,4%
Part totale des indemnités	11,7%

Non titulaires sur emploi permanent

Part des indemnités	6,9%
---------------------	------

> E - FORMATION

Nombre moyen de journées formation par agent : 2,6 journées

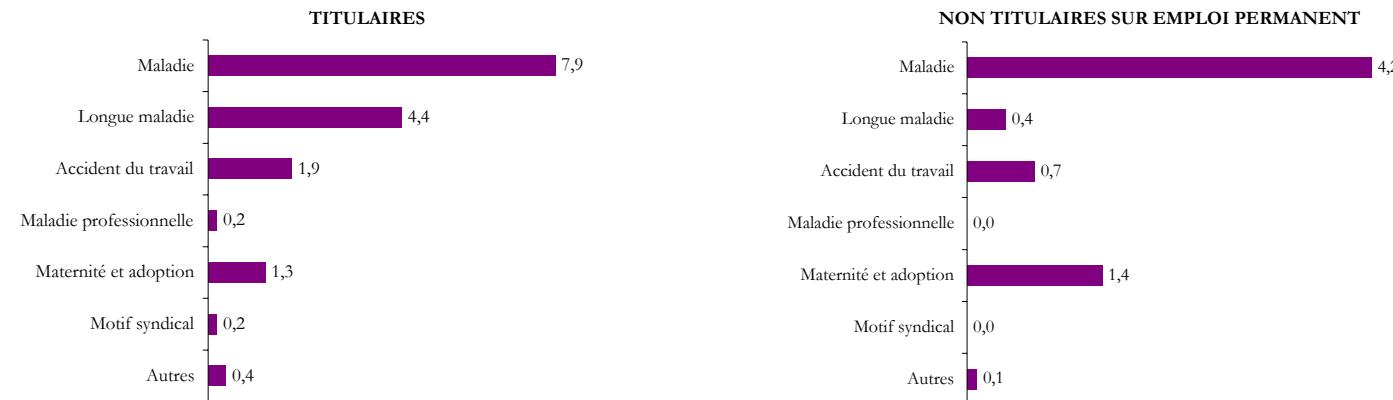
Calculé par rapport à l'effectif total d'agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent présents au 31/12/2001, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année.

<i>Types de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
Préparation aux concours et examens	12,3	22,4
Formation prévue par les statuts particuliers	11,8	27,9
Formation continue	71,3	45,2
Formation personnelle	4,6	4,5
Ensemble des formations	100,0	100,0

<i>Organismes de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
CNFPT au titre de la cotisation	39,1	59,9
CNFPT et collectivité en partenariat	12,2	8,8
Collectivité	5,8	3,1
Centre de gestion	2,6	1,5
Autres	40,3	26,7
Ensemble des formations	100,0	100,0

> F - ABSENCE AU TRAVAIL

Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par motif:



Journées d'absence par accident du travail

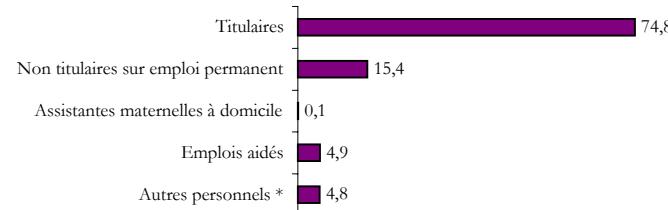
Titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	1,9
Part des accidents de trajet	9%

Non titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	0,7
Part des accidents de trajet	7%

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

> A - EMPLOI**Combien sont-ils :** 21 603 agents46% des titulaires et non titulaires sur emploi permanent sont des **femmes**.**Répartition par statuts (en %) :****Situations juridiques des non titulaires**

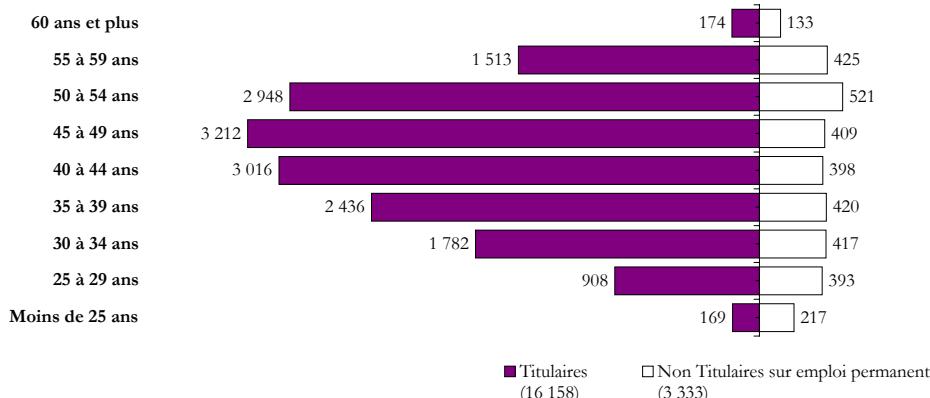
sur emploi permanent	%
Contractuels	73,1
Remplaçants	11,0
Sur poste vacant	15,9
Total	100,0

Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par catégories hiérarchiques et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A	5,8	7,1	6,5
B	10,2	11,4	10,8
C	81,8	80,1	80,9
Inclassable	2,2	1,4	1,8
Total	100,0	100,0	100,0

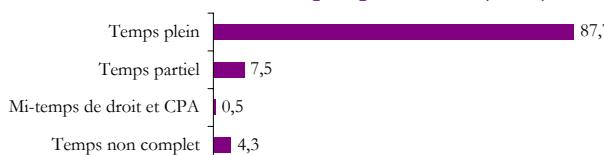
Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par filières et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Administrative	64,9	14,8	38,0
Technique	32,8	84,6	60,7
Culturelle	0,0	0,0	0,0
Sportive	0,0	0,0	0,0
Médico-sociale	1,5	0,1	0,7
Police municipale	0,0	0,0	0,0
Sapeurs-pompiers	0,0	0,0	0,0
Animation	0,0	0,0	0,0
Autres	0,8	0,5	0,6
Total	100,0	100,0	100,0

Pyramide des âges par statut au 31 décembre 2001:**Structure des âges des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent :**

Part des 50 ans ou plus..... 29%

Part des moins de 30 ans 9%

Répartition par conditions d'emplois des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :**Quotidé de temps partiel %**

50-59 %	33,6
60-69 %	16,4
70-79 %	20,0
80-89 %	21,8
90-99 %	8,2
Total temps partiel	100,0

Les agents handicapés :

Le taux d'emploi de personnes handicapées s'élève, dans les collectivités employant au moins 20 agents, à 4,6%.

* Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables.

Effectifs totaux par cadres d'emplois :

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Emplois fonctionnels administratifs	48	16,7	25,0
Administrateurs	21	9,5	9,5
Attachés	859	30,0	50,5
Secrétaires de mairie	0	-	-
Rédacteurs	1 029	12,6	70,2
Adjoints administratifs	2 709	2,2	85,9
Agents administratifs	2 706	9,4	86,3
Emplois non classables	28	100,0	46,4
Filière ADMINISTRATIVE	7 400	10,0	79,0
Emplois fonctionnels techniques	0	-	-
Ingénieurs	336	36,9	19,6
Techniciens	616	17,9	9,1
Contrôleurs des travaux	333	5,4	3,0
Agents de maîtrise	1 374	3,1	2,6
Agents techniques	2 212	5,7	4,2
Conducteurs de véhicules	26	0,0	0,0
Agents de salubrité	15	46,7	0,0
Gardiens d'immeuble	1 352	33,5	40,8
Agents d'entretien	5 362	25,6	37,6
Emplois non classables	197	100,0	60,9
Filière TECHNIQUE	11 823	20,8	25,0
Conservateurs du patrimoine	0	-	-
Conservateurs des bibliothèques	0	-	-
Attachés de conservation du patrimoine	0	-	-
Bibliothécaires	0	-	-
Directeurs d'étab. d'enseignement artistique	0	-	-
Prof. d'étab. d'enseignement artistique	0	-	-
Assistants qualifiés de conservation	2	0,0	100,0
Assistants de conservation	2	0,0	100,0
Assistants spécialisés d'ens. artistique	0	-	-
Assistants d'enseignement artistique	0	-	-
Agents qualifiés du patrimoine	0	-	-
Agents du patrimoine	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière CULTURELLE	4	0,0	100,0
Chefs de service de police municipale	0	-	-
Agents de police municipale	0	-	-
Gardes-champêtres	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière POLICE MUNICPALE	0	-	-

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Conseillers des APS	0	-	-
Educateurs des APS	0	-	-
Opérateurs des APS	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière SPORTIVE	0	-	-
Conseillers socio-éducatifs	5	40,0	100,0
Assistants socio-éducatifs	129	21,7	96,1
Educateurs de jeunes enfants	0	-	-
Moniteurs-éducateurs	0	-	-
Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	0	-	-
Agents sociaux	10	0,0	80,0
Médecins territoriaux	0	-	-
Psychologues	0	-	-
Sages-femmes	0	-	-
Coordinatrices de crèches	0	-	-
Puéricultrices	0	-	-
Infirmiers	0	-	-
Rééducateurs	0	-	-
Auxiliaires de puériculture	0	-	-
Auxiliaires de soins	0	-	-
Biologistes / Vétérinaires / Pharmaciens	0	-	-
Assistants médico-techniques	0	-	-
Aides médico-techniques	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière MEDICO-SOCIALE	144	20,8	95,1
Capitaines / Commandants / Colonels / Lieutenants	0	-	-
Médecins, pharmaciens	0	-	-
Infirmiers	0	-	-
Lieutenants	0	-	-
Sapeurs pompiers prof. non officiers	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière INCENDIE ET SECOURS	0	-	-
Animateurs	0	-	-
Adjoints d'animation	0	-	-
Agents d'animation	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière ANIMATION	0	-	-
Autres emplois non classables	120	90,8	58,3
TOTAL	19 491	17,1	46,2

> B - MOUVEMENTS DE PERSONNELS

<i>Recrutements</i>	<i>%</i>
Mutation	13,0
Détachement	3,0
Promotion interne	2,5
Recrutement direct ou concours	37,1
Non titulaires	44,4
Ensemble des recrutements	100,0

<i>Promotion des titulaires</i>	<i>%*</i>
Avancement de grade	9,5
Avancement d'échelon	32,0

<i>Titularisation des non titulaires</i>	<i>%**</i>
Nommés stagiaire dans l'année	16,0
Titularisés sur un emploi permanent de titulaire	1,2

* Rapporté à l'effectif de titulaires au 31/12/2001

** Rapporté à l'effectif de non titulaires au 31/12/2001

<i>Motifs de départs des titulaires</i>	<i>%</i>
Départ à la retraite	27,4
Mutation	25,8
Mise en disponibilité, congé parental, service national	16,1
Départ en CFA	12,0
Démission	7,7
Décès	4,0
Mise à disposition	0,3
Détachement	2,4
Autres	4,3
Ensemble des départs	100,0

<i>Motifs de départs des non titulaires</i>	<i>%</i>
Fin de contrat	54,6
Démission	21,9
Départ à la retraite	12,0
Licenciement	6,1
Autres	5,4
Ensemble des départs	100,0

> C - DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL *

	<i>Nbre de coll.</i>	<i>%</i>
Durée hebdomadaire = 35h	22	20,0
35h < Durée hebdomadaire < 39h	48	43,0
Durée hebdomadaire = 39h	42	37,0
Total	112	100,0

* Offerte dans la collectivité

> D - RÉMUNÉRATION

Titulaires

Indemnités article 111	5,0%
Indemnités article 88	10,8%
Nouvelle bonification indiciaire	1,5%
Part totale des indemnités	17,3%

Non titulaires sur emploi permanent

Part des indemnités	11,4%
---------------------	-------

> E - FORMATION

Nombre moyen de journées formation par agent : 2,7 journées

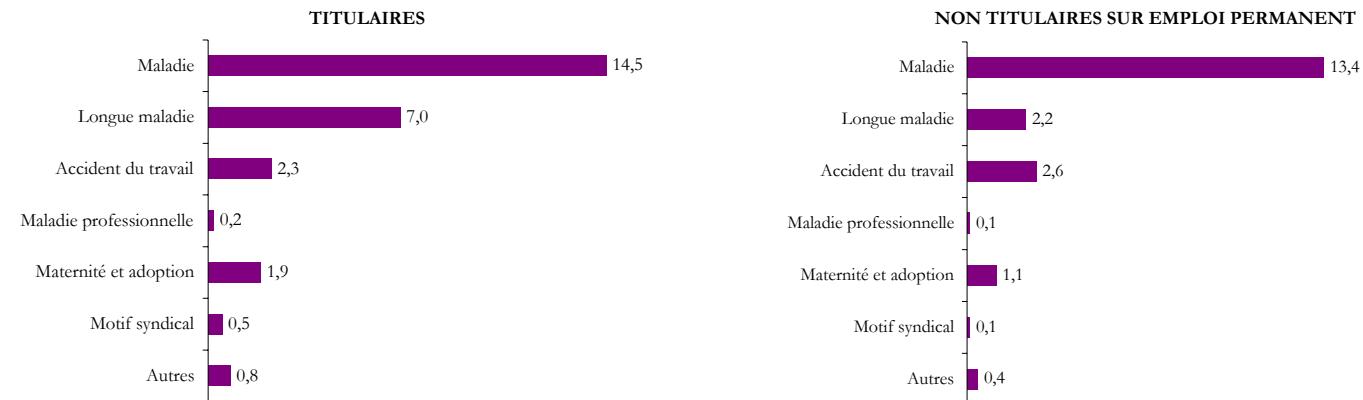
Calculé par rapport à l'effectif total d'agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent présents au 31/12/2001, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année.

<i>Types de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
Préparation aux concours et examens	8,9	16,4
Formation prévue par les statuts particuliers	9,1	17,8
Formation continue	81,1	65,1
Formation personnelle	0,9	0,7
Ensemble des formations	100,0	100,0

<i>Organismes de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
CNFPT au titre de la cotisation	32,6	41,1
CNFPT et collectivité en partenariat	14,5	16,6
Collectivité	14,7	6,4
Centre de gestion	1,5	0,7
Autres	36,7	35,2
Ensemble des formations	100,0	100,0

> F - ABSENCE AU TRAVAIL

Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par motif:



Journées d'absence par accident du travail

Titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	2,3
Part des accidents de trajet	12%

Non titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	2,6
Part des accidents de trajet	4%

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

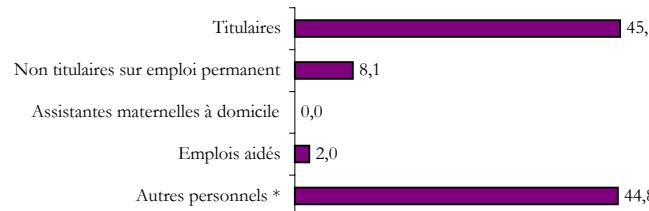
Centres de gestion et CNFPT

> A - EMPLOI

Combien sont-ils : 9 033 agents

73% des titulaires et non titulaires sur emploi permanent sont des **femmes**.

Répartition par statuts (en %) :



Situations juridiques des non titulaires

sur emploi permanent	%
Contractuels	56,1
Remplaçants	25,1
Sur poste vacant	18,8
Total	100,0

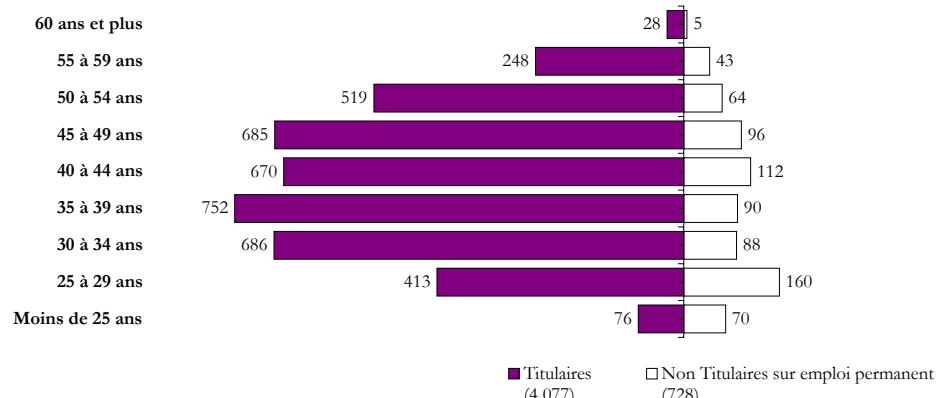
Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par catégories hiérarchiques et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A	24,7	51,2	31,9
B	15,1	16,7	15,5
C	59,7	31,0	51,9
Inclassable	0,5	1,1	0,7
Total	100,0	100,0	100,0

Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par filières et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Administrative	84,5	54,0	76,2
Technique	6,1	36,0	14,2
Culturelle	2,1	2,0	2,1
Sportive	0,2	0,8	0,3
Médico-sociale	6,6	6,1	6,4
Police municipale	0,0	0,2	0,1
Sapeurs-pompiers	0,0	0,0	0,0
Animation	0,1	0,0	0,1
Autres	0,4	0,9	0,6
Total	100,0	100,0	100,0

Pyramide des âges par statut au 31 décembre 2001:

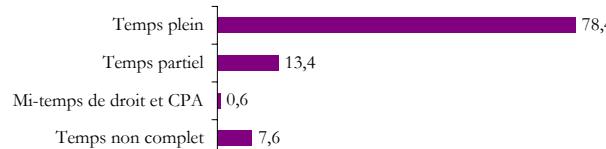


Structure des âges des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent :

Part des 50 ans ou plus..... 19%

Part des moins de 30 ans 15%

Répartition par conditions d'emplois des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :



Quoté de temps partiel %

50-59 %	0,0
60-69 %	0,0
70-79 %	0,0
80-89 %	76,0
90-99 %	24,0
Total temps partiel	100,0

Les agents handicapés :

Le taux d'emploi de personnes handicapées s'élève, dans les collectivités employant au moins 20 agents, à 1,6%.

* Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables.

Effectifs totaux par cadres d'emplois :

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Emplois fonctionnels administratifs	107	0,9	28,0
Administrateurs	101	21,8	29,7
Attachés	720	15,7	58,2
Secrétaires de mairie	172	0,0	83,1
Rédacteurs	523	5,2	81,1
Adjoints administratifs	1 124	2,8	94,1
Agents administratifs	917	10,5	93,6
Emplois non classables	0	-	-
Filière ADMINISTRATIVE	3 664	7,9	80,8
Emplois fonctionnels techniques	0	-	-
Ingénieurs	140	40,7	27,9
Techniciens	113	31,0	33,6
Contrôleurs des travaux	21	0,0	9,5
Agents de maîtrise	84	3,6	13,1
Agents techniques	90	21,1	20,0
Conducteurs de véhicules	11	0,0	0,0
Agents de salubrité	5	0,0	0,0
Gardiens d'immeuble	0	-	-
Agents d'entretien	213	16,9	48,4
Emplois non classables	4	100,0	50,0
Filière TECHNIQUE	681	22,6	31,3
Conservateurs du patrimoine	2	0,0	100,0
Conservateurs des bibliothèques	1	0,0	100,0
Attachés de conservation du patrimoine	24	29,2	62,5
Bibliothécaires	12	0,0	100,0
Directeurs d'étab. d'enseignement artistique	0	-	-
Prof. d'étab. d'enseignement artistique	2	100,0	100,0
Assistants qualifiés de conservation	36	66,7	86,1
Assistants de conservation	10	30,0	80,0
Assistants spécialisés d'ens. artistique	5	0,0	40,0
Assistants d'enseignement artistique	2	0,0	0,0
Agents qualifiés du patrimoine	2	0,0	0,0
Agents du patrimoine	4	0,0	25,0
Emplois non classables	0	-	-
Filière CULTURELLE	100	36,0	74,0
Chefs de service de police municipale	0	-	-
Agents de police municipale	0	-	-
Gardes-champêtres	3	0,0	0,0
Emplois non classables	0	-	-
Filière POLICE MUNICPALE	3	0,0	0,0

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Conseillers des APS	2	0,0	50,0
Educateurs des APS	11	0,0	18,2
Opérateurs des APS	2	0,0	100,0
Emplois non classables	0	-	-
Filière SPORTIVE	15	0,0	33,3
Conseillers socio-éducatifs	1	0,0	100,0
Assistants socio-éducatifs	5	100,0	40,0
Educateurs de jeunes enfants	5	60,0	100,0
Moniteurs-éducateurs	0	-	-
Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles	10	0,0	100,0
Agents sociaux	14	100,0	100,0
Médecins territoriaux	239	81,6	68,6
Psychologues	8	25,0	75,0
Sages-femmes	0	-	-
Coordinatrices de crèches	1	0,0	100,0
Puéricultrices	3	66,7	100,0
Infirmiers	8	62,5	100,0
Rééducateurs	0	-	-
Auxiliaires de puériculture	0	-	-
Auxiliaires de soins	14	100,0	100,0
Biologistes / Vétérinaires / Pharmaciens	0	-	-
Assistants médico-techniques	0	-	-
Aides médico-techniques	0	-	-
Emplois non classables	2	100,0	100,0
Filière MEDICO-SOCIALE	310	78,1	74,2
Capitaines / Commandants / Colonels / Lieutenants	0	-	-
Médecins, pharmaciens	0	-	-
Infirmiers	0	-	-
Lieutenants	0	-	-
Sapeurs pompiers prof. non officiers	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière INCENDIE ET SECOURS	0	-	-
Animateurs	3	0,0	100,0
Adjoints d'animation	2	100,0	100,0
Agents d'animation	0	-	-
Emplois non classables	0	-	-
Filière ANIMATION	5	40,0	100,0
Autres emplois non classables	27	11,1	55,6
TOTAL	4 805	15,2	72,9

> B - MOUVEMENTS DE PERSONNELS

<i>Recrutements</i>	<i>%</i>
Mutation	19,3
Détachement	3,4
Promotion interne	1,3
Recrutement direct ou concours	28,9
Non titulaires	47,1
Ensemble des recrutements	100,0

<i>Promotion des titulaires</i>	<i>%*</i>
Avancement de grade	7,3
Avancement d'échelon	36,6

<i>Titularisation des non titulaires</i>	<i>%**</i>
Nommés stagiaire dans l'année	10,5
Titularisés sur un emploi permanent de titulaire	1,8

* Rapporté à l'effectif de titulaires au 31/12/2001

** Rapporté à l'effectif de non titulaires au 31/12/2001

<i>Motifs de départs des titulaires</i>	<i>%</i>
Départ à la retraite	10,5
Mutation	46,3
Mise en disponibilité, congé parental, service national	18,5
Départ en CFA	1,8
Démission	1,8
Décès	0,9
Mise à disposition	7,0
Détachement	10,8
Autres	2,4
Ensemble des départs	100,0

<i>Motifs de départs des non titulaires</i>	<i>%</i>
Fin de contrat	76,1
Démission	22,4
Départ à la retraite	0,4
Licenciement	0,0
Autres	1,1
Ensemble des départs	100,0

> C - DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL *

	<i>Nbre de coll.</i>	<i>%</i>
Durée hebdomadaire = 35h	7	19,0
35h < Durée hebdomadaire < 39h	16	43,0
Durée hebdomadaire = 39h	14	38,0
Total	37	100,0

* Offerte dans la collectivité

> D - RÉMUNÉRATION

Titulaires

Indemnités article 111	5,6%
Indemnités article 88	12,6%
Nouvelle bonification indiciaire	0,4%
Part totale des indemnités	18,6%

Non titulaires sur emploi permanent

Part des indemnités	12,1%
---------------------	-------

> E - FORMATION

Nombre moyen de journées formation par agent : 3,7 journées

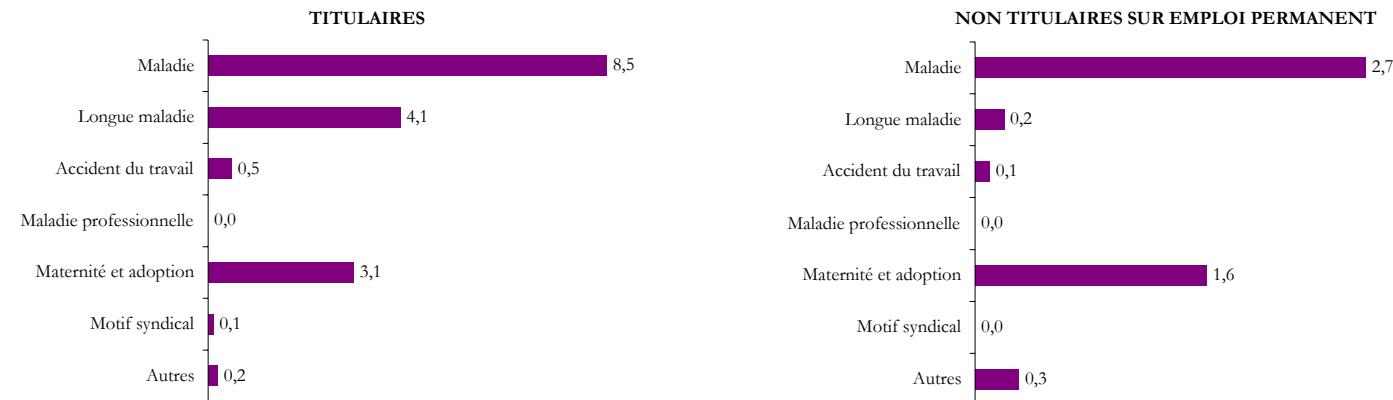
Calculé par rapport à l'effectif total d'agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent présents au 31/12/2001, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année.

<i>Types de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
Préparation aux concours et examens	16,5	22,7
Formation prévue par les statuts particuliers	15,7	34,1
Formation continue	65,2	39,5
Formation personnelle	2,6	3,7
Ensemble des formations	100,0	100,0

<i>Organismes de formation</i>	<i>Part en nombre d'agents formés</i>	<i>Part en journées de formation</i>
CNFPT au titre de la cotisation	28,3	42,5
CNFPT et collectivité en partenariat	2,9	2,1
Collectivité	43,7	39,7
Centre de gestion	5,6	3,1
Autres	19,5	12,6
Ensemble des formations	100,0	100,0

> F - ABSENCE AU TRAVAIL

Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par motif:



Journées d'absence par accident du travail

Titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	0,5
Part des accidents de trajet	6%

Non titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	0,1
Part des accidents de trajet	0%

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

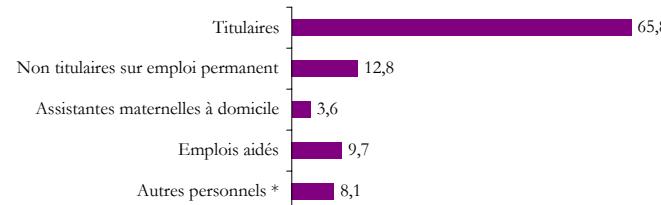
Ensemble des collectivités

> A - EMPLOI

Combien sont-ils : 1 543 042 agents

59% des titulaires et non titulaires sur emploi permanent sont des **femmes**.

Répartition par statuts (en %) :



Situations juridiques des non titulaires sur emploi permanent

	%
Contractuels	55,0
Remplaçants	23,0
Sur poste vacant	22,0
Total	100,0

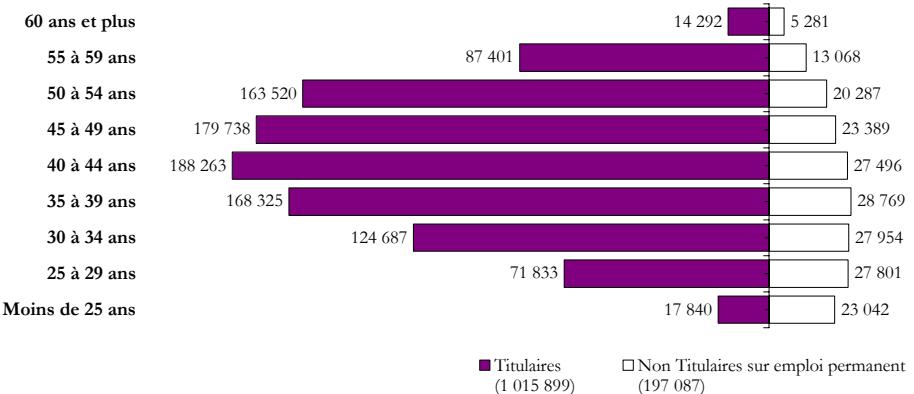
Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par catégories hiérarchiques et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A	7,2	8,1	7,6
B	14,4	11,7	13,3
C	75,5	77,8	76,4
Inclassable	2,9	2,4	2,7
Total	100,0	100,0	100,0

Répartition des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent par filières et par sexe (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Administrative	35,1	9,8	24,8
Technique	31,6	69,3	47,0
Culturelle	4,5	4,6	4,5
Sportive	0,5	2,3	1,3
Médico-sociale	23,2	1,5	14,3
Police municipale	0,4	2,8	1,4
Sapeurs-pompiers	0,1	6,5	2,7
Animation	3,3	2,1	2,8
Autres	1,3	1,1	1,2
Total	100,0	100,0	100,0

Pyramide des âges par statut au 31 décembre 2001:

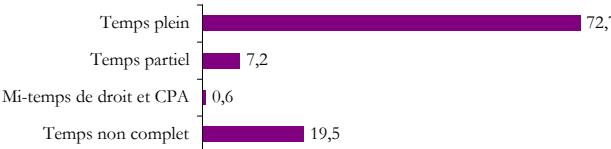


■ Titulaires (1 015 899) □ Non Titulaires sur emploi permanent (197 087)

Structure des âges des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent :

Part des 50 ans ou plus 25%
Part des moins de 30 ans 12%

Répartition par conditions d'emplois des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :



Quotétié de temps partiel (%)

	%
50-59 %	50,8
60-69 %	6,9
70-79 %	8,4
80-89 %	25,9
90-99 %	8,0
Total temps partiel	100,0

Les agents handicapés :

Le taux d'emploi de personnes handicapées s'élève, dans les collectivités employant au moins 20 agents, à 4,4%.

* Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables.

Effectifs totaux par cadres d'emplois :

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Emplois fonctionnels administratifs	4 118	9,3	29,6
Administrateur	864	27,8	27,7
Attaché	30 864	24,0	57,5
Secrétaire de mairie	15 413	7,4	83,9
Rédacteur	41 815	7,6	81,4
Adjoint administratif	92 769	5,4	91,6
Agent administratif	111 502	10,0	88,9
Non classables	3 207	99,8	61,0
Filière ADMINISTRATIVE	300 552	10,5	83,9
Emplois fonctionnels techniques	454	11,7	6,6
Ingénieur	13 096	22,6	26,0
Technicien	17 921	17,7	18,0
Contrôleur	7 977	2,8	4,5
Agent de maîtrise	44 420	1,2	6,5
Agent technique	106 701	3,7	15,6
Conducteur / chef de garage	27 592	3,0	2,7
Agent de salubrité	26 067	5,5	1,4
Gardien d'immeuble	1 557	39,8	44,4
Agent entretien	319 648	20,2	61,5
Non classables	4 179	99,9	57,6
Filière TECHNIQUE	569 612	14,5	39,9
Conservateur du patrimoine	741	7,7	62,1
Conservateur des bibliothèques	676	2,8	79,7
Attaché de conservation du patrimoine	1 176	26,3	69,0
Bibliothécaire	1 843	6,6	84,4
Directeur d'étab. d'enseignement artistique	361	47,4	22,7
Prof. d'étab. d'enseignement artistique	8 012	43,6	39,9
Assistant qualifié de conservation	4 403	8,1	86,2
Assistant de conservation	3 475	17,9	78,3
Assistant spécialisé d'ens. artistique	8 686	47,8	51,8
Assistant d'enseignement artistique	9 577	71,1	45,2
Agent qualifié du patrimoine	4 181	2,9	70,3
Agent du patrimoine	8 713	13,3	68,2
Non classables	3 449	99,7	49,3
Filière CULTURELLE	55 293	37,7	58,9
Chef de service de police municipale	263	3,0	3,8
Agents de police municipale	13 999	1,2	16,2
Gardes-champêtres	2 008	3,2	6,8
Non classables	407	100,0	63,9
Filière POLICE MUNICPALE	16 677	3,9	16,0

	Titulaires et non titulaires sur emploi permanent	% Non titulaires	% Femmes
Conseiller des APS	883	9,9	15,6
Educateur des APS	12 396	20,1	25,9
Opérateur des APS	1 835	20,4	25,1
Non classables	510	100,0	44,5
Filière SPORTIVE	15 624	22,1	25,8
Conseiller socio-éducatif	3 335	3,7	81,9
Assistant socio-éducatif	24 460	11,5	90,2
Educateur de jeunes enfants	6 799	14,6	97,6
Moniteur-éducateur	375	17,1	74,9
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	57 945	7,1	99,6
Agent social	23 907	39,4	98,6
Médecin territorial	4 921	48,0	75,4
Psychologue	1 829	29,6	86,7
Sage-femme	861	8,7	100,0
Coordinatrice de crèches	532	1,9	100,0
Puéricultrice	7 399	4,3	98,6
Infirmier	6 699	11,4	96,2
Rééducateurs	504	45,4	87,1
Auxiliaire de puériculture	21 629	13,1	99,7
Auxiliaires de soins	6 905	26,3	95,2
Biologiste / Vétérinaire / Pharmacien	184	20,7	50,5
Assistant médico-technique	2 153	17,4	75,2
Aide médico-technique	536	20,7	72,6
Non classables	3 023	100,0	84,1
Filière MEDICO-SOCIALE	173 996	17,3	95,8
Capitaine/Commandant/Colonel/Lieutenant	1 543	0,5	2,3
Médecins, pharmaciens	135	92,6	14,1
Infirmiers	46	19,6	43,5
Lieutenants	2 158	0,0	2,6
Sapeurs pompiers prof. non officiers	28 604	0,0	1,6
Non classables	12	100,0	75,0
Filière INCENDIE ET SECOURS	32 498	0,5	1,9
Animateur	4 072	52,8	55,7
Adjoint animation	6 111	20,8	68,2
Agent animation	20 421	44,9	72,0
Non classables	3 423	99,9	72,5
Filière ANIMATION	34 027	47,0	69,4
Autres non classables	14 707	81,0	64,6
TOTAL	1 212 986	16,2	59,3

> B - MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Recrutements	%
Mutation	14,8
Détachement	3,6
Promotion interne	3,9
Recrutement direct ou concours	41,5
Non titulaires	36,2
Ensemble des recrutements	100,0

Promotion des titulaires	%*
Avancement de grade	7,1
Avancement d'échelon	33,0

Titularisation des non titulaires	%**
Nommés stagiaire dans l'année	17,4
Titularisés sur un emploi permanent de titulaire	1,3

* Rapporté à l'effectif de titulaires au 31/12/2001

** Rapporté à l'effectif de non titulaires au 31/12/2001

Motifs de départs des titulaires	%
Départ à la retraite	25,9
Mutation	26,9
Mise en disponibilité, congé parental, service national	18,8
Départ en CFA	7,6
Démission	5,2
Décès	3,4
Mise à disposition	3,6
Détachement	3,4
Autres	5,2
Ensemble des départs	100,0

Motifs de départs des non titulaires	%
Fin de contrat	69,8
Démission	19,6
Départ à la retraite	4,3
Licenciement	1,5
Autres	4,8
Ensemble des départs	100,0

> C - DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL *

	Nbre de coll.	%
Durée hebdomadaire = 35h	1 345	12,0
35h < Durée hebdomadaire < 39h	2 578	23,0
Durée hebdomadaire = 39h	7 152	65,0
Total	11 075	100,0

* Offerte dans la collectivité

> D - RÉMUNÉRATION

Titulaires

Indemnités article 111	4,3%
Indemnités article 88	9,2%
Nouvelle bonification indiciaire	0,7%
Part totale des indemnités	14,2%

Non titulaires sur emploi permanent

Part des indemnités	7,8%
---------------------	------

> E - FORMATION

Nombre moyen de journées formation par agent : 2,7 journées

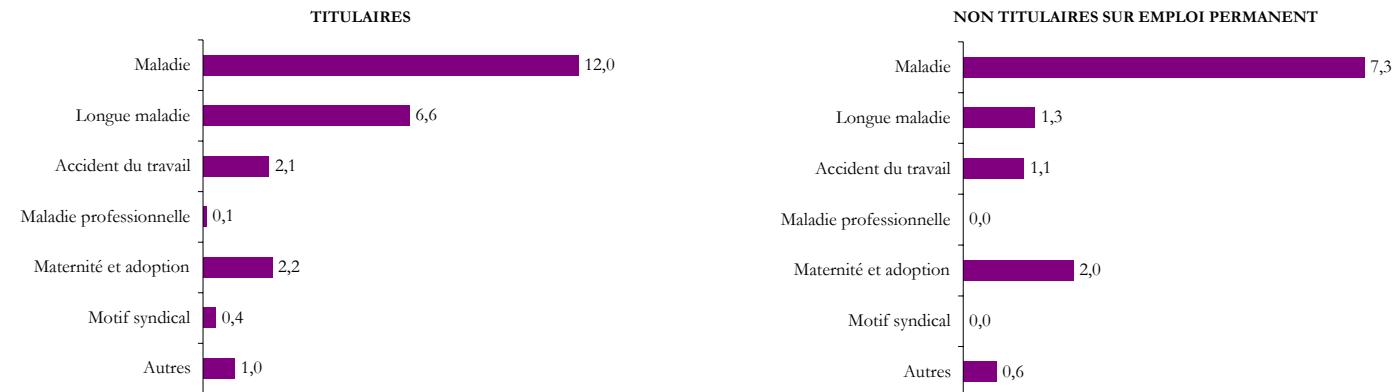
Calculé par rapport à l'effectif total d'agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent présents au 31/12/2001, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année.

Types de formation	Part en nombre d'agents formés	Part en journées de formation
Préparation aux concours et examens	9,1	16,6
Formation prévue par les statuts particuliers	9,3	24,1
Formation continue	79,0	56,5
Formation personnelle	2,6	2,8
Ensemble des formations	100,0	100,0

Organismes de formation	Part en nombre d'agents formés	Part en journées de formation
CNFPT au titre de la cotisation	32,8	46,5
CNFPT et collectivité en partenariat	10,8	8,5
Collectivité	24,1	18,0
Centre de gestion	1,5	0,7
Autres	30,8	26,3
Ensemble des formations	100,0	100,0

> F - ABSENCE AU TRAVAIL

Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par motif:



Journées d'absence par accident du travail

Titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	2,1
Part des accidents de trajet	10%

Non titulaires

Nombre moyen de journées d'absence pour accident du travail	1,1
Part des accidents de trajet	12%

* Les journées d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptées en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

2^{ème} partie

Annexe méthodologique

20 518 dossiers ont été envoyés au CSFPT, soit directement, soit par l'intermédiaire des centres de gestion de la fonction publique territoriale. Le taux de réponse "brut" est ainsi du même ordre de grandeur que celui de 1999. Il est légèrement meilleur pour les collectivités disposant d'un CTP propre (63% contre 61%) et pour les plus importantes d'entre elles (73,1% contre 72%).

Ce chiffre n'a été atteint qu'à l'été 2003, soit près d'un an après la date limite prévue de renvoi des dossiers. En février 2003, le taux de réponse sur les collectivités dotées d'un CTP propre n'était que de 25%.

Les contrôles de qualité

Les dossiers ont dans un premier temps fait l'objet de deux types de vérifications :

- **vérification de la qualité des identifiants et du type de collectivité de chaque collectivité répondante.**

La vérification a porté sur le SIRET, le nom de la collectivité, ainsi que son type (commune, EPCI, SDIS...).

Le SIRET permet, en cas d'ambiguïté sur le type de collectivité, de retrouver le nom exact de la collectivité et sa catégorie juridique, donc de connaître avec précision le type de collectivité. Il permet également d'apparier les données des Bilans Sociaux avec celles de l'enquête COLTER menée par l'Insee sur les effectifs des collectivités territoriales, ce qui est particulièrement utile pour les contrôles de qualité et les redressements.

Ces vérifications sont indispensables car elles conditionnent la qualité du classement des collectivités selon les strates de pondération et de publication. Si une collectivité importante est mal classée, cela fausse les pondérations, donc le résultat final. Par ailleurs, les données récapitulatives par strates de publication, qui donnent des points de comparaison essentiels pour les collectivités, pourraient également s'en trouver faussés.

Enfin, pour les communes et organismes communaux, la variable "population de la commune" a été ajoutée. Elle sert à la classification au sein des communes, qui se fait selon le critère de population.

Cette étape a permis de mettre en évidence 130 doublons environ et de rectifier la variable "type de collectivités" dans 652 cas.

- **vérification de l'existence et de la cohérence des indicateurs principaux sur les effectifs.**

Les collectivités pour lesquelles aucun indicateur sur les effectifs n'était renseigné ont été écartées de l'analyse. Cela représentait 930 collectivités.

Pour les autres, on a testé la cohérence entre les six principaux indicateurs : trois sur les titulaires et trois sur les non titulaires.

Dans 92% des cas, les trois indicateurs sur les titulaires (effectifs selon le cadre d'emploi, selon le sexe, selon la catégorie hiérarchique) sont cohérents entre eux, ainsi que les indicateurs sur les non titulaires (effectifs selon le cadre d'emplois, selon le sexe, selon la catégorie hiérarchique).

La qualité de ces indicateurs s'est donc très nettement améliorée par rapport à 1999.

On peut y voir un triple effet : les collectivités ont acquis une certaine expérience du bilan social (c'est la troisième édition) ; l'impact positif des contrôles de cohérence inclus dans le logiciel de saisie, la traduction de l'effort des centres de gestion sur la collecte et la qualité des données.

Pour 1 000 autres cas, les indicateurs portant sur les effectifs étaient très différents entre eux, ou cohérents entre eux mais très différents de ceux de l'enquête COLTER (effectifs de titulaires supérieurs ou inférieurs de moitié à ceux des Bilans Sociaux). Ces collectivités, souvent de petite taille, ont été écartées de l'analyse.

Il restait donc, après ces deux étapes, 18 265 collectivités.

La détermination et la structuration du champ final de l'analyse

La catégorie "autres établissements publics départementaux et régionaux" a été écartée de l'analyse. Les observations étaient trop peu nombreuses (21 observations), et la classe trop hétérogène pour qu'un quelconque redressement soit possible.

Par ailleurs, les 20 CIAS ont été classés dans la catégorie des syndicats intercommunaux. Leur nature (ce sont des structures intercommunales) a primé sur leur fonction (l'aide sociale) et leur proximité avec les CCAS, regroupés avec les communes¹.

La strate des "communes de moins de 1000 habitants" a été ajoutée, conformément aux souhaits émis lors des rencontres interrégionales du printemps et de l'été 2003.

Au total les strates de publication utilisées sont les suivantes :

Taux de couverture (effectifs titulaires)	
Conseils régionaux	70,5
Conseils généraux	77,7
Communes et établissements communaux de moins de 1 000 hab.	36,6
Communes et établissements communaux de 1 000 à 3 500 hab.	38,0
Communes et établissements communaux de 3 500 à 5 000 hab.	43,5
Communes et établissements communaux de 5 000 à 10 000 hab.	58,7
Communes et établissements communaux de 10 000 à 20 000 hab.	64,4
Communes et établissements communaux de 20 000 à 50 000 hab.	68,0
Communes et établissements communaux de 50 000 à 100 000 hab.	70,2
Communes et établissements communaux de plus de 100 000 hab.	78,3
SDIS	32,7
Communautés urbaines	85,3
Communautés d'agglomérations / SAN	65,0
Communautés de communes / Districts	35,0
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	30,6
HLM	65,9
CDG et CNFPT	75,8
Ensemble des collectivités	60,7

¹ Dans l'enquête COLTER, les CIAS sont regroupés avec les CCAS, mais dans les Bilans Sociaux, les CCAS sont classés avec les communes, puisque dans de nombreux cas il n'y a qu'un dossier pour la commune et le CCAS.

La pondération

La pondération vise à reconstruire, à partir de données fournies par les seuls répondants, l'image de l'ensemble des collectivités du champ d'observation. Il s'agit de "recaler" les données d'observation sur les données fournies par l'enquête COLTER, qui représente la mesure de référence sur les effectifs.

La variable utilisée pour la détermination de la pondération est celle des effectifs titulaires des collectivités. C'est celle sur laquelle il y a le moins de divergence de concept entre les deux sources (on est bien sûr que l'on parle de la même chose).

Chacune des collectivités a été affectée à l'une des 15 strates de pondération. Celles-ci ont été déterminées à partir des strates de diffusion, en scindant les plus grosses d'entre elles en sous-ensembles homogènes.

Pour chaque strate a été calculé un coefficient de pondération, défini comme étant le rapport des effectifs titulaires de COLTER à celui des effectifs titulaires des collectivités ayant répondu aux bilans sociaux. La somme pondérée des effectifs titulaires des Bilans sociaux est donc égale, par construction, à celle de COLTER.

	Pondération
Conseils régionaux	1,419
Conseils généraux <= 800 tit	1,390
Conseils généraux > 800 tit	1,254
Communes et étab. communaux de moins de 1 000 hab. et <= 2 tit	2,819
Communes et étab. communaux de moins de 1 000 hab. et > 2 tit	2,695
Communes et étab. communaux de 1 000 à 3 500 hab.	2,635
Communes et étab. communaux de 3 500 à 5 000 hab.	2,298
Communes et étab. communaux de 5 000 à 10 000 hab.	1,704
Communes et étab. communaux de 10 000 à 20 000 hab.	1,553
Communes et étab. communaux de 20 000 à 50 000 hab.	1,470
Communes et étab. communaux de 50 000 à 100 000 hab.	1,425
Communes et étab. communaux de plus de 100 000 hab.	1,278
SDIS	3,060
Communautés urbaines	1,172
Communautés d'agglomérations / SAN	1,539
Communautés de communes / Districts <= 10 tit	2,772
Communautés de communes / Districts > 10 tit	2,890
Syndicats et autres étab. pub. Intercommunaux <= 10 tit	3,336
Syndicats et autres étab. pub. Intercommunaux > 10 tit	3,202
HLM <= 75 tit	1,794
HLM > 75 tit	1,446
CDG	1,703
CNFPT	1,000